

La paternité aujourd'hui Bilan et nouvelles recherches

**Actes du colloque
66^e Congrès de l'ACFAS
Université Laval, Québec
12 mai 1998**

Sous la direction de
Jean-François Saucier et Nathalie Dyke

Centre de recherche et de formation
CLSC Côte-des-Neiges
Centre affilié universitaire

SÉRIE DE PUBLICATIONS DU CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION, NUMÉRO 3
CLSC Côte-des-Neiges, Centre affilié universitaire

Avant-propos

Les changements sociaux profonds qui ont marqué les trente dernières années ont eu un impact direct sur la famille, elle-même en pleine mutation. Conciliation des différents rôles, éducation des enfants, conflits intergénérationnels, rupture d'union, sont tous des sujets sur lesquels la recherche s'est penchée récemment pour mieux comprendre la réalité de la famille québécoise en cette fin de siècle. Or, une question fait régulièrement surface : celle du père. Père absent ou père-rose, celui-ci est hautement médiatisé depuis quelques années. Mais, qu'en est-il vraiment de la paternité aujourd'hui? Devrions-nous dire qu'il existe différentes formes de paternité comme il existe différentes formes de familles dans le contexte social actuel. En effet, les plus récentes recherches tendent à dresser un tableau beaucoup plus complexe des différents types de présence paternelle aujourd'hui. Il semblerait que la paternité s'exerce de multiples façons au sein de la famille contemporaine et, pour peu que nous délaissions les stéréotypes véhiculés par les médias ou les écrits en psychologie populaire, des représentations et des expériences multiples se dégagent du discours des hommes et des femmes rencontrés, observés ou questionnés à ce sujet. Par ailleurs, cette pluralité des expériences, des points de vue et des trajectoires liés au(x) père(s), nous amène à réfléchir sur cette quête d'identité si représentative de la postmodernité comportant tous ses questionnements et ses tentatives de modélisation d'une nouvelle réalité. La famille et le père n'échappent pas à cette recherche d'une identité familiale satisfaisante, se construisant au fur et à mesure, avec peu de références à des normes sociales pré-existantes. Ces nouvelles organisations familiales suscitent leur lot de tensions, mais offrent des possibilités relationnelles franchement novatrices et possiblement structurantes pour les générations à venir. Cependant, un consensus semble encore présent: la fonction paternelle demeure fondamentale pour l'enfant qui grandit. Ainsi, il apparaît crucial de ne pas perdre de vue, dans cette idéologie de la réalisation de soi au sein de la famille, que l'engagement paternel doit être promu.

L'enjeu premier de ce colloque visait les plus récentes recherches portant sur la question du père au Québec. Les chercheurs invités étaient tous reconnus pour la qualité de leurs travaux sur ce sujet, qu'il s'agisse d'études qualitatives ou quantitatives réalisées en sociologie, en histoire, en anthropologie ou en démographie. Comment la paternité se construit-elle aujourd'hui au sein des familles ou ne se construit-elle pas? Familles immigrantes, familles semi-rurales ou urbaines, pères séparés et/ou monoparentaux étaient à l'ordre du jour. Ensuite, comment promouvoir l'engagement paternel dans un contexte aussi complexe que celui de la vie de famille aujourd'hui? Voilà les principales questions qui ont été abordées lors de ce colloque et sur lesquelles nous avons tenté d'ouvrir de nouvelles pistes de recherche et d'intervention.

À titre de coordonnateurs de ce colloque, nous tenons à remercier tous les conférenciers qui ont accepté avec empressement de partager le fruit de leurs travaux sur cette problématique fondamentale. Cette journée a été ponctuée d'échanges et d'une discussion finale fort intéressants; elle a aussi démontré à quel point un sujet comme celui-ci peut être appréhendé et éclairé sous différents angles, tous aussi significatifs les uns que les autres. Nous remercions également Gilles Rondeau, de l'École de service social de l'Université de Montréal, d'avoir si bien orchestré l'animation de la journée. Nous espérons que la diffusion de ces actes stimulera la poursuite de travaux aussi rigoureusement entrepris que ceux communiqués lors de ce colloque.

Nathalie Dyke et Jean-François Saucier
Centre de recherche et de formation
CLSC Côte-des-Neiges, Centre affilié universitaire

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	III
TABLE DES MATIÈRES.....	IV
INTRODUCTION.....	1
ÉVOLUTION DU RÔLE DE PÈRE AU QUÉBEC DU XVII ^E AU XX ^E SIÈCLE..... <i>MARIE-AIMÉE CLICHE</i>	5
LES FORMES CONTEMPORAINES DE LA PATERNITÉ AU QUÉBEC..... <i>ANNE QUÉNIART</i>	13
ACCULTURATION ET PATERNITÉ CHEZ LES FAMILLES IMMIGRANTES..... <i>NATHALIE DYKE ET D^R JEAN-FRANÇOIS SAUCIER</i>	28
PÈRE PRÉSENT, PÈRE ABSENT? QUELQUES CHIFFRES POUR ENCADRER LE DÉBAT..... <i>NICOLE MARCIL-GRATTON ET CÉLINE LE BOURDAIS</i>	42
UNE ANALYSE CRITIQUE DES INTERVENTIONS DESTINÉES AUX PÈRES..... <i>GERMAIN DULAC</i>	64

INTRODUCTION
VIGILANCE CRITIQUE ET PISTES D'INTERVENTION :
UNE INTRODUCTION À LA RECHERCHE SUR LA PATERNITÉ
JEAN-FRANÇOIS SAUCIER, M.D., PHD.
CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
CLSC CÔTE-DES-NEIGES

Depuis des millénaires, et encore aujourd'hui, des *normes* culturelles et sociales existent au sujet des rôles du père, sur ce qu'il doit faire, pour être considéré comme acceptable dans son milieu. Les historiens décrivent ces normes selon divers documents disponibles.

On émet aussi depuis fort longtemps des *opinions* sur les rôles du père, en particulier dans les sociétés en transition comme la nôtre. Ces opinions sont fondées sur des expériences diverses, soit personnelles, soit professionnelles, mais elles sont souvent limitées dans leurs points de vue.

Enfin, il se trouve des *résultats de recherche* sur les rôles du père; ceux-ci sont récents, datant au plus d'une trentaine d'années. Ces études qualitatives ou quantitatives ont nécessité une observation minutieuse des pères au cours de leur interaction familiale, soit lors des entrevues avec eux, ou selon les questionnaires remplis au sujet de leur vécu et de leurs activités paternelles. Recueillir les données de façon systématique a également demandé un effort rigoureux.

Reconnaissons d'emblée que la recherche sur la paternité est *difficile*, voire *périlleuse*, et ceci pour deux raisons. Tout d'abord, tous les chercheurs ont eux-mêmes été *impliqués personnellement* dès leur jeune âge et aussi dans leur vie adulte avec un père (sauf les personnes rarissimes nées par insémination artificielle, d'une femme qui a vécu seule ou avec une conjointe, mais qui même là ont toujours un fantasme au sujet du géniteur donneur de sperme). De plus, plusieurs chercheurs de sexe masculin sont eux-mêmes devenus pères avant ou pendant leurs recherches et plusieurs chercheuses de sexe féminin ont elles-mêmes vécu avec un conjoint devenu père quand elles ont donné naissance à un enfant.

Ces relations profondes, antérieures ou contemporaines, peuvent biaiser la collecte et

l'interprétation des données à moins qu'un effort vigilant soit déployé pour le contrôler.

La recherche sur le père est aussi périlleuse parce que tout chercheur est *socialement impliqué* parmi les controverses diverses qui font rage actuellement dans le monde occidental, y compris au Québec, sur le rôle du père.

Depuis une génération, on assiste en effet à une évolution turbulente des rôles et des fonctions paternelles, évolution qui est associée à de nombreux facteurs, entre autres :

- l'entrée massive des mères sur le marché du travail, y compris celles qui ont des enfants d'âge préscolaire : Ce phénomène majeur nécessite un réajustement de la part du père sur le plan du partage des travaux domestiques et du soin des enfants (voir Le Bourdais et Sauriol, 1998).
- le pourcentage croissant du nombre des divorces impliquant des enfants et le réajustement nécessaire du rôle des deux parents après le divorce et au moment de la recomposition familiale.
- l'émergence et l'évolution d'un mouvement féministe dont plusieurs membres réclament l'équité entre conjoints pour les tâches parentales et domestiques.
- l'émergence récente d'un contre-mouvement masculiniste dont certains membres essaient de se réapproprier l'autorité paternelle qu'ils auraient perdue (voir Blankenhorn, 1995).
- l'immigration dans le monde occidental, y compris au Québec, de populations dites «visibles», apportant leurs propres normes traditionnelles concernant la paternité.

Cette récente évolution turbulente des rôles du père rend la tâche difficile pour les chercheurs de fournir une analyse sereine de la complexité des facteurs en cause. C'est pourquoi il est important de faire une pause afin de réfléchir sur l'apport de la recherche, en particulier sur les quelques clichés qu'elle

a produits en dépit du fait qu'elle n'a pas plus de trente ans d'existence. Je cite trois exemples, exposés récemment par Silverstein et Averbach (1997).

Premier cliché : on sait que le jeu avec de très jeunes enfants contribue davantage à leur développement cognitif que les soins physiques qu'ils reçoivent. On répète souvent que les pères, comparés aux mères, consacrent en action directe avec leur enfant, une proportion de temps beaucoup plus grande au jeu (en moyenne 90 % de leur temps comparé à 40 % par les mères); la plupart des lecteurs en tirent la conclusion que le père contribuerait plus au développement cognitif de l'enfant que la mère. Or, Lamb (1997) observe que ce n'est pas le temps relatif qui compte dans le développement cognitif de l'enfant, mais bien le *temps absolu*. Par exemple, supposons, comme il arrive en moyenne, que le père passe 15 minutes par jour en interaction directe et unique avec son enfant et qu'il joue avec lui 90 % lors du temps de cette interaction : cela fait donc 13,5 minutes par jour de stimulation cognitive. Parallèlement, la mère consacre en moyenne 3 heures par jour en interaction directe et unique avec son enfant et 40 % de ce temps est passé à jouer avec lui; cela fait donc 72 minutes d'interaction stimulante par jour. Donc, même si elle ne consacre que 40 % de son temps à le stimuler, en temps absolu quotidien, elle passe 72 minutes comparé à 13,5 minutes par le père, c'est-à-dire 5 fois plus de temps que lui.

Deuxième cliché : on répète depuis 20 ans qu'il est prouvé que la présence du père à l'accouchement rend un père plus impliqué avec son bébé. Or, quand on prend la peine de vérifier la source de cette affirmation, on ne trouve qu'une seule observation, celle de Greenberg et Morris (1974), faite à Londres avec 30 pères seulement, et ils n'ont révélé qu'une tendance dans ce sens. Cette étude n'a jamais été répétée. Comme le souligne Hewlett (1992), le père est rarement présent à l'accouchement dans les cultures non occidentales et cela ne semble pas avoir d'impact sur le niveau d'attachement qu'il porte à son enfant.

Troisième et dernier cliché : on répète qu'un garçon a besoin de la présence d'un adulte masculin pour adopter une identité de genre masculin. Or, comme l'a démontré Pleck (1995), cette affirmation n'a jamais été confirmée par la recherche, malgré de nombreux essais.

Ces trois exemples démontrent la nécessité d'être très vigilants dans nos propos au sujet du père. Même vigilance quand, sollicités par les médias, nous émettons nos opinions au sujet des interventions à privilégier quant au rôle du père.

La tendance actuelle favorise le plus possible la présence du père auprès de l'enfant. Les auteurs à succès ne parlent que de cela, sans nuance. Or, Lamb (1985) affirmait au milieu des années quatre-vingt que tout ce que la recherche avait alors démontré affirmait avec certitude qu'une implication accrue auprès de l'enfant ne pouvait avoir d'effets nuisibles.

Or, cette affirmation n'est plus acceptable aujourd'hui. En effet, une étude de Barling (1986) sur l'interaction de 142 pères avec leur fils aîné âgé de 9 ans environ, a montré que ces enfants souffraient plus souvent de troubles de conduite ou d'hyperactivité quand ils avaient une relation proche avec un père insatisfait de son travail, alors que les enfants de pères insatisfaits de leur travail, mais n'ayant pas de relation proche avec eux, ne manifestaient pas les troubles mentionnés plus haut. Bien que rigoureuse et bien menée, cette étude demande des duplications, mais d'ici là nous devons être très prudents et éviter des recommandations à l'emporte-pièce.

En ce qui a trait à la recherche future, il me semble qu'une amélioration sur le plan du cadre théorique et des interventions en périnatalité seraient à envisager sérieusement. Jusqu'ici, de nombreuses perspectives théoriques ont été utilisées, entre autres, la théorie structurale-fonctionnelle de la socialisation (Parsons et Bales, 1955), l'approche micro-structurale (Risman et Schwartz, 1989 et LaRossa et LaRossa, 1989), la perspective psychanalytique féministe (Chodorow, 1978),

la théorie de l'apprentissage social (Mischel, 1966 et Bandura, 1977) et la théorie de l'identité (Ihinger-Tallman *et al.*, 1993). Ces diverses approches contribuent à des points de vue intéressants, mais un aspect commun qui ne semble pas évident dans la grande majorité d'entre elles est l'absence de l'enfant.

Tout se passe comme si les chercheurs croyaient que la répartition des rôles du père et de la mère se fait uniquement par une concertation entre adultes. Or, l'expérience clinique en psychologie et en psychiatrie de l'enfant démontre que dans un nombre important de cas, les concertations entre adultes, en particuliers celles qui précèdent la naissance (Guédénéy, 1977) sont souvent saccagées sans merci par les protestations du bébé ou du très jeune enfant qui manifeste, souvent très bruyamment, son désaccord. C'est pourquoi une perspective théorique me semble nécessaire pour tenir compte de ce phénomène, soit une perspective systémique familiale qui est plus apte à tenir compte de la présence de l'enfant aux divers stades de son développement, dans l'évolution de la définition des rôles de chacun des parents (Hetherington *et al.*, 1992).

Enfin, un domaine à privilégier dans cette recherche sur le père est celui de la périnatalité vu les transformations de rôles qui s'y jouent rapidement, en particulier lors de la venue du premier enfant. Il semble assez certain qu'à cet âge une intensification du rôle du père est bénéfique autant pour l'enfant que pour la mère. Or, un problème crucial à ce sujet dans l'organisation des soins périnataux dans tout le monde occidental réside dans ce que ceux-ci ont été conçus depuis longtemps comme une intervention de professionnels féminins (le plus souvent des infirmières) auprès des mères; un exemple frappant de ce phénomène consiste en l'existence partout en France d'unités de PMI, c'est-à-dire de protection maternelle et infantile, modèle qu'on retrouve un peu partout dans le monde.

Face à l'évolution récente d'un père plus présent, on parle beaucoup de lui faire une place, mais l'organisation de base n'a pas

évolué d'un centimètre, sauf qu'elle fait parfois le vœu de former les infirmières pour mieux accueillir les pères. Une piste de recherche consisterait à tenter une intervention où des hommes (infirmiers ou autres) feraient partie intégrante de l'équipe de périnatalité (disons dans la proportion du tiers de l'équipe) et participeraient d'emblée à toutes les activités de cette équipe, y compris les visites à domicile pré et postnatales. On pourrait mesurer dans le court, moyen et long terme, l'impact de ces équipes mixtes sur les comportements paternels et sur le développement de l'enfant en les comparant à l'impact d'équipes d'infirmières formées à encourager les pères à participer.

La recherche récente a déjà apporté des lumières intéressantes sur les rôles, fonctions et comportements paternels, mais elle a suscité de multiples points d'interrogation auxquels il sera important et enthousiasmant de répondre au cours des prochaines décennies.

Références

- BANDURA, A. (1977). *Social Learning Theory*. Englewood Cliffs, N. J., Prentice-Hall.
- BARLING, J. (1986). « Fathers' work experiences, the father-child relationship and children's behavior », *Journal of Occupational Behaviour*, 7: 61-66.
- BLANKENHORN, D. (1995). *Fatherless America : Confronting Our Most Urgent Social Problems*. New York, Basic books.
- CHODOROW, N. (1978). *The reproduction of mothering : Psychoanalyses and the sociology of gender*. Berkeley, University of California Press.
- GREENBERG, M. et MORRIS, N. (1974). « Engrossment : The newborn's impact on the father », *American Journal of Orthopsychiatry*, 44: 520-531.
- GUÉDENEY, N. (1997). « Dépressions post-natale » *Devenir*, 9 (2): 21-32.
- HETHERINGTON, E. M. et CLINGEMPEEL, W. G. (1992). « Coping with marital transitions : a family systems perspective », *Monographs of the Society for Research in Child Development*, Serial n° 227, N°s 2-3.
- HEWLETT, B. S. (1992). « Introduction » In B. S. HEWLETT (Ed.), *Father-child relations : Cultural and biosocial contexts*. (p. XI-XIX), New York, Aldine de Gruyter.

- IHINGER-TALLMAN, M., PASLEY, K. et BUCHLER, C. (1993). « Developing a middle-range theory of father involvement postdivorce », *Journal of Family Issues*, 14: 551-572.
- LAMB, M. E. (1997). « Fathers and child development: An introductory overview and guide » in M. E. LAMB (Ed.) *The role of the father in child development - 3rd edition* (p.1-18). New York, J. Wiley and Son.
- LAMB, M. E., PLECK, J. H. et LEVINE, J. A. (1985). « The role of the father in child development » in B. B. LAHEY et A. E. KAZDIN (Eds), *Advances in clinical child psychology*. Vol. 8 (p. 229-266), New York, Plenum Press.
- LAROSSA, R et LAROSSA, M. M. (1989). « Baby care: Fathers versus mothers » in B. J. RESMAN et P. SCHWARTZ (Eds), *Gender in intimate relationship: A microstructural approach*. (p. 138-154), Belmont, CA, Wadsworth.
- LE BOURDAIS, C. et SAURIOL, A. (1998). « La part des pères dans la division du travail domestique au sein des familles canadiennes », *Montréal INRS - Urbanisation, Études et documents*, n° 69.
- MISCHEL, M. (1966). « A social-learning view of sex differences in behavior » in E. MACCOBY (Ed.) *The development of sex differences*. Stanford, CA, Stanford University Press.
- PARSONS, T. et PALES, R. (1955). *Family socialization and interaction process*. New York, Free Press.
- PLECK, J. H. (1995). « The gender role strain paradigm : An update » in R. F. LEVANT et W. S. POLLACK (Eds.), *A new psychology of men*. New York, Basic books.
- RISMAN, B. J. et SCHWARTZ, P. (1989). « Being gendered: A microstructural view of intimate relationships » in B. J. RISMAN et P. SCHWARTZ (Eds) *Gender in intimate relationships: A microstructural approach*. (p. 1-9), Belmont, CA, Wadsworth.
- SILVERSTEIN, L. B. et AVERBACH, C. F. (1997). « Letter to the editor », *Zero to Three*, 18: 40-41.

ÉVOLUTION DU RÔLE DU PÈRE AU QUÉBEC DU XVII^E AU XX^E SIÈCLE¹

MARIE-AIMÉE CLICHE

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Depuis que l'histoire des femmes a pris son essor dans la décennie 1970, dans la foulée du mouvement féministe, les études sur la maternité se sont multipliées, au Québec et ailleurs. Après en avoir analysé plusieurs aspects tels le discours normatif, la fécondité des Québécoises, leur rôle d'éducatrice et les grossesses hors-mariage, le moment semble venu d'aborder l'histoire de la paternité. L'action des groupes de pères divorcés qui réclament un rôle accru dans la garde et l'éducation de leurs enfants nous y incite. En étudiant les différentes façons dont les hommes ont assumé leurs fonctions parentales au cours des trois derniers siècles, en collaboration ou en conflit avec les femmes, peut-être pourrions-nous imaginer des solutions aux problèmes actuels.

Parmi les sources disponibles pour étudier l'histoire de la famille, les archives judiciaires sont particulièrement riches d'informations. Déjà utilisées pour l'étude des naissances hors-mariage dans la région de Québec, et celle des séparations de corps dans le district judiciaire de Montréal, elles peuvent également nous en apprendre beaucoup sur la paternité.

La société traditionnelle (que nous situons, grosso modo, avant la Révolution tranquille) établissait une différence très nette entre les naissances qui se produisaient à l'intérieur du mariage, et celles qui avaient lieu en dehors de ce cadre. Des termes comme enfant naturel, illégitime, bâtard, fille-mère ou mère célibataire attestaient de cette réalité. La responsabilité des hommes envers leur progéniture variait aussi en fonction de ces circonstances, mais cette situation n'est pas demeurée immuable tout au long des trois siècles qui s'écoulèrent entre 1660 et 1960.

I. PATERNITÉ HORS-MARIAGE

Aujourd'hui, dans la province de Québec, la majorité des enfants naissent de parents non

mariés : 54,3 % en 1997². L'augmentation graduelle de ces naissances a contribué à brouiller puis à faire disparaître la notion de «légitimité». Est-il besoin de rappeler qu'autrefois, pour des raisons morales et sociales, de telles naissances entraînaient le déshonneur pour l'enfant et sa mère? Les poursuites en reconnaissance de paternité révèlent les solutions mises au point par la société pour gérer ce problème à différentes époques. Étudiés dans la longue durée, ces procès permettent de distinguer trois phases principales dans l'histoire des filles-mères et des pères d'enfants illégitimes.

1. Des pères nourriciers malgré eux³

La première période, qui s'étend des débuts de la colonie jusqu'au milieu du XIX^e siècle, est celle des "pères nourriciers malgré eux". À cette époque, dès qu'une grossesse hors-mariage se manifestait, des pressions s'exerçaient sur l'amant de la jeune fille pour l'inciter à régulariser la situation et à légitimer l'enfant par un mariage hâtif. La future mère, sa famille éclaboussée par son déshonneur, les voisins, le curé: tous se mettaient de la partie, et parfois avec succès.

Quand le mariage était impossible, on attendait du père présumé qu'il assure quand même la subsistance de l'enfant, soit en se chargeant directement de celui-ci, soit en payant une pension à la mère. Le père qui essayait d'esquiver ses responsabilités s'exposait à une cérémonie publique fort embarrassante. La mère venait déposer l'enfant à ses pieds ou sur le seuil de sa porte, en présence de témoins, pour bien montrer qu'elle lui en remettait la charge. Ce geste symbolique avait pour but de forcer l'homme à délier les cordons de sa bourse.

Lorsque ces moyens de pression n'obtenaient pas les résultats désirés, la jeune fille pouvait tenter des poursuites en reconnaissance de paternité, et ces procès se soldaient presque

toujours par une sentence obligeant le présumé père à assumer les frais de nourriture et d'éducation de l'enfant (61 cas sur 69 sous le Régime français).

Pour déterminer le lien biologique (à une époque où les analyses de sang n'existaient pas), le juge se basait sur la déclaration de la plaignante et les dépositions des témoins. Si deux hommes ou plus avaient été vus en compagnie de la jeune fille et pouvaient, l'un ou l'autre, être le père de l'enfant, le paiement de la pension alimentaire était partagé entre eux.

Des adages de l'ancien droit français comme *Il faut un père à cet enfant* et *Qui fait l'enfant, doit le nourrir*, s'appliquaient aussi au Canada, reflétant aussi bien la mentalité populaire que l'esprit de la loi. Les hommes qui engendraient des enfants, en mariage ou autrement, étaient obligés de subvenir à leurs besoins.

2. La déresponsabilisation des pères⁴

Ces coutumes se perpétuèrent dans la région de Québec jusque dans la décennie 1870, et lors des procès, la preuve par témoins demeura la procédure courante.

Des changements s'amorcent cependant dès le début du XIX^e siècle avec la création d'hospices dirigés par des religieuses pour recueillir les enfants abandonnés d'abord, puis les jeunes filles enceintes. Il s'agit de l'Hôtel-Dieu de Québec, dès 1800, de l'hospice du Sacré-Cœur, à partir de 1873, et enfin d'une maternité fondée en 1852 qui devint l'hôpital de la Miséricorde sous la gouverne des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec⁵. Créées dans le but de prévenir les infanticides et de sauver l'honneur des jeunes filles et de leur famille, ces institutions allaient avoir un effet imprévu sur la façon dont les hommes disposaient de leurs enfants illégitimes. En 1852, quand une jeune fille déposa son enfant sur le seuil de la maison du présumé père, celui-ci le recueillit, mais en faisant savoir qu'il irait le porter à la ville, c'est-à-dire à l'hospice⁶. Au début, les personnes qui agissaient ainsi se faisaient traiter de « sans-cœur » par leur entourage, mais l'habitude s'implanta. Comme disait l'un de ces pères, en 1881 : *C'est bien de valeur, mais on n'est toujours pas les premiers*⁷.

Ce changement dans les habitudes populaires fut suivi d'une modification dans la jurisprudence. Le Code civil du Bas-Canada, qui remplaça la Coutume de Paris en 1866, autorisait encore les poursuites en reconnaissance de paternité, et les juges continuèrent à accepter la preuve par témoins. Mais un changement décisif se produisit en 1880 avec l'affaire *Turcotte v. Nacké*.

Lors d'un procès en reconnaissance de paternité, un juge de la Beauce avait décidé qu'un certain Étienne Nacké était le père de l'enfant de Héménilde Turcotte, et qu'il devrait lui payer une pension. Nacké ne niait pas les relations sexuelles avec sa servante, mais il l'accusait d'avoir connu d'autres hommes, dans l'espoir de partager avec ces derniers les frais d'entretien de l'enfant. Quand l'affaire fut portée devant la Cour de révision, à Québec, l'avocat de Nacké s'inspira du Code civil français (qui interdisait les poursuites en paternité) pour convaincre le tribunal qu'une telle accusation était trop sérieuse pour qu'on se fie à la seule parole des témoins. Il insista sur la nécessité de produire un commencement de preuve par écrit ou par des faits constants graves avant d'admettre la preuve par témoins. Adoptant ce point de vue, le juge Casault renversa le premier jugement.

Comme les preuves écrites étaient très rares dans de telles affaires, la décision du juge Casault, qui fut imitée par ses collègues, eut pour effet de retirer presque entièrement aux jeunes filles le principal moyen utilisé jusqu'à là pour gagner leur cause : la preuve par témoins. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir le nombre de ces procès diminuer considérablement après cette date, tandis que le nombre d'enfants confiés aux hospices augmentait sans cesse⁸.

Les tribunaux maintinrent cependant la coutume d'obliger les hommes à payer les frais de gésine, c'est-à-dire le coût de l'accouchement et des premiers soins de l'enfant. Il pouvait sembler illogique d'obliger un homme comme Nacké à faire ce paiement, tout en déclarant que sa paternité n'était pas prouvée. Mais il s'agissait en fait d'une logique financière : comme les frais de gésine étaient beaucoup moins onéreux qu'une pension alimentaire payée pendant une vingtaine d'années, les tribunaux se contentaient d'une preuve moins solide. Le juriste Gérard Trudel

l'admit en 1942⁹ et un juge le confirma en 1968 en disant à un avocat: *Faites bien votre preuve, maître, car cette cause peut facilement aller en appel. Si ce jeune homme est pris avec un enfant pour sa vie, il peut très bien chicoter*¹⁰.

Ces nouvelles exigences des juges avaient pour but d'inciter les jeunes filles à la sagesse (en leur ouvrant la perspective de se retrouver sans ressources si elles avaient un enfant) et de protéger les hommes contre le risque de fausses accusations. Combinées avec la possibilité de confier l'enfant à une institution charitable, elles eurent pour résultat de déresponsabiliser presque complètement les pères d'enfants illégitimes. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, ces hommes étaient tenus de nourrir leurs enfants. Par la suite, les juges déclarèrent que l'obligation d'un homme honorable se bornait à payer les frais de gésine. Rendue au XX^e siècle, la coutume de remettre ces enfants aux religieuses était si bien ancrée dans les mœurs que certains hommes n'hésitaient pas à dire lors de leur procès en 1932 et en 1941: *Si l'enfant l'embarrasse, elle n'a qu'à le laisser à la Crèche*¹¹.

3. Le rappel des responsabilités paternelles

Cet état de choses perdura jusqu'à la décennie 1940. Les juges relâchèrent alors quelque peu leurs exigences au chapitre de la preuve, et accueillirent plus favorablement les requêtes des filles-mères. L'un d'eux déclara même en 1947: *Un homme n'a pas le droit de s'en remettre à la charité publique ou à des tiers qui ont plus de cœur que lui pour l'entretien de son enfant*¹². Malgré cela, les poursuites en reconnaissance de paternité n'augmentèrent pas beaucoup.

Un changement beaucoup plus important se produisit au tournant de 1969-1970 quand les mères célibataires, comme on les appelait maintenant, eurent droit aux prestations d'aide sociale¹³. Dorénavant, c'est l'État providence qui remplacerait, financièrement parlant, les pères absents.

Les propos tenus par les hommes lors des procès en reconnaissance de paternité révèlent un des aspects les moins édifiants de

l'histoire des pères. Rejetant toute responsabilité à l'égard des enfants conçus hors-mariage, soutenus à partir de 1880 par une jurisprudence qui se soucie plus de protéger les intérêts des hommes que ceux des enfants, les pères présumés profitent sans vergogne des facilités qu'offrent les institutions religieuses. Parmi 261 procès échelonnés entre 1850 et 1969, nous avons trouvé seulement deux hommes qui essaient de faire adopter l'enfant par leur famille, et deux autres qui offrent de s'en charger parce qu'ils ne veulent pas payer la pension alimentaire. Ce rejet des responsabilités paternelles pouvait parfois s'expliquer par une pauvreté véritable, mais l'abbé Victorin Germain, directeur de la Crèche de Québec dans les années 1930-1940, estimait que *quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, le père naturel était un fieffé sans-cœur*¹⁴.

L'évolution de la paternité hors-mariage, vue à travers les procès, peut donc se résumer ainsi. Une première période où la société oblige le père à nourrir ses enfants, même illégitimes. Une seconde où il peut se contenter de payer les frais de gésine et se décharger du reste sur les institutions charitables. Une troisième enfin où les juges se mettent à rappeler aux hommes leurs responsabilités paternelles. Mais finalement, c'est plutôt l'État qui prend la relève.

Il fut donc une époque où les hommes pouvaient rejeter assez facilement leurs responsabilités à l'égard des enfants illégitimes. Mais il n'en allait pas de même pour ceux issus d'un légitime mariage.

II. PATERNITÉ ET SÉPARATION LÉGALE¹⁵

La paternité «légitime» peut être étudiée à travers les procès de séparation de corps du district judiciaire de Montréal. Rappelons que ces séparations légales se distinguaient des divorces parce qu'elles étaient plus faciles à obtenir moins dispendieuses, et acceptées par l'Église catholique. Mais contrairement aux divorcés, les époux séparés n'avaient pas le droit de se remarier. Parmi les 253 procès repérés de 1795 à 1880, et l'échantillon de 500 retenus pour la période de 1900 à 1930,

63 % impliquent des enfants mineurs; nombre suffisant pour étudier le rôle dévolu au père dans la famille et l'épineuse question de la garde des enfants après la séparation.

Ces procès avaient pour but de prouver que l'un des époux (ou les deux) avait gravement manqué à ses devoirs, ce qui justifiait une rupture légale. L'époux considéré comme «innocent» obtenait à la fois la séparation et la garde des enfants. Chacun des deux avait donc intérêt à noircir le comportement de l'autre, aussi bien les femmes, qui prenaient l'initiative de demander la séparation dans 90 % des cas (95 % au XIX^e siècle et 83 % au XX^e), que les maris qui leur répondaient. En dépit (ou en raison) du biais qu'entraînait forcément une telle procédure, les propos tenus par les deux époux, les témoins, les juges et les avocats permettent de reconstituer les normes de conduite conjugales et parentales fixées par la société de l'époque, en particulier le comportement paternel.

1. Les responsabilités paternelles

L'une des principales obligations attribuées au père consistait à assurer la subsistance de ses enfants. Ce rôle de pourvoyeur n'est plus à démontrer. Les femmes mariées qui travaillaient en dehors de la maison pour gagner leur vie et celle de leurs enfants présentaient toutes cette situation comme une anomalie, une preuve de l'incapacité de leur mari d'assumer ses responsabilités financières¹⁶.

Une deuxième obligation des pères, tout aussi importante, consistait à éduquer leurs enfants, ce qui impliquait le devoir de les punir de leurs fautes et le droit de recourir aux punitions corporelles.

Le Code civil du Bas-Canada autorisait les parents à corriger physiquement leurs enfants, de façon modérée et raisonnable. Mais comment tracer la limite entre une correction modérée et de mauvais traitements? Cette question occupe une place importante dans les procès, car la violence physique et verbale du mari est le principal motif évoqué par les femmes qui demandent la séparation. De plus, 55 d'entre elles accusent leur mari de maltraiter les enfants.

Tous les témoignages concordent sur un point : battre un enfant pour le corriger de ses défauts est non seulement un droit pour les parents, mais aussi un devoir, voire une manifestation d'amour bien compris. Un de ces hommes est présenté comme un bon père parce que, dit un témoin, *il battait ses enfants quand c'était nécessaire*¹⁷. Un autre s'exprime par l'intermédiaire de son avocat qui connaît bien les limites fixées par la loi :

*Dans les corrections qu'il a pu donner à ses enfants, il n'a jamais dépassé les droits que lui conférait sa puissance paternelle. Ses corrections étaient d'autant plus nécessaires que la demanderesse négligeait ses devoirs de mère, et si le défendeur n'avait pas exercé son autorité paternelle, ils seraient devenus indisciplinés et même vicieux*¹⁸.

La façon «ordinaire» de corriger un enfant, souvent décrite, consistait à le frapper pour le punir d'une faute, mais en n'ayant garde de l'estropier. Ces corrections étaient infligées aussi bien par les femmes que par les hommes, avec l'approbation générale. Par contre, l'entourage blâmait les parents qui battaient leurs enfants sans raison valable, par pure colère, par animosité ou sous l'effet de l'alcool; ceux qui les frappaient avec leurs pieds, leurs poings, ou qui leur infligeaient des coups assez forts pour provoquer l'effusion de sang ou briser un membre. C'est surtout à des hommes de milieu populaire que l'on reprochait de tels excès: 38 cas sur 42, presque tous confirmés par des témoins.

Le rôle d'éducateur du père ne se limitait évidemment pas à corriger ses enfants. Il devait aussi, et surtout, leur donner le bon exemple. Parmi les écarts de conduite reprochés aux pères et qui risquent de «scandaliser» les enfants, ceux qui reviennent le plus souvent consistent à s'enivrer, blasphémer et s'exhiber à demi nus devant les enfants. Le stéréotype du mauvais père, souvent employé dans la propagande des sociétés de tempérance¹⁹, est celui qui dépense tout son argent à boire, privant ainsi sa famille du nécessaire, et qui maltraite femme et enfants quand il est ivre, parfois pour leur arracher l'argent qu'ils ont gagné. Toute la famille se ligue alors contre lui.

Quand des enfants apparaissent en cour comme témoins, c'est pour prendre le parti de leur mère, 9 fois sur 10.

À côté de cette image repoussante se dessine celle du bon père: le pourvoyeur régulier, l'éducateur sévère, mais juste et consciencieux, qui veut que ses enfants fréquentent l'école et apprennent leurs prières, qui surveille leur langage et leurs sorties, notamment en interdisant aux filles d'aller danser et aux enfants des deux sexes d'aller voir les «vues animées».

2. La garde des enfants

À l'issue du procès, venait le moment de décider qui aurait la garde des enfants. Le Code civil du Bas-Canada stipulait que ceux-ci devaient être confiés à l'époux qui avait obtenu la séparation, c'est-à-dire celui qui était réputé innocent. Les hommes de loi québécois préconisaient cette solution parce qu'ils établissaient un lien étroit entre conjugalité et parentalité. Comme l'expliquait François Langelier en 1905 :

Le conjoint dont la conduite a été cause de la séparation ne mérite pas, en général, d'avoir la garde de ses enfants. S'il a manqué à ses obligations comme époux, on présume aussi qu'il manquera à ses devoirs comme père ou mère²⁰.

Cette décision était aussi reliée au rôle de modèle que devait jouer chaque parent. De nombreuses femmes déclarèrent que leur mari ivrogne, paresseux, blasphémateur et brutal constituait un «funeste exemple» pour les enfants. (Les maris tenaient d'ailleurs un langage semblable à l'endroit de leur épouse).

Comme la séparation était prononcée en faveur des femmes dans 80 % des cas, celles-ci obtenaient habituellement la garde des enfants, et ce dès le début du XIX^e siècle. Sur ce point, la loi québécoise d'inspiration française se distinguait nettement des lois anglo-saxonnes qui privilégiaient plutôt les droits des pères en cas de divorce²¹.

La règle qui demandait de confier l'enfant au conjoint «innocent» n'était cependant pas absolue. Les juges devaient tenir compte

avant tout du plus grand avantage des enfants. Pour cette raison, ils les confiaient parfois au conjoint dit coupable ou à de tierces personnes, en particulier les pensionnats tenus par des religieux. Mais le coût de la pension devait être défrayé par le père dont le rôle de pourvoyeur continuait même après la séparation. Dans les faits, les enfants étaient remis à la mère plutôt qu'au père dans une proportion de 9 contre 1 au XIX^e siècle, et de 6 contre 1 au XX^e siècle.

3. Les enlèvements d'enfants

Cet état de choses, ressenti comme une frustration par certains hommes, n'est pas sans rapport avec les enlèvements d'enfants, phénomène bien connu aujourd'hui, mais qui se produisait dès le XIX^e siècle. Nous en avons relevé 23 cas sur un total de 474 couples ayant des enfants mineurs.

Par enlèvement, nous entendons le fait de retirer un enfant de la garde de sa mère, contre le gré de celle-ci, que ce soit avant, pendant ou après le procès de séparation²². Parmi les 23 cas étudiés, 6 hommes se contentent de proférer cette menace, parfois pour dissuader leur femme d'entreprendre les procédures de séparation. Mais les 17 autres passent aux actes. Dans 6 cas, les juges approuvent cette initiative, parce qu'ils la trouvent compatible avec le bien-être de l'enfant, mais le plus souvent, ils ordonnent que les enfants soient rendus à leur mère. Un père qui s'y refuse est même condamné à la prison tandis qu'un autre tente de se suicider²³.

Les motifs qui animaient ces pères (amour de l'enfant, désir de vengeance ou autre) ne sont pas toujours faciles à déceler. On peut constater de l'amour paternel chez celui qui quitte la province en amenant son fils que sa femme ne semblait guère aimer²⁴. Mais dans un autre cas, les témoins se disent convaincus que le mari agit par pure vengeance, «pour faire de la misère» à sa femme²⁵.

Les enfants peuvent aussi devenir l'enjeu d'une lutte de pouvoir entre les deux époux. C'était visiblement le cas pour le sénateur Trudel et sa femme en 1880. Après avoir exigé de celle-ci «qu'elle se conforme en tout

Quand des enfants apparaissent en cour comme témoins, c'est pour prendre le parti de leur mère, 9 fois sur 10.

À côté de cette image repoussante se dessine celle du bon père: le pourvoyeur régulier, l'éducateur sévère, mais juste et consciencieux, qui veut que ses enfants fréquentent l'école et apprennent leurs prières, qui surveille leur langage et leurs sorties, notamment en interdisant aux filles d'aller danser et aux enfants des deux sexes d'aller voir les «vues animées».

2. La garde des enfants

À l'issue du procès, venait le moment de décider qui aurait la garde des enfants. Le Code civil du Bas-Canada stipulait que ceux-ci devaient être confiés à l'époux qui avait obtenu la séparation, c'est-à-dire celui qui était réputé innocent. Les hommes de loi québécois préconisaient cette solution parce qu'ils établissaient un lien étroit entre conjugalité et parentalité. Comme l'expliquait François Langelier en 1905 :

Le conjoint dont la conduite a été cause de la séparation ne mérite pas, en général, d'avoir la garde de ses enfants. S'il a manqué à ses obligations comme époux, on présume aussi qu'il manquera à ses devoirs comme père ou mère²⁰.

Cette décision était aussi reliée au rôle de modèle que devait jouer chaque parent. De nombreuses femmes déclarèrent que leur mari ivrogne, paresseux, blasphémateur et brutal constituait un «funeste exemple» pour les enfants. (Les maris tenaient d'ailleurs un langage semblable à l'endroit de leur épouse).

Comme la séparation était prononcée en faveur des femmes dans 80 % des cas, celles-ci obtenaient habituellement la garde des enfants, et ce dès le début du XIX^e siècle. Sur ce point, la loi québécoise d'inspiration française se distinguait nettement des lois anglo-saxonnes qui privilégiaient plutôt les droits des pères en cas de divorce²¹.

La règle qui demandait de confier l'enfant au conjoint «innocent» n'était cependant pas absolue. Les juges devaient tenir compte

avant tout du plus grand avantage des enfants. Pour cette raison, ils les confiaient parfois au conjoint dit coupable ou à de tierces personnes, en particulier les pensionnats tenus par des religieux. Mais le coût de la pension devait être défrayé par le père dont le rôle de pourvoyeur continuait même après la séparation. Dans les faits, les enfants étaient remis à la mère plutôt qu'au père dans une proportion de 9 contre 1 au XIX^e siècle, et de 6 contre 1 au XX^e siècle.

3. Les enlèvements d'enfants

Cet état de choses, ressenti comme une frustration par certains hommes, n'est pas sans rapport avec les enlèvements d'enfants, phénomène bien connu aujourd'hui, mais qui se produisait dès le XIX^e siècle. Nous en avons relevé 23 cas sur un total de 474 couples ayant des enfants mineurs.

Par enlèvement, nous entendons le fait de retirer un enfant de la garde de sa mère, contre le gré de celle-ci, que ce soit avant, pendant ou après le procès de séparation²². Parmi les 23 cas étudiés, 6 hommes se contentent de proférer cette menace, parfois pour dissuader leur femme d'entreprendre les procédures de séparation. Mais les 17 autres passent aux actes. Dans 6 cas, les juges approuvent cette initiative, parce qu'ils la trouvent compatible avec le bien-être de l'enfant, mais le plus souvent, ils ordonnent que les enfants soient rendus à leur mère. Un père qui s'y refuse est même condamné à la prison tandis qu'un autre tente de se suicider²³.

Les motifs qui animaient ces pères (amour de l'enfant, désir de vengeance ou autre) ne sont pas toujours faciles à déceler. On peut constater de l'amour paternel chez celui qui quitte la province en amenant son fils que sa femme ne semblait guère aimer²⁴. Mais dans un autre cas, les témoins se disent convaincus que le mari agit par pure vengeance, «pour faire de la misère» à sa femme²⁵.

Les enfants peuvent aussi devenir l'enjeu d'une lutte de pouvoir entre les deux époux. C'était visiblement le cas pour le sénateur Trudel et sa femme en 1880. Après avoir exigé de celle-ci «qu'elle se conforme en tout

point à la volonté de son mari sur les matières d'éducation des enfants», cet époux impérieux lui annonça qu'il allait faire respecter son autorité avec plus de rigueur, et il plaça ses trois fils en pension. Décision unilatérale qui incita sa femme à demander la séparation²⁶, mais le tribunal donna raison au mari.

Dans les cas les plus difficiles, les juges expliquent en détails les motifs de leurs décisions, ce qui permet de saisir sur le vif les valeurs de leur époque en matière d'éducation. Ainsi, dans l'affaire Stevenson-Baldwin qui se rendit jusque devant le Conseil privé de Londres en 1920. La Cour d'appel refusa à cet homme la garde de ses fils, non parce qu'il les avait battus, comme sa femme le lui reprochait, mais parce qu'il s'était servi d'un langage violent, excessif et même blasphématoire à l'égard des enfants, en tournant en dérision les cérémonies de l'Église²⁷. C'est ce dernier point qui fut jugé incompatible avec ses devoirs d'éducateur.

Dans cette affaire, la décision des juges se trouvait facilitée par le fait que Baldwin avait accumulé les manquements à ses devoirs d'époux et de père. Mais l'idée se manifestait occasionnellement qu'un homme pouvait être un bon père, même s'il se conduisait mal comme mari. Madame Brosseau l'admit candidement en 1910 : tout en se plaignant des mauvais traitements que son mari lui infligeait, elle reconnut qu'il s'occupait de leurs deux garçonnetts aussi bien qu'elle²⁸.

Le père conservait un droit de regard sur l'éducation de ses enfants, même quand ces derniers vivaient avec leur mère. S'il pouvait prouver qu'ils étaient mal soignés ou mal éduqués, le juge modifiait les mesures relatives à la garde. Enfin, lorsque la femme n'obtenait pas la séparation demandée, le tribunal ordonnait de rendre les enfants à leur père. La puissance paternelle n'était pas un vain mot dans le Québec traditionnel.

Les «bons pères» d'avant 1930 devaient donc remplir deux fonctions principales, jamais remises en question : pourvoir aux besoins matériels de la famille et veiller à l'éducation des enfants. Même après la séparation, même si les enfants étaient confiés à la mère, ils conservaient le devoir et le droit de jouer ainsi leur rôle de père.

Conclusion

Ce survol de quelques centaines de procès répartis sur trois siècles révèle à la fois des continuités et des changements dans l'histoire de la paternité au Québec.

Nous découvrons d'abord que certains phénomènes qu'on croit récents, comme le désengagement des pères et la remise des enfants à la mère après une séparation, datent en fait du XIX^e siècle et ne doivent rien à l'influence du féminisme. Nous constatons aussi que la puissance paternelle, quoique très étendue, n'était pas illimitée, mais conditionnée par la capacité des hommes de remplir leurs obligations conjugales et parentales.

Parmi les changements relatifs à la paternité, les principaux ont certainement trait aux enfants hors-mariage. Tout au long de la période étudiée, les hommes manifestent une nette répugnance à se charger d'eux. Mais sous le Régime français, la loi et la coutume leur rappelaient que *celui qui fait l'enfant doit le nourrir*, tandis qu'au XX^e siècle, il était possible (et admis) de s'en décharger en le confiant à des institutions charitables.

Ce changement se comprend mieux si on le replace dans son contexte socio-économique. Sous le Régime français, la mortalité infantile était fort élevée, et la charge du nouveau-né risquait de ne pas peser très longtemps sur les «pères nourriciers malgré eux». D'autre part, un enfant devenu grand rendait des services appréciables dans une entreprise agricole, perspective qui pouvait inciter certains hommes à accepter plus facilement un enfant de sexe masculin. C'est ce qu'exprime clairement Claude Nau en 1722. Il consent à prendre l'enfant qu'on l'accuse d'avoir fait à Geneviève Meran, à condition qu'il ne serait pas libre à cette fille ni à d'autres de le retirer de chez lui, paraissant juste que pour l'indemniser des dépenses qu'il fera pour sa nourriture, entretien et éducation, il lui rende les services dont il sera capable jusqu'à 18 ans²⁹. Au XX^e siècle, par contre, avec les exigences d'une scolarité prolongée, l'éducation d'un enfant coûte beaucoup plus cher, et il rend peu de services en retour, ce qui explique en partie les réticences des pères à se charger d'un tel fardeau.

Ce partage du travail était l'un des traits caractéristiques de la relation père-fils dans la société rurale traditionnelle, et l'un de ceux qui ont le plus changé. Le rôle de pourvoyeur a gardé son importance, même si on trouve normal aujourd'hui de le partager avec la mère et avec l'État en cas de nécessité. Le rôle de modèle a aussi conservé toute sa pertinence. L'ancien sens moral et religieux a été remplacé par une dimension psychologique, mais nul n'en conteste l'influence dans le développement de l'enfant.

La façon d'éduquer les enfants est sans doute ce qui a connu le plus de transformations. L'image paternelle qui ressort des propos tenus lors des procès est celle d'un éducateur très sévère. Pour certains pères, l'éducation semblait se réduire à une obéissance obtenue par la contrainte, et les corrections qu'ils administraient risquaient fort de dégénérer en mauvais traitements, même en regard des critères d'avant 1930. Les progrès de la psychologie et de la pédagogie ayant suscité une réprobation grandissante à l'endroit des punitions corporelles, le droit d'user de tels procédés envers les enfants a été retiré du Code civil du Québec, et des pressions s'exercent pour qu'il en soit de même avec le Code criminel du Canada³⁰.

Tous ces changements montrent que la façon d'assumer la paternité s'est adaptée à des situations fort variables au cours des siècles, et qu'il est possible, en utilisant l'expérience du passé et les progrès de la recherche scientifique, de l'ajuster aux exigences de la société actuelle.

1. Cette recherche a été réalisée grâce à des subventions du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Pour des raisons de discrétion évidentes, nous n'identifierons aucune des personnes dont nous avons vu les noms dans les archives, excepté si elles sont déjà nommées dans les jugements publiés dans des revues légales ou dans des journaux.

2. Chiffres de Statistique Canada cités par François Berger, «Les naissances hors-mariage atteignent des sommets», *La Presse*, 11 octobre 1997, B6.

3. Cette première partie du texte renvoie à notre article «Filles-mères, familles et société sous le Régime français», *Histoire sociale*, vol. XXI, n° 41, mai 1988, p. 39-69. Voir aussi «Grossesse oblige», *Cap-aux-Diamants*,

n° 21, printemps 1990, p. 59-62. Pour la période 1660-1760, nous avons utilisé tous les procès pour séduction et reconnaissance de paternité dans les gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières. En tout, 137 dossiers ont été repérés aux Archives nationales du Québec à Québec (ANQQ), Montréal (ANQM) et Trois-Rivières (ANQTR).

4. Cette seconde partie du texte renvoie à nos articles «Morale chrétienne et double standard sexuel : les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde à Québec, 1874-1972», *Histoire sociale*, vol. XXIV, n° 47, mai 1991, p. 85-125; et «Les filles-mères devant les tribunaux de Québec, 1850-1960», *Recherches sociographiques*, vol. XXXII, n° 1, janvier-avril 1991, p. 9-42. Les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec qui s'occupaient de l'hôpital de la Miséricorde nous ont permis de consulter les registres et les dossiers relatifs aux filles-mères. Pour les archives judiciaires, nous nous sommes limités au district judiciaire de Québec. Dans les archives de la Cour supérieure de Québec, nous avons repéré 261 procès relatifs à des poursuites pour reconnaissance de paternité, dommages pour séduction et frais de gésine. Dans les archives de la Cour des sessions de la paix, nous avons repéré 44 affaires criminelles (viol, inceste, séduction, commerce chamele illicite) impliquant des filles-mères.

5. Voir notre article «L'infanticide dans la région de Québec, 1660-1969», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, n° 1, été 1990, p. 31-59. Cette étude est basée principalement sur les archives du coroner du district judiciaire de Québec, complétées par celles de la Cour des sessions de la paix et les registres des prisons de Québec.

6. Archives nationales du Québec à Québec (ANQQ), Cour Supérieure de Québec, 1852, n° 987.

7. ANQQ, Cour supérieure de Québec, 1881, n° 1008.

8. Tout ceci est expliqué de façon plus détaillée dans notre article «Les filles-mères devant les tribunaux de Québec, 1850-1969».

9. Gérard Trudel, *Traité de droit civil du Québec*, Montréal, Wilson et Lafleur, 1942, p. 137.

10. Centre de pré-archivage de Québec, Cour supérieure, 1968, n° 151-609.

11. Cité dans notre article «Les filles-mères devant les tribunaux», p. 25, 34 et 35.

12. *Idem*, p. 35.

13. Renée B.-Dandurand, *Le mariage en question. Essai sociohistorique*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, p. 35-36.

14. Victorin Germain, «Oui, un sans-cœur», et «Des monstres à face humaine», dans *Prétez l'oreille, s.v.p.*, Québec, La Crèche, 1940, p. 39. Les chroniques de l'abbé Germain étaient publiées dans de nombreux journaux du Québec.

15. Les résultats de ces recherches ont d'abord été publiés dans les articles suivants :
 «Les procès en séparation de corps dans la région de Montréal, 1795-1879», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 49, n° 1, été 1995, p. 3-33.
 «Les séparations de corps dans le district judiciaire de Montréal de 1900 à 1930», *Revue canadienne Droit et société*, vol. 12, n° 1, printemps 1997, p. 71-100.
 «Puissance paternelle et intérêt de l'enfant : la garde des enfants lors des séparations de corps dans le district judiciaire de Montréal, 1795-1930», *Lien social et Politiques - RIAC*, n° 37, printemps 1997, p. 53-62.
 Toutes ces recherches sont basées sur les archives de la Cour supérieure de Montréal. Un dépouillement exhaustif a permis de repérer 253 procès pour la période de 1795 à 1879. Pour le XX^e siècle, comme les procès deviennent beaucoup plus nombreux (243 en 1920 et 503 en 1930), nous nous sommes limités à un échantillon de 500 procès en prenant les 100 premiers pour les années 1900 et 1905, 1910 et 1915, 1920, 1925 et 1930.
16. Situation confirmée par une enquête orale effectuée par Denyse Baillargeon, *Ménagères au temps de la crise*, Montréal, Editions du remue-ménage, 1991, p. 84-85.
17. Archives nationales du Québec à Montréal (ANQM), Cour supérieure de Montréal, 1905, n° 2270.
18. ANQM, Cour supérieure, 1930, n° 58981, cité dans «Puissance paternelle...», p. 56.
19. Voir l'illustration reproduite en page couverture de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 49, n° 1, été 1995.
20. François Langelier, *Cours de droit civil de la province de Québec*, Montréal, Wilson et Lafleur, 1905, p. 357.
21. Constance Backhouse, «Shifting Patterns in Nineteenth-Century Canadian Custody Law», dans David H. Flaherty, éd., *Essays in the History of Canadian Law*, Osgoode Society, 1981, vol. 1, p. 212-248.
22. Précisons qu'un père avait le droit de mettre ses enfants en pension en dépit de l'opposition de sa femme, car le Code civil stipulait que lui seul exerçait l'autorité parentale durant le mariage. Il ne s'agissait pas alors d'un enlèvement illégal. Nous donnons un sens très large au mot «enlèvement» dans le but de regrouper le plus grand nombre possible de cas et de mieux comprendre les motivations des pères.
23. ANQM, Cour supérieure de Montréal, 1877, n° 883 et 1920, n° 4257.
24. ANQM, Cour du banc du roi, Montréal, 1822, n° 434.
25. ANQM, Cour supérieure de Montréal, 1910, n° 4013.
26. ANQM, Cour supérieure de Montréal, 1880, n° 289.
27. ANQM, Cour supérieure de Montréal, 1920, n° 4207. Cité dans «Puissance paternelle...», p. 58.
28. ANQM, Cour supérieure de Montréal, 1920, n° 3696. Ce cas est expliqué plus au long dans «Puissance paternelle...», p. 59.
29. ANQQ, Ordonnances des intendants, 5 janvier 1722, cité dans «Filles-mères, familles et société sous le Régime français», p. 64.
30. Jean Hamann, «Violence au-dessus de tout soupçon», *Contact*, hiver 1998, p. 13.

LES FORMES CONTEMPORAINES DE LA PATERNITÉ AU QUÉBEC
ANNE QUÉNIART
DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

INTRODUCTION

Objectifs de recherche

L'objet de cette communication est de présenter les résultats de deux recherches qualitatives sur la paternité menées l'une auprès de 17 pères vivant à Montréal¹, l'autre auprès de 15 pères vivant à Pointe-Calumet², c'est-à-dire en milieu semi-rural. Lorsque j'ai commencé à travailler sur la paternité, en 1990, peu de chercheurs francophones dans le champ de la famille s'intéressaient à la façon dont les pères eux-mêmes envisageaient et vivaient cette expérience. La grande majorité des études, notamment américaines, abordait la question de la paternité, des pères et de l'implication paternelle essentiellement sous l'angle de la mesure statistique, de la quantification des comportements paternels³. Aujourd'hui encore, si l'on connaît relativement bien les effets, sur le vécu des mères, des bouleversements qui ont affecté la famille depuis trente ans - entrée massive des femmes sur le marché du travail, accessibilité à la contraception, transformations juridiques, déclin de l'influence de l'Église, etc. - en revanche, on sait peu de choses sur le vécu quotidien des pères, sur leur rapport aux enfants. Il y a, dans les sciences sociales,

(Un) silence sur ce qui est advenu de la paternité, sur ce qui arrive aux pères. (...) Sociologues et psychologues semblent tout à fait indifférents aux

¹ Recherche subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (1991-1994). Voir Quéniart et Fournier (1994).

² Recherche effectuée dans le cadre des travaux du Groupe de recherche sur l'abus et la victimisation des enfants (GRAVE) et subventionnée par le Conseil québécois de la recherche sociale (1994-1996). Voir Quéniart, Fournier, Ménard et Legault (1997).

³ Voir à cet égard la recension que nous avons effectuée (Quéniart et Lachance 1995)

effets que les lois qui, de 1964 à 1975, ont bouleversé la répartition des rôles dans la famille et l'exercice de la parentalité, ont pu avoir sur le désir d'être père, sur le vécu de la paternité, sur la place du père dans les nouvelles familles (Sullerot 1992: 7-8).

Ce que nous avons cherché à creuser dans ces recherches, ce n'est pas tant la place du père au sein de la famille, que la place de la famille et de l'enfant dans le père, si je puis dire. Comment parlent-ils de leur famille, de leurs propres pratiques et des rôles du père et de la mère; de quelle façon vivent-ils les arrimages entre la famille, le travail, la vie de couple et la vie sociale; quelle relation nouent-ils avec leurs enfants, comment vivent-ils parmi et avec eux au quotidien; quelles sont leurs conceptions et leurs pratiques en matière d'éducation, de discipline et d'exercice de l'autorité? Bref, comment les pères s'engagent-ils auprès de leurs familles et de leurs enfants, de quelle manière envisagent-ils leurs responsabilités et que font-ils concrètement pour les remplir? Telles étaient nos principales questions de recherche.

Aspects méthodologiques

Du point de vue méthodologique, nous avons opté pour une approche qualitative, basée sur la théorie ancrée (*Grounded Theory*) et privilégiant l'entretien en profondeur comme instrument de collecte des données. Cette démarche nous a semblé la plus appropriée pour rencontrer notre objectif, à savoir la compréhension du phénomène de paternité à partir de ce que les pères eux-mêmes ont à dire sur leur «être-père» quotidien, sur ce qu'ils vivent, sur leurs plaisirs, difficultés et contradictions.

La réalisation des entrevues

Les entrevues débutaient en général par une question ouverte : *Qu'est-ce que cela représente pour vous être père?* qui visait à recueillir ce que la paternité semblait mobiliser, plus spontanément et plus viscéralement en eux, comme images, impressions, sensations et sentiments. Par la suite, nous explorions les dimensions suivantes de l'expérience des pères :

- (1) **le désir d'enfant** : l'histoire de la conception de l'enfant (le processus décisionnel qui y a conduit);
- (2) **la construction du sentiment paternel** : notamment, du point de vue du père, le vécu de grossesse, la naissance, le rapport concret du père à l'enfant (communication, intimité, activités communes);
- (3) **le quotidien paternel et parental** : notamment, comment les rôles, responsabilités et tâches domestiques et parentales sont organisés, qui fait quoi dans la maison et avec l'enfant;
- (4) **l'autorité, la discipline et l'éducation** : la manière dont le père conçoit et assume concrètement le rapport à l'autorité, à la discipline et à l'éducation (valeurs, implication scolaire);
- (5) **la paternité, l'individualité et l'identité** ou la place de la paternité dans sa vie : comment articule-t-il sa paternité aux autres dimensions de son existence (vie professionnelle, vie sociale, vie conjugale et son identité d'homme)? ; mode et degré d'intégration de l'ensemble des dimensions; satisfactions, insatisfactions, contradictions;
- (6) **les représentations de la paternité, de la parentalité et de la famille** : notamment, sa conception de ce que devrait être un bon père, les références pour la construction de son modèle paternel (son propre père, etc?), autoappréciation comme père et appréciation de sa conjointe comme mère, son discours quant aux apports spécifiques d'un père et d'une mère, etc.

Le profil sociodémographique des pères rencontrés

L'échantillon des pères de Montréal :

Les 17 pères rencontrés dans la première recherche ont entre 26 et 43 ans, travaillent en majorité à temps plein (14/17) pour des revenus de 40 000 dollars et plus pour la moitié d'entre eux (9/17). Ils sont très scolarisés puisque les 2/3 ont au moins un diplôme d'études collégiales. Ce sont des pères qui vivent une diversité de situations familiales (surtout biparentale, mais aussi monoparentale et en situation de recomposition familiale). Du point de vue du statut civil, 6 sont mariés, 4 en union de fait et 7 sont séparés ou divorcés. Quant aux conjointes vivant encore avec eux, elles sont sur le marché du travail dans 7 cas sur 10. Au total, ces pères ont 28 enfants dont la moitié ont entre 0 et 5 ans. Plus de la moitié des pères (10 sur 17) n'ont cependant qu'un enfant.

L'échantillon des pères de Pointe-Calumet :

Les 15 pères rencontrés dans la seconde recherche sont essentiellement des pères dans la trentaine, se situant entre l'âge de 29 et de 40 ans. Ce sont des pères qui, contrairement à ceux de Montréal, sont peu scolarisés (secondaire 5 ou moins dans 11 cas sur 15). Ils travaillent pour la plupart à plein temps (11/15), avec des revenus annuels inférieurs à 40 000 \$ pour la moitié d'entre eux (9/15). Les deux tiers de ces pères sont mariés, dont deux vivant en famille recomposée, les autres vivent en union libre. On retrouve à peu près autant de familles à revenu unique (toujours issu du père) que de familles à double revenu, 8 conjointes étant sur le marché du travail et 9 à la maison. Au total, ces pères ont 41 enfants (un seul sans lien biologique), dont les deux tiers sont âgés de 0 à 5 ans. Près de la moitié des familles ont trois enfants ou plus, contrairement aux pères de Montréal qui ont majoritairement un enfant seulement.

Méthode et choix d'analyse

Tous les entretiens, autant dans la première que dans la seconde recherche, ont été retranscrits intégralement et soumis à une analyse qualitative. Dans un premier temps, l'analyse se faisait de façon verticale (entrevue par entrevue) et consistait à mettre au jour et coder les thèmes puis à les regrouper, ce qui donnait lieu à la construction de catégories (par exemple, «la nature du sentiment paternel»). Dans un second temps, nous procédions à une analyse horizontale c'est-à-dire à une comparaison de l'ensemble des entretiens pour l'ensemble des catégories.

Dès les premières analyses, nous avons constaté qu'il nous serait impossible de faire état de ce que l'on pourrait appeler le vécu des pères, tant les expériences concrètes et les conceptions de ces hommes étaient diversifiées. C'est ce qui nous a amenés à opter, lors de notre première recherche, pour une typologie nous permettant de dégager cette multiplicité des modes de paternité et de rapports à la paternité. Autrement dit, nous avons choisi de nous centrer sur les différences les plus frappantes, chez les pères, du point de vue de leurs représentations et de leurs pratiques. Nous avons regroupé ces différences en trois grandes catégories d'engagement paternel qui forment trois blocs cohérents, chacun étant caractérisé par une relative homogénéité interne. Nous avons procédé de la même manière lors de la seconde recherche et, à part quelques différences que nous signalerons, nous avons pu inscrire les pères de Pointe-Calumet dans les mêmes catégories d'engagement que ceux de Montréal.

Les différents types d'engagement paternel ou diverses manières d'être père

Présentation générale de la typologie

Les trois principales façons de vivre et de se représenter la paternité, autrement dit les trois types de pères que nous avons définis⁴

sont : 1. L'homme de famille, qui correspond à une paternité tournée vers la famille; 2. Le parent à tout faire, qui correspond à une paternité tournée vers l'enfant; 3. Le père étagé, correspondant à une paternité flottante.

Notre typologie n'en est pas une des seules représentations, ni des seuls modes d'engagement paternel. Elle tente d'intégrer, dans des ensembles cohérents, tout à la fois le vécu existentiel, les pratiques concrètes et les représentations des pères. Ainsi, on verra que d'un type à l'autre, on passe d'une forme d'engagement surtout dominé, en valeurs et en pratiques, par le souci d'assurer la stabilité de la famille (type 1), à une forme d'engagement surtout orienté à l'intérieur même de la vie familiale (type 3) et, en particulier, en direction des enfants (type 2).

Autrement dit, ce qui distingue ces types entre eux ne se résume pas simplement à une question de nombre de tâches accomplies ou encore d'heures passées en compagnie des enfants: ce qui les différencie se retrouve tout autant dans la manière de vivre au quotidien la réalité familiale que dans la manière dont les pères articulent le rapport entre leur famille et les autres dimensions de leur existence, la place qu'ils laissent occuper à la famille dans leur vie, les modalités par lesquelles leur identité s'y rattache, comment ils conçoivent leurs responsabilités et leurs apports à la famille, la manière et les occasions par lesquelles ils manifestent leur présence dans la vie de famille, la façon dont ils vivent, par rapport à leur conjointe, la relation à la famille et aux enfants, etc.

Aujourd'hui, dans la présentation des trois types, je vais d'abord dégager ce qui constitue, pour ces pères, leur point de repère central quand ils nous parlent de leur paternité, pour ensuite m'attarder à trois dimensions particulières de leur expérience, soit : 1) le type d'engagement des pères, 2) les caractéristiques du rapport interparental et 3) la nature de la relation et de l'attachement paternels à l'enfant.

⁴Notons, sans signification statistique, que l'on retrouve à peu près le même nombre de pères dans chacun des trois types.

Type 1⁵ : L'homme de famille (une paternité tournée vers la famille)⁶

1. La famille comme repère central

L'expression «homme de famille» utilisée pour décrire ce premier type de pères est utilisée parce que la notion de famille est un repère central pour eux. La famille constitue, chez ces pères, le point d'ancrage le plus fondamental de leur identité personnelle : elle est pourvoyeuse de sens et de statut social, elle incarne la représentation du bonheur. En fait, fonder une famille, avoir des enfants, c'est le moyen de se fixer un but et d'entrer dans la vie adulte, c'est l'instrument qui libère l'ambition, c'est un passeport générateur de richesse, matérielle comme immatérielle :

Ça [la paternité] m'a tout apporté; j'ai acheté une maison, un grand terrain pis une piscine, c'est pour eux autres... Sinon, je me serais peut-être contenté de rester dans un troisième, dans un 22... Ils m'ont apporté tout, un but dans la vie, pis tout... Ma vie c'est eux autres... je peux pas dire autre chose (Jacques, 31 ans, 3 enfants).

Je dirais que ça m'a amélioré en tant que personne. C'est certain que quand t'es plus jeune, pis que t'as pas d'enfants, c'est un peu free for all, y a rien qui t'arrête, tu fais des gaffes, toutes sortes de choses. Mais en devenant parent, tu deviens plus responsable... tu prends plus tes responsabilités, tsé t'as pas le choix, tu le sais faut que tu le payes ton loyer maintenant (Benoit, 30 ans, 3 enfants).

La famille, ça fait partie de leur vocabulaire, de leurs valeurs, ça renvoie à un NOUS, à une communauté affective tissée serrée qui chapeaute la relation conjugale, la relation parentale et la relation filiale. Ce NOUS fait de l'identité paternelle une identité d'emblée

familiale, où le conjugal a tendance à être absorbé dans le parental : *Avant, c'était moi, moi... Là, c'est nous, nous. C'est ça qui est pas pareil. Moi je voulais que ce soit "nous"* (Jacques, 31 ans, 3 enfants).

2. Un engagement dominé par une responsabilisation pour la famille

On pourrait décrire l'implication paternelle de ces pères comme un engagement essentiellement pour la famille, c'est-à-dire dont les énergies sont orientées vers la pérennité de l'existence même de la famille. Plus précisément, il s'agit d'assurer la sécurité de leur famille à la fois sur le plan physique, où un père explique que puisqu'il travaille parfois le soir, il a fait installer un système d'alarme pour que sa femme et ses enfants n'aient rien à craindre et sur le plan psychomatériel, les pères cherchant à préserver leurs enfants des soucis :

Le père de famille, c'est un tout, c'est un ensemble d'un lien chaleureux et il faut apporter une protection au niveau de nos enfants, il faut voir à tout, aujourd'hui je pense que, aujourd'hui il faut voir même plus loin que simplement ce qui se passe sous nos yeux, il faut vraiment prévoir beaucoup d'avance, le rôle du père de famille je pense que c'est ça c'est de voir à long terme et à court terme, de toutes les choses qui peuvent arriver au cours de la vie [...] Tu te dis il faut se construire un nid, se trouver une demeure [...] La responsabilité d'être père, c'est leur donner le plus gros confort que je pouvais leur donner, pis la sécurité, pis dire qu'ils manquent de rien (Francis, 39 ans, 3 enfants).

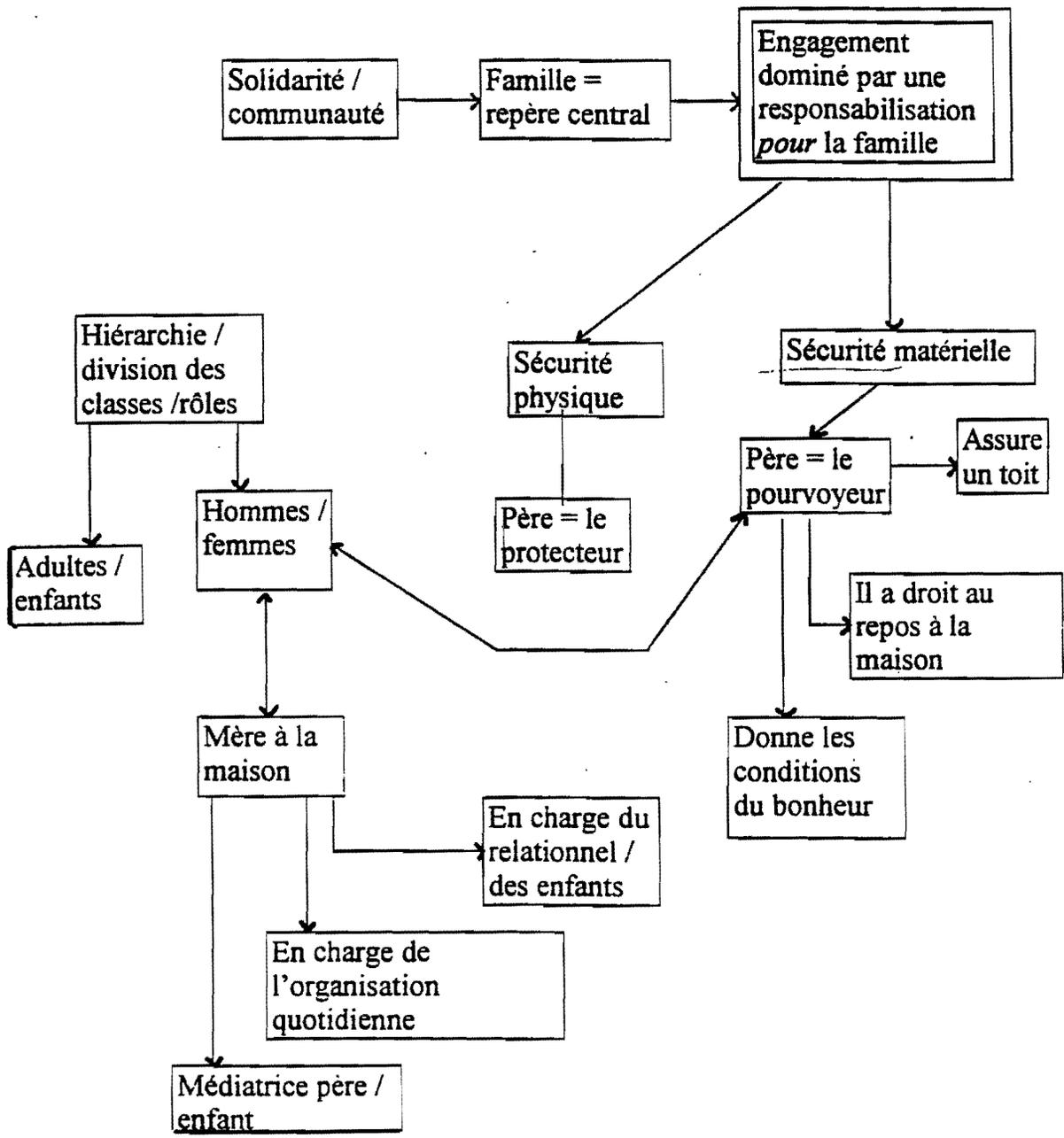
Un enfant, pour moi, c'est pas supposé avoir des problèmes (...) Même s'il y a un problème, soit monétaire ou n'importe quoi, on n'en parle pas

⁵ Dans ce premier type, on retrouve une grande majorité de pères de l'échantillon de Pointe-Calumet et quelques pères de celui de Montréal.

⁶ Voir le schéma 1.

TYPE 1: L'HOMME DE FAMILLE

REPRÉSENTATIONS / VALEURS *Harmonie* PRATIQUES



devant les enfants, pour que les enfants soient sécuritaires (André, 35 ans, 4 enfants).

Cette responsabilisation pour la famille entraîne une obligation terre à terre et impérieuse : avoir un « bon job » et chercher à le conserver coûte que coûte.

3. Une division complémentaire des rôles

Pour ces pères, chacun a sa place et son rôle dans la famille : il y a une hiérarchie entre le monde des parents et celui des enfants, et relativement peu d'espace pour une confusion de rôles entre le père et la mère. Celle-ci est en charge de l'organisation quotidienne de la vie de famille et de l'affectivité en général alors que le père a une responsabilité matérielle, il est le pourvoyeur de la famille.

Mais je suis pas un homme de maison, trop. Moi je vais aller travailler, je vais te ramener de l'argent, tu te débrouilles avec. Ma femme elle travaille 7 jours sur 7 à la maison, c'est plus qu'une job avoir trois enfants, c'est une vie (Benoit, 30 ans 3 enfants).

Les tâches domestiques, non j'suis pas fort là-dessus. Je pense que j'ai fait 3 fois la vaisselle en 16 ans. Fait que j'suis pas bien bien un homme d'intérieur comme tel. Elle a été malade pendant une semaine et je pensais me pendre au bout d'une semaine. Ah non, j'ai pas sa patience, puis là ça tombait que les 3 enfants étaient en vacances, ah non non non.... J'aime autant aller gagner les sous à l'extérieur puis je reviens, 3/4 de la journée est passé (Paul, 36 ans, 3 enfants).

Cette différence de rôles, ils la légitiment en mettant de l'avant une conception de l'égalité en statut du père et de la mère qui se vit dans la reconnaissance mutuelle de la contribution de chacun au bonheur familial. Prenant pour acquis, comme une évidence, qu'hommes/pères et femmes/mères ont des apports respectifs fort distincts, les pères

insistent alors plutôt sur la complémentarité de ces apports, sur le fait qu'il y ait convergence fonctionnelle de ces apports :

(Entre nous), je dirais que c'est 50/50: moi je vais travailler pour acheter du manger que ma femme sert à mes enfants. Si j'allais pas travailler, ma femme pourrait pas servir les enfants, pis y aurait pas de bouffe. Mais même à ça... Ça marche par couple, par famille, et tout s'ensuit. Si je vais pas travailler, personne mange... C'est pas la femme qui va faire à manger, y aura pas de nourriture, elle lavera pas le linge, y en aura plus de linge... Pis moi pis ma femme on a pas de problème là-dessus... sur ça, qui en fait plus ou moins. Elle sait ce que moi j'ai à faire, pis elle sait ce qu'elle a à faire (Jacques, 31 ans, 3 enfants).

Si la plus importante responsabilité qu'ils s'imposent est celle du soutien matériel de leur famille, cela n'implique pas qu'ils soient sans rôle ou tâche au sein même du foyer et auprès des enfants. Ainsi se reconnaissent-ils en premier lieu - et leurs conjointes semblent compter sur eux de ce point de vue¹ - un rôle important du point de vue de l'exercice de l'autorité : exercer l'autorité est l'une des seules obligations véritables qu'ils se reconnaissent devoir remplir dans la vie familiale elle-même :

Le père, t'as son autorité, moi j'ai été élevé de même et c'est de même que j'éleve mes enfants (Jacques, 31 ans, 3 enfants).

Moi, j'apporte un extra, y'a la sévérité d'un père. Si ma femme des fois vient pas à bout des enfants, bon ben là papa va se lever (André, 35 ans, 4 enfants)

¹Voir à cet égard une précédente recherche (Quénariat 1994).

En second lieu, au gré de leurs dispositions et de leurs disponibilités, et un peu dans le prolongement de leur apport pour la famille, ils peuvent s'imposer l'exécution de certaines corvées liées à la symbolique matérielle de la famille (maison, jardin, automobile), faire des travaux domestiques exigeant de la force physique (enlever la neige et parfois laver les planchers) ou se lancer dans des activités plus créatives, comme le bricolage, etc.

4. Un rapport paternel à l'enfant médiatisé par la mère

Comme en témoigne le caractère flou ou malaisé des réponses, la relation père/enfant est abstraite ou impensée dans sa dimension plus personnelle : ce qu'il dit de son enfant sur un plan personnel, ce qui relève d'une connaissance plus intime de l'enfant, est clairement médiatisé par la mère. C'est elle qui informe le père ou lui parle de ses enfants, en particulier quand ils connaissent des difficultés. En fait, toute la dimension personnelle affective de la relation échoit à la mère. La relation père/enfant n'a d'existence et n'a de sens que dans un cadre global, que dans le contexte des activités familiales, elle n'a pas une vie indépendante au sens fort. D'ailleurs, typiquement, quand on leur demande ce qu'ils apportent à leurs enfants, leur réponse se situe moins sur le terrain de la relation à l'enfant que sur celui de leur contribution à la bonne marche de la famille. C'est même une question qui les embête. Ils ont de la difficulté à dire ce qu'ils apportent de spécifique comme pères aux enfants. Ainsi, à la question : *Est-ce que tu penses que tu leur apportes, toi, quelque chose de différent que ce que leur apporte leur mère?*, un père répond :

Ah mais c'est définitif ça... C'est pour ça que je trouve que les parents c'est un équilibre... Une femme va leur montrer... ma femme elle leur peigne les cheveux, leur fait des couettes...[...] [voir ici le détournement de la question portant sur l'enfant vers l'accomplissement de tâches d'une autre

nature] moi je suis un gars manuel. Fait que moi quelque chose qui marche pas je vais le démonter pis je vais regarder si je peux pas le réparer. (Benoit, 30 ans, 3 enfants).

Autrement dit, ces pères savent ce qu'ils apportent de distinct du point de vue familial (sécurité matérielle, prise en charge des travaux manuels) mais pas par rapport aux enfants. Ça semble être un impensé pour eux, compte tenu du type de relation qu'ils entretiennent avec leurs enfants.

En plus de ce principe de la prépondérance maternelle, il faut situer la relation père/enfant aussi dans le cadre du principe du «droit au repos» par lequel les hommes partagent leur temps à la maison entre la disponibilité à eux-mêmes qu'ils s'octroient (puisqu'en arrivant chez eux, ils peuvent se féliciter d'avoir accompli leurs principales obligations) et celle qu'ils donnent à leur famille, y compris à leurs enfants :

La grosse différence c'est que la mère est obligée d'avoir de la patience. Le père peut aller travailler dans son établi quand il est tanné, mais la mère est obligée de dealer avec les enfants tout le temps (Paul, 36 ans, 3 enfants).

Y a des journées, t'es moins patient que d'autres. Dans ce temps-là, je descends dans la cave, je vais écouter ma tv dans la cave, je m'évade (André, 35 ans, 3 enfants)

Quant à l'affectivité paternelle proprement dite, elle est globale et diffuse. L'amour de ces pères pour les enfants ne s'exprime pas directement ni de façon relationnelle. Ils comptent en fait sur leur femme pour une attention et un amour plus personnalisés à l'égard de l'enfant. Ce qu'ils expriment, quant à eux, c'est l'amour de la vie familiale, c'est le désir que tous les membres de la famille soient heureux et ne manquent de rien matériellement. Si cela ne fait pas de cet amour pour l'enfant un sentiment moins intense, ou moins authentique, il n'en reste pas moins que la façon dont il se manifeste est en

marge des normes actuelles de l'amour parental, largement psychologisées et féminisées, qui doit s'exprimer par la relation dans les soins quotidiens, la proximité physique et charnelle.

Finalement, le sentiment le plus typique par lequel plusieurs pères expriment leur attachement à leur enfant, c'est l'orgueil : c'est tout à la fois la fierté des bons coups de leurs enfants, *d'avoir de bons enfants* et une belle famille, mais aussi de se donner une descendance, c'est aussi la satisfaction d'acquiescer un statut social chargé de sens pour eux, celui de père de famille.

Type 2² : le parent à tout faire (une paternité tournée vers l'enfant)³

1. L'enfant comme repère central

L'expression «parent à tout faire» pour désigner cette seconde façon d'être père cherche à rendre compte du fait que l'enfant est le repère central. Ce sont les pères de l'enfant-roi, qui pensent et agissent en fonction de l'enfant. Chez eux, la paternité est essentiellement ressentie et représentée comme une responsabilité, à partager avec la mère, envers les besoins et l'épanouissement de l'enfant. Mais surtout, ces pères se considèrent à l'égal de leur conjointe et symétriquement, comme étant davantage parent que père :

Pour moi la notion de père, sans être féministe là, j'ai jamais eu une notion... c'est pas quelque chose qui est sexué pour moi... Donc, père-mère pour moi c'est la même affaire, c'est un parent [...] Pour moi quand je regarde une femme élever son enfant toute seule, quand je regarde moi élever mon enfant tout seul, je le vois

² Dans ce type on retrouve surtout des pères de l'échantillon de Montréal.

³ Voir le schéma numéro 2.

exactement de la même façon (Robert, un enfant, séparé).

Ces pères font donc partie, avec leur conjointe, de ces expérimentateurs et porteurs de normes sociales qui valorisent tout à la fois l'égalité entre conjoints et la centration sur l'enfant. La famille n'est pas conçue ni vécue comme un tout unifié mais plutôt comme un ensemble de relations dyadiques, ayant chacune son autonomie et son importance, soit la relation conjugale, la relation parentale, la relation filiale. À cet égard, le rapport à l'enfant et la relation de couple sont plus explicitement distingués. Plus encore, les pères évoquent la parentalité comme une sorte de concurrent à la conjugalité et ils plaident pour le maintien d'un espace conjugal :

Ça brime une vie de couple d'avoir des enfants, surtout quand ils sont jeunes... qu'ils sont pas encore assez autonomes, que tu t'en occupes constamment. C'est dur sur une vie de couple» (Pierre, 34 ans, 2 enfants).

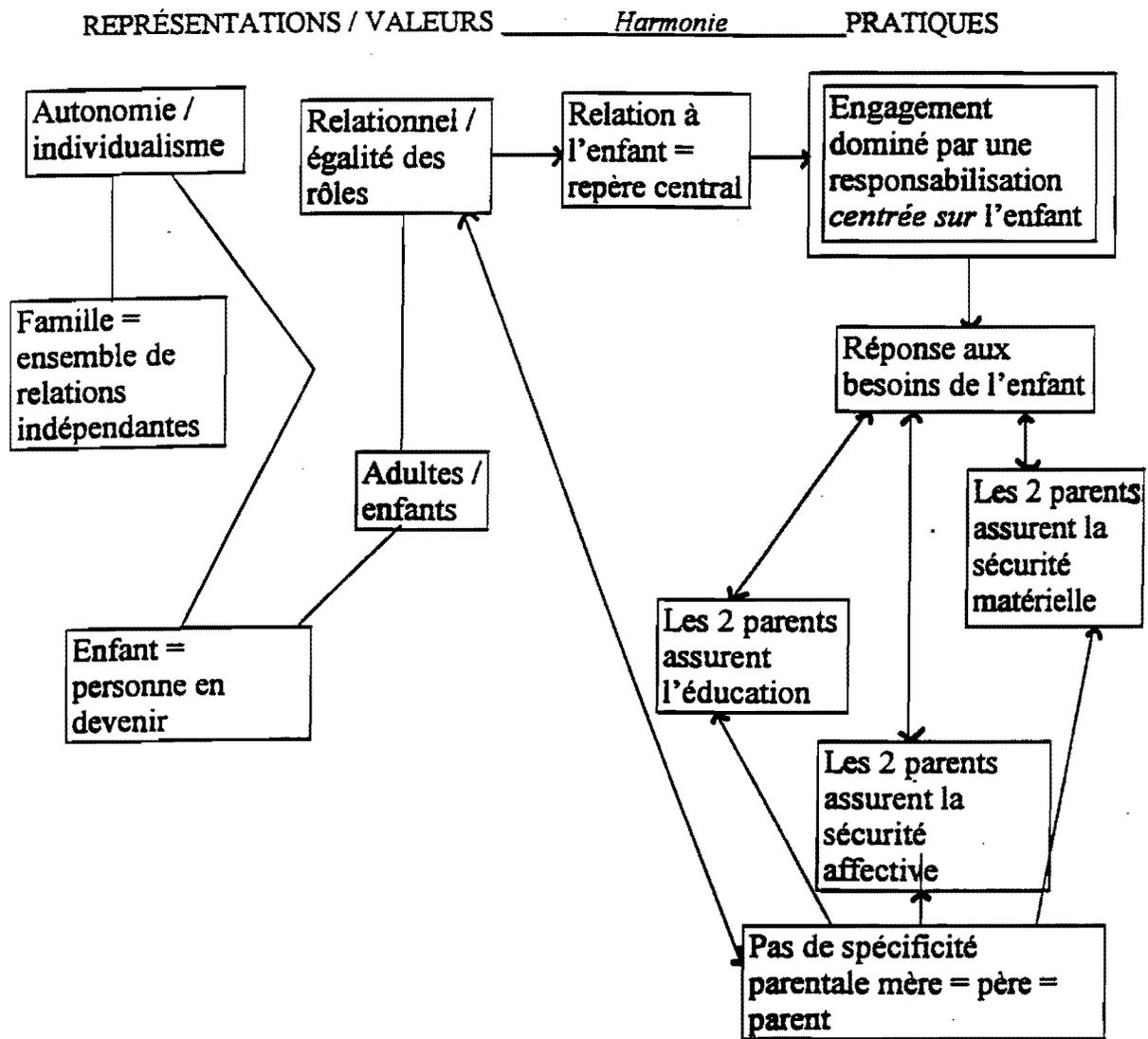
2. Un engagement dominé par une responsabilisation centrée sur l'enfant

Si, pour ces pères, pouvoir fait partie des obligations, des nécessités, cela ne structure pas leur propre représentation de la paternité. C'est la dimension expressive de leurs pratiques c'est-à-dire le rapport à l'enfant plutôt que la dimension matérielle/instrumentale qui est centrale pour eux, dont ils parlent plus spontanément et qui les définit comme père/parent :

Je dirais que c'est une relation de confiance avec les enfants... une relation de confiance qui s'établit petit à petit (Serge, séparé, 14 ans et 18 ans).

Je pense surtout à des moments d'intimité, quand il se lève le matin pis qu'il vient me réveiller [...] S'il est très colleux alors je pense à des moments, c'est un p'tit bonhomme qui est plein de tendresse (Bruno, 39 ans, un enfant).

TYPE 2: LE PARENT À TOUT FAIRE



De façon spontanée, ils définissent donc leur rôle de père exclusivement en référence à l'enfant, à ce qu'ils doivent faire pour l'enfant et, plus exactement, à la manière dont ils doivent se comporter avec lui, à la manière dont ils doivent assurer leur sécurité affective:

[Leur apporter] de l'amour, être bien, les faire sentir aimés surtout. Y faut avoir une bonne oreille quant ils ont des petits problèmes, faut que tu les écoutes, jaser avec [...] passer du temps avec [...] sont à un âge qui demande beaucoup de sécurité. Faut être là, le plus possible. Quand même comme je disais, on est chanceux il y en a tout le temps un des deux, y se sont jamais fait garder (Bertrand, 38 ans, 3 enfants).

3. L'équivalence et l'interchangeabilité des rôles

Le sexe, ou plutôt le genre, n'est pas le principe fondamental qui organise ou qui sous-tend la logique de partage des responsabilités: il n'est pas un principe structurant, même s'il n'en est pas complètement absent dans la pratique. Ces pères se représentent leur rôle paternel en termes de coresponsabilité parentale : coresponsabilité envers toute tâche, tout besoin, toute nécessité afférente à la bonne marche et à l'entretien de la maisonnée et coresponsabilité envers les besoins en tout genre de l'enfant. Ils perçoivent cette responsabilité à l'égard de l'enfant comme étant «illimitée», et potentiellement «de tout instant», plutôt que circonscrite. Ces pères ont donc, en quelque sorte, une vision «sans frontières» de leur rôle parental : l'ensemble des tâches domestiques et parentales deviennent ainsi, en principe, interchangeables. Le partage des tâches s'ordonne en fonction des disponibilités respectives des partenaires. C'est une complémentarité improvisée, toujours fluctuante, à renégocier en fonction des horaires. Autrement dit, dans ce type de rapport interparental, il n'y a pas division des rôles, mais plutôt partage pragmatique des tâches et surtout, il n'y a pas de frontières rigides, simplement des spécialisations relatives.

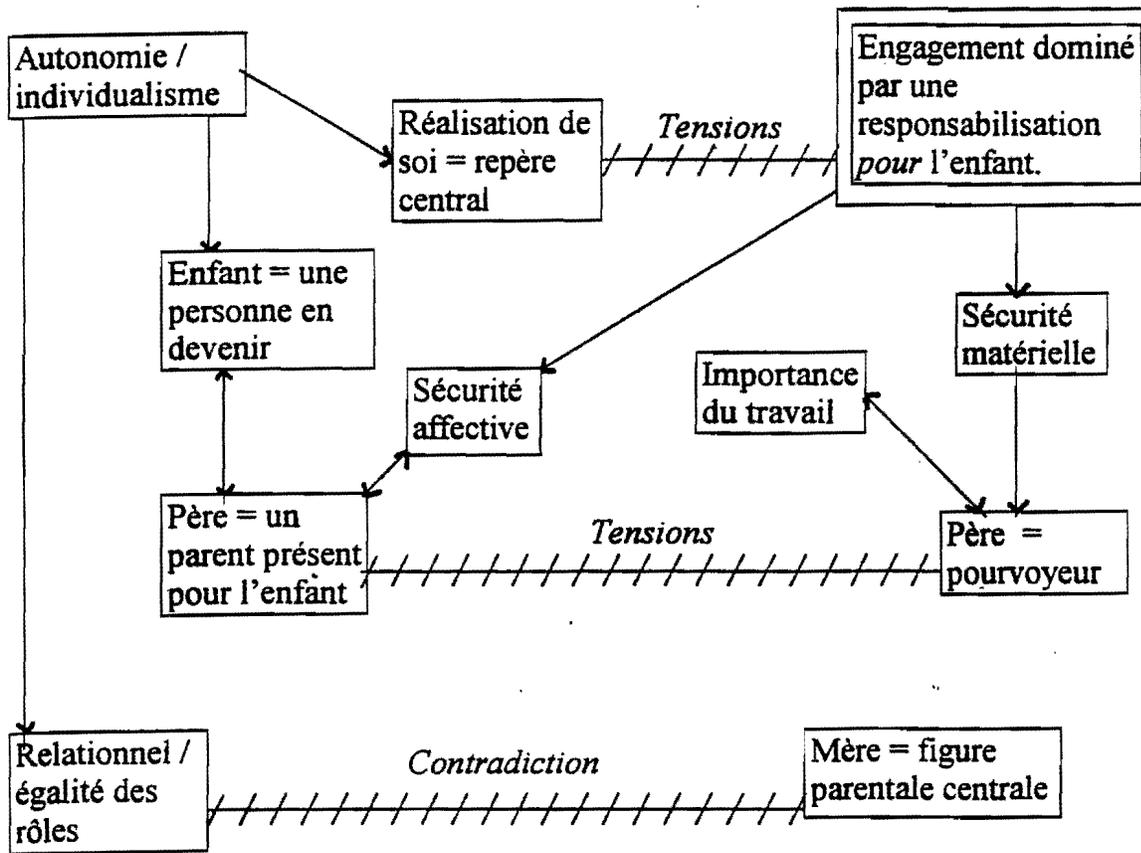
Ça dépend de nos horaires de travail. J'ai des horaires plus souples. Ma conjointe enseigne. Alors, à 8 h 30 il faut qu'elle soit là-bas [...] Donc y a des matins que c'est moi qui s'en occupe de A à Z. Tu te lèves vers 7 h - 7 h 30. D'autres matins c'est elle qui s'en occupe. Mais règle générale, faut aller reconduire à l'école et à la garderie, un va à l'école, l'autre à la garderie. La même chose le soir. C'est toujours les questions d'horaire... (Léon, 38 ans, 2 enfants).

Je pense que ma femme est moins mère à la maison. Elle aime pas tellement. Moi je suis plutôt pépère un peu, pis j'aime ça être avec les enfants, alors [...] Puis je m'occupe de mes enfants, probablement un petit peu plus que ma femme parce que, comme je disais, elle la vie, c'est pas une fille de maison trop trop (Luc 37 ans, 2 enfants).

Ces pères ne font donc pas de distinctions majeures entre un père et une mère, ils identifient plutôt des styles différents dans le mode d'interaction et dans la manière dont les enfants réagissent à l'un ou à l'autre parent. La manière dont ils se définissent comme parent recoupe la manière dont ils définissent aussi le rôle de leur conjointe. Contrairement aux pères de type 1, ils n'ont donc pas de discours élaboré sur le rôle de la mère puisqu'elle a peu de spécificité parentale.

TYPE 3: LE PÈRE ÉTAPISTE

REPRÉSENTATIONS / VALEURS // *Tensions* // PRATIQUES



4. Un rapport personnel et quotidien à l'enfant

Pour ces pères, typiquement, l'enfant est appréhendé comme une «personne» en devenir, dont il faut développer le potentiel affectif, social et intellectuel. Ils ont un rapport nettement plus direct et plus personnel avec leur enfant. Il n'y a pas de médiation maternelle. Aussi, les activités qu'ils ont avec lui sont loin d'être faites dans un cadre strictement familial. Le rapport à l'enfant est marqué par un désir de proximité, par une attitude relativement spontanée d'empathie, c'est-à-dire par un souci de se mettre au niveau de l'enfant, d'être attentif à ce qu'ils disent, de jouer le jeu de leur propre monde :

Alors c'est ça accompagner pour moi : essayer d'être aussi enfant qu'eux autres aussi, de comprendre ce qu'un enfant peut vivre rien que de voir (Luc 37 ans, 2 enfants).

Être attentif, ben ça résume... toute l'écoute de l'enfant dans ses moindres petits détails. Ensuite de ça, être tolérant, c'est sûr, dans le sens d'être patient, pas leur tomber sur la tête tout le temps (Pierre, 34 ans, 2 enfants).

En ce qui a trait à la question de l'autorité et de la discipline, ces pères ont des prémisses distinctes pour les envisager. On sent chez eux le désir de dé-hiérarchiser le rapport à l'enfant et de le vivre sous un mode bien différent de celui qu'ils ont vécu avec leur propre père. D'une part, ils ont le souci de ne pas jouer le rôle du père qui a toujours raison, donc de démystifier leur propre figure d'autorité aux yeux de leurs enfants : *Si je m'aperçois que je me suis trompé, ben je vas lui expliquer que peut-être que je me suis trompé... (Pierre, 34 ans, 2 enfants).* D'autre part, dans l'idéal, on retrouve aussi l'idée qu'ils aimeraient bien devenir des amis, des confidents pour leurs enfants. Il y a donc un malaise plus marqué avec la dimension hiérarchique de l'autorité. Et leur manière d'exercer l'autorité est relativement plus «pédagogique» qu'exclusivement punitive, en partie à cause de leur représentation de

l'enfance et parce qu'ils sont en complicité quotidienne avec leur enfant.

L'amour de ces pères pour leur enfant n'est pas un amour nécessairement plus intense, ni plus authentique que celui de l'homme de famille. Mais c'est un amour qui se construit dans le cadre d'une relation quotidienne, concrète avec l'enfant, relation dont la force d'attachement s'appuie sur la connaissance intime et personnelle de l'enfant. C'est ainsi qu'un père formule la difficulté de se séparer de sa fille de 18 mois pour plus de quelques jours :

J'suis pas capable de m'en aller sans la petite. Je peux même pas m'imaginer... 3-4 jours, c'est pas pire, mais une semaine c'est impossible. Non, s'il arrive quelque chose et que je ne suis pas là... Faut absolument... Je vais trop m'ennuyer [...] je suis quand même avec tous les jours... (Joël, 28 ans, un enfant).

Leur plaisir d'être père repose donc moins sur le fait d'avoir des enfants que d'être en relation avec ces enfants-là.

Type 3⁴ : le père étapiste (une paternité flottante)

1. Entre deux repères : une identité paternelle en construction

L'expression «père étapiste» désigne un type de paternité où l'homme découvre la concrétude de sa paternité et de son enfant au fil du temps, et où l'engagement peut croître avec l'usage, par désir ou par nécessité (lorsque la conjointe, par exemple, retourne sur le marché du travail).

Ce type de père emprunte aux deux précédents que nous avons décrits. Par certains aspects, il tire sur le premier type, par le second sur le deuxième. C'est le moins pur

⁴Dans ce type, on retrouve à peu près également des pères de chacun des deux échantillons.

des trois. Si l'on voulait le définir en une formule lapidaire et forcément réductrice, on dirait qu'il pense comme le type 2, tout en agissant comme le type 1.

Il y a donc de la consistance, mais aussi de l'hétérogénéité entre les pères eux-mêmes de ce groupe. Ainsi, certains ont une trajectoire de conjoint aidant, d'aide-mère, d'autres plutôt de père-participe-présent. Mais surtout, il y a des tensions ou des décalages entre leurs représentations et leurs pratiques concrètes.

Autrement dit, ce qui distingue ces pères des deux autres types, notamment, c'est une identité paternelle ou parentale un peu moins sûre d'elle. La paternité reste un espace flou, elle demeure extérieure, objective, peu intériorisée. Dans certains cas, elle ne sera jamais assumée, dans d'autres elle le sera au bout de quelques années, quand l'enfant sera plus grand. C'est donc une paternité-teflon, à temps partiel, faite d'entrées et de sorties.

2. Des responsabilités aux frontières peu définies

Il est plus difficile de définir leur engagement car les frontières de leurs responsabilités sont moins tranchées que dans le premier type de paternité, mais en même temps pas aussi fluides que celles du deuxième type. Ces pères sont un peu à cheval entre deux dimensions, entre leur rôle de pourvoyeurs, soit à moyen terme, soit à plus long terme, et leur rôle de parents qui veulent passer du temps avec les enfants. Ils ont besoin de ces deux assises: le travail (pour se réaliser *et aussi* afin de pourvoir efficacement) et l'enfant. Il leur arrive même parfois d'éprouver un sentiment de déchirement entre ces deux loyautés ou deux nécessités: le travail d'un côté, la conjointe et les enfants de l'autre.

3. L'art du coup de main

En ce qui a trait au partage des tâches, il porte la marque du «contrat». De ce point de vue, leur implication est inconstante, elle semble se déployer au gré de la disponibilité

qu'ils décident ou non d'accorder, au gré des demandes de leur conjointe ou de leurs enfants et au gré du climat conjugal. Ils sont tous préoccupés par le fait de s'impliquer dans la vie quotidienne de la famille : certains s'impliqueront davantage dans les tâches domestiques qu'avec le nourrisson, d'autres plus volontiers et plus activement avec des enfants un peu plus vieux que dans les travaux ménagers.

Mais globalement, ils manifestent assez peu d'initiative et d'autonomie parentale et se voient comme ceux qui donnent un coup de main à leur femme : *Quand chu là, je donne un coup de main, c'est normal (Christian, 40 ans, 2 enfants)*. Un autre explique : *Faut que tu saches y en enlever un peu (Gaston, 30 ans, 5 enfants)*.

C'est la conjointe qui accomplit l'essentiel des tâches, mais ils se sentent dans l'obligation - ce qu'ils ne vivent pas toujours comme un fardeau - de devoir faire au moins leur petite part. Hommes et femmes ne semblent pas toujours accorder la même importance à l'entretien domestique et on sent que cette question-là fait l'objet de discussions de couple. D'ailleurs, plusieurs ont une représentation somme toute traditionnelle de leur conjointe. L'un d'eux explique qu'il préfère avoir une femme dont ce sont les enfants, plutôt que la carrière, qui sont au centre de sa vie (Simon, 29 ans, 2 enfants). Un autre encore dit : *C'est bien important une mère à la maison [...] Pour moi, c'est important que ma femme élève mes enfants à la maison*.

Enfin, et c'est important de le souligner, ils ne se perçoivent pas comme un parent d'égale importance ni d'égale valeur que leur femme. Celle-ci demeure, à leurs yeux, la figure parentale centrale du point de vue du rapport à l'enfant, du point de vue du quotidien des soins aux enfants et de la continuité. Elle est considérée comme parent principal; une «vraie» bonne mère, avec «la maternité dans le sang», comme dit un père :

4. Un rapport à l'enfant fait d'entrées et de sorties

Leurs représentations de l'enfant rejoignent, en gros, celles des hommes engagés dans une paternité de deuxième type. L'enfant est pour eux un être en devenir dont il faut développer le potentiel et pour lequel les liens affectifs avec ses deux parents sont des plus importants. À cet égard, ils se perçoivent comme coresponsables de l'évolution générale de cet enfant. Plus encore, ils sont tournés vers l'enfant en ce sens qu'ils ont conscience de l'importance de leur présence auprès d'eux et qu'ils accordent une valeur à l'idée d'être à la maison, c'est-à-dire auprès d'eux.

Mais c'est sans doute la tension entre, d'une part, ces représentations exigeantes et, d'autre part, les possibilités dont ils disposent, les réflexes qu'ils ont de même que les pratiques dans lesquelles ils sont par ailleurs engagés, qui spécifie ce troisième type de pères.

Ainsi, sans être des monstres d'indifférence et d'insensibilité à l'égard de leurs enfants, la plupart sont des pères parcimonieux, peu portés sur l'attendrissement. Ils construisent leur relation à l'enfant par bourrées, par cycles de rattrapage : non disponibles durant une période, plus disponibles pendant une autre période. Leur disponibilité concrète et psychologique varie notamment en fonction de leur degré de satisfaction par rapport aux autres dimensions de leur vie (conjugale et professionnelle).

Quant à la question de l'autorité, ils l'exercent mais dans un cadre qui ne néglige pas le relationnel. Autrement dit, ils essaient de convaincre plutôt que d'imposer. Et ils rejettent généralement l'autoritarisme de leur propre père, parce qu'il s'exerçait dans un contexte où, justement, la relation avec leur père était anémique plutôt que dynamique. Un père explique que la discipline doit s'exercer dans un cadre amoureux.

Au total, l'amour qu'ont ces pères pour leurs enfants vient tout à la fois du plaisir d'avoir des enfants et des contacts qu'ils nouent

avec eux. Animés par le désir d'en arriver à une proximité idéale, on les sent en recherche d'un rapprochement et d'une complicité toujours plus concrète et plus personnelle.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Nos recherches font donc ressortir non pas un modèle de paternité mais bien de multiples façons d'être pères, et mettent en lumière des transformations réelles et profondes du point de vue des représentations et des pratiques familiales masculines ainsi qu'une différenciation entre les hommes eux-mêmes dans leur rapport à leur famille et à leur conjointe. Entre le *pater familias* d'antan et le parent androgyne rêvé par certains⁵, divers modèles de paternité ont pris place. Ainsi, trois types de paternité ont émergé de nos recherches. Le premier - une paternité tournée vers la famille - est une réarticulation contemporaine du modèle traditionnel de la paternité et de la parentalité. Il incarne en fait l'avancée et la pénétration très progressive de nouvelles représentations de la parentalité au milieu de la persistance de représentations et de conduites traditionnelles. Mais on ne peut pas parler ici d'un modèle paternel massivement ou unilatéralement traditionnel. Il ne représente déjà plus l'idéal type du père traditionnel. Il est davantage le produit d'une déstructuration/restructuration de la famille traditionnelle, qui se reconnaît dans une morale et une identité familiale, mais avec une certaine dose de plasticité qui le distingue de la rigidité des représentations et des pratiques la famille d'autrefois. Ainsi, aujourd'hui, les pères peu impliqués ne sont pas forcément des pères traditionnels au sens où ils ne véhiculeraient que des valeurs traditionnelles sur les rôles sexuels et la famille. Par ailleurs, il existe encore des manifestations d'autoritarisme masculin et paternel dans la famille, mais on les retrouve dans les marges de ce type 1, plutôt qu'en son centre. Autrement dit, l'expression «paternité

⁵ Surtout par des chercheurs américains. Voir, à cet égard, la recension de Quéniart (dir.) et Lachance (1995).

traditionnelle» nous semble ambiguë et devrait renvoyer plutôt à une paternité exercée dans le cadre de sociétés traditionnelles au lieu d'exprimer une modalité d'exercice de la paternité dans nos sociétés contemporaines.

Le second type de paternité - tournée vers l'enfant -, incarne au plus proche les nouvelles représentations de la parentalité, de la paternité et de l'enfant. Cette nouvelle paternité est cependant plus large et plus riche que l'image que nous en renvoient les médias et les idéologues - pour et contre - des nouveaux pères. Entre les hommes et les femmes de ces couples, il n'y a pas identité en tout point, il y a en fait une multiplicité de spécialisations relatives, d'inflexions relatives dans l'accomplissement des tâches parentales ou domestiques. Et dans le rapport concret à l'enfant, il n'y a pas pure indifférenciation parentale. Plus précisément, la nouvelle paternité s'exprime par des représentations dont les racines plongent à la fois dans les nouvelles représentations de l'enfant qui ont émergé à partir de l'âge classique, dans les principes anti-autoritaristes et égalitaristes de la contre-culture, dans les nouvelles modalités des rapports hommes-femmes dans la sphère domestique (revendication de l'égalité, partage des tâches), et dans les transformations du masculin (rapport des hommes à leurs émotions et à l'intime). À cet égard, ce qui a changé, ce qui fonde la nouvelle paternité, et qui ne peut se voir dans les enquêtes de partage des tâches, c'est la réceptivité et le mode de disponibilité paternelle à l'enfant, à ses besoins et désirs.

Pour finir, le troisième type - une paternité flottante ou plutôt à mi-chemin entre la famille et l'enfant - donne lieu à des attitudes et pratiques d'entrées et de sorties et entraîne plus souvent des sentiments d'incompétences, et des justifications et rationalisations discursives comme la psychologisation du partage des rôles fondé sur les dispositions ou caractéristiques propres aux individus. C'est peut-être surtout un modèle de transition, entre des normes disons plus traditionnelles et des normes plus contemporaines que l'on retrouve dans les classes moyennes fortement scolarisées. La direc-

tion et la progression générale de l'engagement de ce type de pères vont plutôt dans le sens d'une paternité de type 2 : il se sait ou se devine en rupture avec une paternité plus traditionnelle⁶. Cette paternité hybride constitue peut-être la part d'échec, la part d'errance produite par le processus de déstructuration/restructuration de la famille, des valeurs familiales, des rapports entre les sexes et de l'individualité contemporaine. Mais c'est une part d'échec qui est peut-être transitoire et donc temporaire, à la fois sur un plan sociohistorique et personnel: il est possible, par exemple, que des pères initialement de type 3 passent, à terme, disons au bout de quelques années, au type 2.

Références:

QUÉNIART, Anne, BOUCHARD, Camil, FOURNIER, François, MÉNARD, Anne-Marie, LEGAULT Sylvie, *L'engagement paternel: une analyse qualitative auprès de quinze pères de Pointe-Calumet*, Rapport de recherche, Les Cahiers d'analyse du G.R.A.V.E., 1997.

QUÉNIART, A., LACHANCE É., *Les études sociologiques sur la paternité: transformations socio-historiques, représentations et pratiques*, Documents du LAREHS, UQAM, 1995, 66 pages.

QUÉNIART, Anne, *Les représentations sociales de la parentalité chez des mères de divers milieux sociaux*, Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale, Université du Québec à Montréal, 1994, 78 p.

QUÉNIART, Anne, (sous la direction de) FOURNIER, François, *Les formes contemporaines du rapport à la famille, à la parentalité et à l'enfant chez les pères québécois: un essai de typologie sociologique*, Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale, Université du Québec à Montréal, 1994, 151 p.

SULLEROT, Évelyne, 1992, *Quels pères? Quels fils?*, Éd. Fayard, 381 p.

⁶ Dans cette perspective, il serait fort éclairant de mener une recherche sur ces hommes qui sont pères d'enfants de 2 générations (jeune vingtaine, puis préscolaire), pour mieux cerner le processus social et personnel qui a conduit certains d'entre eux d'une paternité de premier à une paternité de deuxième ou troisième type.

ACCULTURATION ET PATERNITÉ CHEZ LES FAMILLES IMMIGRANTES¹

NATHALIE DYKE ET JEAN-FRANÇOIS SAUCIER
CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
CLSC CÔTE-DES-NEIGES

INTRODUCTION

Ce projet de recherche a pris naissance suite aux interrogations des intervenants du CLSC Côte-des-Neiges œuvrant auprès d'une clientèle fortement diversifiée sur le plan culturel (près de 125 ethnies différentes sont représentées sur le territoire desservi par cette institution). Devant les difficultés provoquées par les grands écarts entre les représentations de la famille des différentes clientèles et des intervenants, ces derniers ont amorcé une remise en question de leurs pratiques et du contenu de leurs discours. Ne sachant plus très bien dans quel sens intervenir, ni quel objectif viser en ce qui concerne les problèmes touchant les pères, et plus particulièrement la problématique de l'engagement paternel si chère à la société d'accueil, un projet visant à étudier la paternité chez les familles immigrantes a pris forme.

Le choc engendré par l'immigration est étudié depuis longtemps. La plupart des études concernant la famille et l'immigration se sont intéressées aux changements provoqués dans la relation mère-enfant, aux conflits intergénérationnels ou encore à la santé mentale. Très peu de recherches se sont penchées sur la redéfinition de l'identité paternelle suite à l'immigration. À notre connaissance, une seule a été publiée² et portait sur le lien entre le degré d'acculturation chez les pères d'origine indienne et le degré d'engagement paternel, celui-ci étant défini par les normes culturelles américaines. Autrement dit, la question portait spécifiquement sur le degré d'engagement paternel des pères immigrants. Or nous ne sommes pas convaincus de la pertinence de cette question car, au départ, il faut situer l'homme immigrant dans sa trajectoire ainsi que dans ses tentatives d'adaptation à la société d'accueil. Poser la question du degré d'engagement paternel en amont à la compréhension de leur expérience de reformulation identitaire repré-

sente, à notre avis, une manière subtile d'imposer une norme d'engagement paternel définie localement par tout un ensemble de circonstances socioculturelles. Alors que, ce qui se dégage de la problématique intérieure de l'immigrant, c'est toute la question de l'identité : que garde-t-il? que nourrit-il? qu'adopte-t-il? Et, pour les institutions qui tentent de répondre à leurs demandes d'aide, l'enjeu est de bien cerner quels sont les besoins en termes de services sociaux et de santé.

Par ailleurs, le temps est venu d'inclure - peut-être même de manière systématique - la réalité des familles immigrantes dans nos programmes de recherche portant sur les relations familiales. Nous ne pouvons continuer d'exclure leur réalité lorsqu'il est question de comprendre la famille contemporaine. Jusqu'à très récemment, les recherches distinguaient EUX et NOUS. Alors que, dans un contexte de très grande pluralité, il n'y a pas de modèle homogène de la famille au Québec. Nous participons tous à la recherche d'une condition familiale satisfaisante dans la société actuelle. Enfin, ce projet s'inscrit également dans une tentative de formuler un point de vue nouveau sur la santé publique, en y introduisant toute la dimension anthropologique³.

OBJET DE LA PRÉSENTATION

Ainsi, avec cet arrière-fond de préoccupations, la présentation va porter sur le début d'analyse des liens possibles entre culture et paternité⁴, autrement dit, comment le rapport à la culture vient-il influencer le rapport au père. À cette étape-ci, ce qui nous intéresse c'est l'influence du processus d'immigration sur la modification des rapports familiaux et, plus spécifiquement, sur l'image et le rôle du père.

Maintenant, qu'est-ce que la culture? La notion de culture n'est pas facile à résumer dans des termes simples et clairs. Plusieurs écoles de pensée se distinguent au sein de la discipline anthropologique. Or, ce qui semble être commun, selon Bibeau⁵, à tous les anthropologues, c'est de définir la culture comme un produit historique, qui est situé, daté, en transformation, et qui fournit surtout à un ensemble humain des références communes relativement à la vision du monde, à la structuration du temps et de l'espace et à la construction de l'identité des personnes. Quant au concept de paternité, nous faisons ici référence au père biologique de l'enfant.

MÉTHODOLOGIE

Pour tenter de répondre à nos préoccupations de recherche, une étude qualitative a été réalisée auprès d'un échantillon de couples d'immigration récente (installés au Québec depuis moins de 15 ans) de deux origines différentes (Haïtiens et Vietnamiens) et un groupe de couples québécois francophones (n=12 par groupe culturel). Des entrevues en profondeur ont eu lieu au domicile des participants à deux moments: autour du sixième mois de grossesse et quatre mois après la naissance. Elles ont été réalisées par des assistants de même origine culturelle et du même sexe que les participants et les partenaires ont été interviewés simultanément mais séparément afin d'obtenir le point de vue personnel de chacun. Une fois les entrevues traduites et transcrites en français (N=144), le matériel a été analysé à l'aide du support du logiciel Nudist qui permet d'opérationnaliser toutes les démarches d'analyse de contenu.

Maintenant, comment cerner toute la complexité du rapport entre culture et paternité chez les couples immigrants? Dans un premier temps, il nous est apparu fondamental d'explorer la trajectoire d'immigration des participants afin de bien comprendre comment la personne réagit aux changements culturels. Berry⁶ a bien démontré qu'il n'y a pas de manière universelle ou unique d'entrer en relation avec une autre culture. L'ampleur des changements et du stress d'acculturation va

dépendre de bien des facteurs (ex.: la motivation d'émigrer, le contexte de la

trajectoire d'immigration, les conditions d'accueil dans la société hôte, etc.).

Parmi les réactions possibles liées à l'adaptation, Berry a proposé quatre options que les immigrants choisissent pour réduire les conflits d'acculturation et qui, en fait, définissent le degré de rétention de l'identité culturelle :

- 1) l'intégration: la personne garde son identité culturelle mais souhaite prendre place dans la société d'accueil;
- 2) l'assimilation: la personne renonce à son identité culturelle;
- 3) le rejet: la personne ne souhaite avoir aucun contact avec la société d'accueil;
- 4) la marginalisation: la personne se «déculturalise», résiste et se rebelle (elle rejette sa culture et celle de l'autre).

Cette catégorisation nous semble pertinente et, à partir de quelques questions, nous allons pouvoir tenter de situer, nous aussi, les participants de la recherche dans ce cadre. Or cette classification reste limitée, car elle ne tient pas compte des conditions pré migratoires qui sont d'ailleurs ressorties de manière très prédominante dans la recherche, ni des conditions d'accueil. En effet, ce qui nous a frappés en analysant le matériel, c'est de constater à quel point le projet d'immigration est motivé par des éléments très différents et comment le rapport au pays et à la culture influence le degré d'intégration à la société d'accueil.

Pour le moment, nous présenterons les grandes tendances de l'analyse transversale (par thème, plutôt que par cas).

TRAJECTOIRES D'IMMIGRATION

De manière résumée, les principales motivations d'immigration des Vietnamiens que nous avons rencontrés étaient

concentrées autour du désir de paix (*J'ai quitté un pays pour venir chercher la paix ici*).

Les trajectoires ont été assez difficiles. Plusieurs couples ont été séparés pendant leur transition, d'autres ont connu l'expérience des camps de réfugiés ou des *boatpeople* et, dans certains cas, le parrainage a été long et coûteux. Pour tous, la démarche d'immigration a été réalisée dans la légalité. La plupart des femmes vietnamiennes ont dû suivre le mari ou encore leurs parents.

Chez les Haïtiens, les motivations étaient orientées vers la recherche d'une vie meilleure, de conditions économiques meilleures, d'un confort matériel possible et des aspirations à un emploi. La plupart des participants sont venus en empruntant une démarche légale. Deux couples ont immigré dans l'illégalité. Chez les femmes haïtiennes, à l'instar de leurs consœurs vietnamiennes, le choix de venir au Québec était plutôt dicté par l'obligation de suivre le mari ou les parents.

Chez les deux groupes culturels, l'espoir que la vie serait mieux là-bas est présent dans leur discours.

RAPPORT AU PAYS D'ORIGINE

Les Vietnamiens interrogés ne souhaitent pas retourner vivre au Vietnam. Une rupture presque totale est faite avec le pays. Nous pourrions croire que cette rupture amènerait la personne à s'assimiler davantage dans le nouvel univers culturel, or, ce n'est pas ce qui se passe. Les Vietnamiens que nous avons rencontrés alimentent un désir très fort de conserver leur culture, en fait maintiennent une filiation serrée avec leur culture (ils conservent leurs pratiques du culte des ancêtres, les habitudes d'aller à la pagode, les célébrations familiales, etc.). Tous se perçoivent comme d'éventuels touristes par rapport au Vietnam. Le deuil est très fort ainsi que le sentiment d'avoir perdu un pays.

L'image prémigratoire que les immigrants vietnamiens avaient du Canada portait sur la

représentation d'un pays de grande liberté. Mais, le contact avec la réalité ici n'est pas facile. Sur le plan sociétal, la plupart reconnaissent la plus grande liberté d'expression, comparativement au Vietnam, mais sur le plan de la famille, certains ont mentionné les contraintes socioculturelles imposées par les normes québécoises dans l'éducation des enfants: ils ont le sentiment de perdre leur liberté en tant que parents dans le type d'autorité qui est possible d'exercer ici.

Chez les Haïtiens, le rapport au pays et à la culture est très différent. La plupart ont le rêve de retourner vivre en Haïti mais, c'est un rêve, rien n'est réellement entrepris en ce sens. Certains tentent de faire venir le reste de leur famille au Québec. La rupture avec Haïti est loin d'être totale et la filiation avec la culture est plus relâchée. Les échanges et les contacts sont assez fréquents avec le pays (soit par téléphone, par correspondance ou encore par des visites). Il y a un besoin de nourrir ce rêve du retour à Haïti chez plusieurs. Un seul a dit : *Je vais y retourner à 55 ans*. Le Canada est perçu comme un pays d'abondance matérielle et de confort. Or, la plupart des couples rencontrés disent à quel point la vie au Québec est beaucoup plus difficile que ce qu'ils avaient imaginé. Ces difficultés remettent en question les rôles familiaux.

RAPPORT À LA CULTURE D'ORIGINE

Chez les Haïtiens, la plupart souhaite conserver et transmettre certaines caractéristiques de leur culture comme les principes et les méthodes d'éducation des enfants (respect des parents et obéissance), la fraternité, la nature des liens familiaux, les habitudes alimentaires, la langue, la fierté d'être Haïtien. Les Haïtiens désirent adopter de la culture québécoise la liberté d'expression et l'ouverture d'esprit, le souci relâché pour le bien-être des autres (un certain individualisme); par contre, ils rejettent la pratique de laisser beaucoup de pouvoir aux enfants et n'acceptent pas que les enfants aient une sexualité précoce. Le désir de conserver leur identité culturelle est

fort ainsi que celui de transmission mais ce dernier processus n'est pas aussi «pensé» que chez les Vietnamiens (ex.: *Je ne sais pas comment je vais transmettre ma culture; ça va se faire naturellement; en donnant beaucoup d'amour aux enfants; peut-être en fréquentant une Église haïtienne; par des voyages en Haïti, etc.*).

Chez les Vietnamiens, le rapport à la culture est sérieux, c'est-à-dire qu'il est fait avec application et réflexion. Le désir de conserver et de transmettre la culture vietnamienne est très fort. L'apprentissage et l'écriture de la langue vietnamienne sont très importants, le respect des aînés, le concept de la famille, les principes d'éducation des enfants, les cérémonies et les fêtes aussi. Les parents vietnamiens disent qu'ils vont inscrire leur enfant aux scouts vietnamiens, leur faire apprendre la langue à la pagode, et qu'eux-mêmes vont continuer à vivre comme des Vietnamiens à la maison afin que leurs enfants puissent s'imprégner de leurs mœurs et les imiter. De la culture québécoise, les Vietnamiens sont attirés par le droit et la liberté d'expression, la facilité à exprimer les sentiments, le non-abus physique ou verbal de l'autorité, et la communication au sein du couple (la femme se sent mieux considérée et n'est pas obligée de subir l'agressivité de son mari). Certains ont répondu ne pas savoir quoi adopter exactement de la culture québécoise.

RAPPORT À LA CULTURE DE LA SOCIÉTÉ D'ACCUEIL

Chez les Haïtiens

Une grande déception se dégage des propos des couples rencontrés. Les difficultés d'intégration ont surtout porté sur le racisme et les problèmes d'insertion dans le marché du travail. L'adaptation au climat a aussi posé problème. Certains ne se sentent pas Québécois mais plutôt citoyens du Québec, et en tant que citoyens ils se sentent concernés par les débats sociaux et politiques du pays. D'autres ne saisissent pas très bien la culture québécoise, disent ne pas la connaître et ne pas savoir exactement ce qu'ils pourraient adopter. Certains ont un

sentiment d'être considérés comme des étrangers. Une barrière linguistique a également été mentionnée dans quelques cas face à la difficulté de comprendre le français tel qu'il est parlé par les Québécois. Plusieurs ont mentionné qu'ils appréciaient l'organisation du pays et le système d'éducation, ainsi que le respect du droit de la personne.

Chez les Vietnamiens

L'adaptation au climat semble avoir été difficile. L'insertion dans le marché du travail a été plus facile que chez les Haïtiens. Deux hommes ont mentionné avoir eu de la difficulté à trouver du travail. Certains ont insisté sur l'importance de rester avant tout Vietnamien, de ne jamais renier l'identité culturelle, mais que c'est un devoir de bien s'intégrer à la culture québécoise. La plupart se sentent concernés comme citoyens. Quelques femmes ont mentionné leurs préférences à travailler entourées d'immigrants de plusieurs origines plutôt que d'être dans un milieu composé uniquement de Québécois. Pour certaines d'entre elles, on dirait qu'une émancipation a été possible depuis l'immigration (pratique du sport, s'exprime plus, s'habille différemment, égalité entre conjoints est envisageable).

La plupart des Vietnamiens rencontrés apprécient la liberté d'action nord-américaine. Le côté chaleureux de la culture québécoise a aussi été relevé ainsi que la manière directe de dire les choses. L'organisation de la société est appréciée, l'aide sociale entre autres, même si quelques-uns considèrent aussi que les Québécois en abusent et dépendent trop du gouvernement. La liberté d'expression est valorisée mais la peur de ne pas savoir comment s'y prendre dans l'éducation des enfants est également présente dans les discours.

Chez les deux groupes culturels, plusieurs ont critiqué la quantité de temps qui est consacré au travail comparativement aux autres activités, notamment celles liées aux activités familiales. La vie sociale avec les Québécois semble se limiter pour la majorité aux relations de travail et de voisinage. Une minorité a développé des liens d'amitié avec des Québécois mais, par contre, ont

développé des amitiés mixtes avec des gens de différentes appartenances culturelles.

RAPPORT À LA FAMILLE ET AU PÈRE

Ce que les pères haïtiens et vietnamiens vivent doit être contextualisé dans le cadre plus global des représentations de la vie familiale et des changements que l'acculturation provoque sur celle-ci. Maintenant, si l'on pénètre l'univers plus intime des couples, voici ce que nous y avons trouvé.

Autant chez les couples haïtiens que vietnamiens, le **désir d'enfant** est motivé par des normes sociales quant aux objectifs de la vie conjugale qui demeurent liés à la formation d'une famille. La présence de la religion est très importante (*Un couple c'est fait pour avoir des enfants; on va avoir un autre enfant si Dieu le veut; c'est Dieu qui l'a décidé; etc.*). Chez les Québécois, le désir d'enfant ne répond à aucune pression sociale: il est profondément ancré dans l'intimité du couple et dans le sens que ce dernier lui accorde (*Ça va me faire grandir, je vais pouvoir reprendre contact avec la magie de l'enfance; ça va nous permettre de continuer une lignée; j'ai toujours voulu avoir un enfant; etc.*)

RAPPORT AU PÈRE

L'image du père chez les Haïtiens

Mots associés à «père»

Chez les femmes haïtiennes, le père est perçu comme une aide, un support à la mère, une sécurité et une autorité. Chez les hommes, le père est perçu comme une sécurité en premier, ensuite une responsabilité et un pourvoyeur. Le père est surtout décrit en fonction de sa relation avec la mère, la famille et ensuite l'enfant.

Caractéristiques d'un père idéal

Le modèle du père idéal chez les femmes est celui qui peut être à la fois compréhensif face

à l'enfant tout en étant sévère, qui sait répondre autant aux besoins de l'enfant que ceux de la mère, qui est préoccupé par l'éducation de ses enfants. Chez les hommes, le père idéal est celui qui d'abord répond aux besoins de l'enfant et de la famille, est responsable, qui a une bonne communication avec l'enfant et une bonne relation avec la mère. Un seul père a parlé d'une relation d'amitié avec l'enfant.

Exemples d'un modèle de père idéal

Les femmes haïtiennes rencontrées connaissent pratiquement toutes un homme qui joue le rôle du père idéal qu'elles ont décrit. Il s'agit en premier d'un oncle, ensuite de leur père, suivi de leur mari et ensuite d'un frère, d'un beau-frère ou d'un collègue. Chez les hommes, la réponse la plus fréquente était l'absence d'exemples, ensuite leur père était nommé, suivi d'un oncle, un ami ou de lui-même.

Le portrait du père projeté

Les femmes haïtiennes ont des attentes très claires face au genre de père qu'elles souhaiteraient que leur conjoint devienne. Elles désirent qu'il soit avant tout affectueux et proche de l'enfant quoique tout en étant sévère *comme un vrai père haïtien*, mais sans que l'enfant en ait peur. Elles l'ont surtout décrit dans une relation avec l'enfant (accorde du temps à l'enfant; aime également les enfants; etc.) et quelques-unes ont évoqué l'idée de partager la responsabilité des soins sans que la mère ait besoin d'intervenir.

Le père projeté est moins précis chez les hommes haïtiens. Certains désirent devenir un père attentif aux besoins de l'enfant avec qui ils veulent dialoguer, présent et surtout sans faute. Plusieurs hommes ont exprimé leur souhait d'être un modèle aux yeux de leurs enfants. Aucun a mentionné le désir d'être sévère.

Les différences entre un père et une mère

La mère est toujours décrite en premier et dans des termes positifs autant par les femmes que par les hommes: la mère se

soucie plus, est plus compréhensive, plus sensible, est beaucoup plus attentionnée, beaucoup plus affectueuse, beaucoup plus attachée à l'enfant, etc.

Les femmes haïtiennes semblent critiquer le père. Celui-ci est décrit comme étant plus dur, plus sévère, celui qui décide et représente l'autorité ainsi que le respect; il oublie parfois les enfants, il ne pourra jamais remplacer une mère, il agit comme un enfant, ne se soucie que des dépenses sans s'occuper de l'enfant. Les hommes haïtiens considèrent que la mère aime plus son enfant que le père, qu'elle est plus proche parce qu'elle reste à la maison et est responsable des soins. Quelques hommes croient qu'il n'y a pas de différences entre les deux parents sauf en ce qui a trait à la grossesse et aux tâches de chacun face aux enfants. La mère a très peu d'autorité aux yeux des hommes haïtiens tandis que le père a le dernier mot. Certains ont dit qu'un père pouvait se détacher facilement de l'enfant et ne pas respecter ses engagements ou être incapable de s'impliquer dans les soins à donner à l'enfant. Le père haïtien travaille pour gagner le pain quotidien.

L'image du père chez les Vietnamiens

Mots associés à «père»

Chez les femmes vietnamiennes, le père est surtout associé à l'autorité, la responsabilité, la discipline, le respect, la force, le modèle à suivre et l'éducation. Une seule femme a parlé d'amour. Les hommes vietnamiens évoquent surtout les mots de fermeté, discipline, d'ordre et d'exemple, d'autorité morale, de sécurité spirituelle et matérielle, de responsabilité. Il y a très peu de mots reliés à la dimension affective avec l'enfant; un seul homme a associé le mot «chaleur» au mot «père». Le père est surtout associé à sa relation éducative avec l'enfant et le couple conjugal semble être occulté.

Caractéristiques d'un père idéal

Selon les femmes vietnamiennes, un père idéal est celui qui sait se faire respecter par

les enfants, qui les guide, les conseille, est capable d'un amour inconditionnel et ne juge jamais. Il doit s'assurer du bien-être de la famille et c'est un exemple à suivre. Les hommes vietnamiens ne savent pas trop ce qu'est un père idéal ou certains considèrent qu'il n'y a pas d'idéal. D'autres disent qu'il doit assumer la responsabilité de rendre la famille et l'enfant heureux; il doit être sévère mais aussi patient avant de juger l'enfant, tout en lui inculquant une discipline et une rigueur morale; il doit réussir à trouver un équilibre entre ses responsabilités de pourvoyeur et le temps consacré à l'enfant. Quelques hommes ont parlé de la qualité de la communication avec l'enfant et de l'importance de témoigner un plaisir d'être en compagnie de l'enfant.

Exemples d'un modèle de père idéal

Chez les femmes vietnamiennes, le mari a été la personne la plus souvent évoquée comme exemple. Ensuite, avec la même fréquence, un ami, leur père, et aucun exemple, ont été évoqués. Chez les hommes vietnamiens, six hommes sur neuf ont dit ne connaître personne qui jouait le rôle de père idéal tel qu'ils l'avaient décrit et aucun n'a évoqué son propre père. Parmi les quelques exemples mentionnés, on retrouve un vieux monsieur considéré comme un grand-père, un ami au Vietnam et tous les pères du monde.

Le portrait du père projeté

Les femmes vietnamiennes désirent que leur conjoint assume la responsabilité de transmettre leur savoir de la vie et la culture vietnamienne. Elles veulent que le père guide l'enfant dans son cheminement personnel ou professionnel. Une femme a parlé d'une implication égale à celle de la mère ainsi que d'un traitement égal à l'égard des enfants. Une autre désire que le père soit plus présent que son propre père ne l'a été avec elle. Les hommes vietnamiens ont clairement dit que le mélange de deux cultures différentes faisait en sorte qu'ils n'allaient pas se comporter comme un «entraîneur militaire», mais plutôt comme un «guide de discipline». Ils souhaitent conserver l'héritage culturel de leur parent

tout en évitant certaines erreurs de leur père, notamment les méthodes éducatives basées sur l'autorité du père. Le désir d'être un guide pour l'enfant semble être très présent dans leur projet ainsi que le devoir de prendre soin de la famille.

Les différences entre un père et une mère

Les femmes vietnamiennes semblent avoir une opinion assez élevée du père. Il est souvent décrit avant la mère. Elles décrivent le père comme étant responsable de l'éducation de l'enfant; il a une autorité imposante et représente le pouvoir, la discipline; il guide moralement l'enfant, le conseille. Le père vietnamien est aussi responsable du revenu familial; il est un homme d'action, moins patient et surtout occupé à faire respecter les règles. Une femme a parlé de l'amour du père envers l'enfant. La mère est, quant à elle, penchée sur les sentiments et doit subvenir aux besoins affectifs et aux besoins de base de l'enfant. Elle est perçue comme étant généreuse, tolérante, indulgente, tendre et aimant ses enfants sans conditions. La communication est aussi plus facile avec la mère vietnamienne selon les femmes, mais elle n'est pas prise au sérieux et moins écoutée que le père. Ces images correspondent à celles que se font les hommes vietnamiens : la mère doit être un havre de paix et de sérénité pour l'enfant, elle est douce, méticuleuse et s'occupe plus soigneusement de l'enfant avec qui elle est très proche; le père est celui qui nourrit la famille, qui représente l'autorité et son application. Il est très ferme, ses enfants devront en avoir peur. Un homme a dit qu'il n'y avait aucune différence entre les parents, les deux s'occupent du bébé.

L'image du père chez les Québécois

Mots associés à «père»

Chez les femmes québécoises, les mots qui font surface le plus souvent dans leurs associations sont concentrés autour de l'idée de présence, d'implication, d'attention, d'engagement. Viennent ensuite l'amour et

l'affection, la sécurité, la solidité et le réconfort. Quelquefois il est question de personne-ressource et de jeu et, très rarement, d'autorité ou de pourvoyeur. Les hommes québécois associent clairement le mot père à la responsabilité en premier et, ensuite, à l'idée de présence, de constance, de disponibilité ou d'attention. L'idée de famille se démarque aussi ainsi que celui de sécurité, de guide ou d'inspirateur, de personne sur qui on s'appuie. La tendresse et l'amour ont été évoqués et, à noter aussi, les termes d'abnégation, d'accomplissement, de dévouement et de bonheur. Ainsi, les femmes associent le père surtout dans une position relationnelle de présence mais sans précision (présence à l'enfant? support à la mère?); les hommes québécois positionnent le père selon trois axes : l'enfant en premier, la famille en second et eux-mêmes en tant qu'hommes.

Caractéristiques du père idéal

Les femmes québécoises considèrent qu'un père idéal est celui qui est présent, à l'écoute de l'enfant; non seulement actif dans le sens de faire des activités avec l'enfant, mais aussi proactif, c'est-à-dire qui en fait autant que la mère spontanément. Le père idéal est vu aussi comme celui qui socialise l'enfant, lui fait découvrir le monde extérieur et l'amène à se développer. Les hommes québécois considèrent qu'un père idéal est celui qui a une relation de confiance avec l'enfant, sans toutefois être ami avec lui, mais qui communique ouvertement, est à l'écoute, donne du temps et démontre de la patience.

Exemples d'un modèle de père idéal

Les femmes québécoises sont celles qui ont le plus d'éclectisme dans les exemples de père idéal qu'elles connaissent ou ont connu sans toutefois qu'aucune figure ne soit prédominante : il s'agit d'une connaissance, un ami, un beau-père, un oncle, un grand-père, un père, un ex-conjoint ou conjoint actuel, un voisin, un beau-frère, le père d'une amie d'enfance, le «chum» d'une amie. Une seule a dit n'avoir jamais connu personne qu'elle considérerait comme un très bon père. À cette question, une différence majeure a fait surface avec les réponses des hommes.

Sur les neuf hommes qui ont répondu à la question, sept ont clairement dit qu'ils ne pouvaient pas nommer quelqu'un; un seul a pensé à son père et un autre a dit avoir plusieurs exemples (son père, son grand-père et des professeurs).

Père projeté

Les femmes québécoises n'ont pas d'attentes aussi précises vis-à-vis de leur conjoint en tant que père que les femmes haïtiennes ou vietnamiennes. En fait, elles ne savent pas trop comment leur conjoint va devenir en tant que père; certaines souhaitent qu'il devienne comme il est présentement ou encore qu'il pense lui-même à prendre les choses en main. L'idée de jouer avec l'enfant, de faire des aventures et des activités sont très présentes dans le discours des femmes québécoises, tout comme des qualités comme la responsabilité, l'attention, la générosité, la présence sont évoquées.

Les hommes québécois, quant à eux, souhaitent clairement établir une relation ouverte, de confiance et de sensibilité, parfois d'amitié, et de présence avec l'enfant. Il n'y a, chez les hommes québécois, aucune allusion à une responsabilité ou un devoir de prendre soin de la famille; le père projeté est décrit dans sa relation avec l'enfant. Certains hommes ont clairement exprimé leur désir de rester eux-mêmes et de définir par eux-mêmes leur rôle de père.

Différences entre un père et une mère

Les femmes québécoises perçoivent la mère comme étant plus en symbiose avec l'enfant, intéressée par son monde intérieur, elle entoure, enveloppe l'enfant. Elle donne beaucoup et semble plus ajustée à des horaires. Quelques femmes québécoises considèrent que les différences entre les deux parents ne sont pas tant liées au sexe qu'à la personnalité de chacun. Il est parfois question de complémentarité entre le père et la mère ainsi que de l'importance de chacun pour l'enfant. Les pères sont décrits par les femmes comme étant principalement là pour détacher l'enfant de la mère, pour l'ouvrir au monde extérieur, pour s'amuser. Le père est

moins organisé et son lien avec les enfants est plus libre.

Les hommes québécois considèrent majoritairement que les rôles des parents sont asexués, que chacun va transmettre ses points forts, ses qualités, que les deux se complètent. Ensuite, il est question que la communication est plus facile avec la mère, qu'elle sera toujours plus proche de l'enfant. Un homme a dit que la mère criait plus. Les hommes ont semblé avoir de la difficulté à distinguer les différences entre les deux parents; il a aussi été question de complémentarité des rôles, de différences liées à la personnalité du parent et non au sexe. Certains ont dit que le père est plus compréhensif, qu'il va peut-être apporter davantage à l'enfant sur le plan ludique, qu'il va détacher l'enfant de la mère pour l'amener à socialiser. Un homme a dit que le père, *ce n'est pas une mère, c'est une autorité, une présence, une sécurité, il coupe le cordon.*

TRANSFORMATIONS DES REPRÉSENTATIONS ET DES PRATIQUES

Influence du processus d'acculturation sur les rapports familiaux

Les couples haïtiens

Relation avec le conjoint

Les femmes haïtiennes remarquent que la relation avec leur conjoint est meilleure au Québec. Une aide et une présence de la part du mari semblent plus grandes. Les relations de couple sont plus sérieuses et plus ouvertes qu'en Haïti. Les rôles changent pour chacun d'Haïti au Québec. Une femme indique que sa vie de couple serait meilleure en Haïti, au Québec elle se dit trop occupée. (Cette dernière a grandi au Québec).

Chez les hommes haïtiens, c'est le contraire: plusieurs ont l'impression de vivre une relation plus froide, plus distante au Québec. Ils affirment avoir moins de temps à consacrer à leur conjointe et que la relation serait plus satisfaisante en Haïti, car en Haïti c'est l'homme qui travaille seulement. D'un

autre côté, la relation homme-femme apparaît plus sérieuse au Québec et un homme affirme être plus près de sa conjointe au Québec qu'il ne le serait en Haïti.

Différence dans la relation avec la famille

Selon les femmes haïtiennes, les relations avec la famille sont moins fréquentes au Québec. Elles se sentent loin, elles sont longtemps sans communication et se sentent seules. Elles ressentent également un manque d'affection et d'aide comparativement à ce que serait leur vie de famille en Haïti. La plupart des hommes également éprouvent une détérioration des relations familiales, ils ont peu de relations avec leurs enfants, ils manquent de temps pour les voir même durant les heures de repas. Ils remarquent aussi un manque d'aide de la part de la famille auprès de leur femme. Deux d'entre eux affirment que la vie au Québec est plus égalitaire et que chacun fait sa part. Un autre dit qu'il est plus facile de s'exprimer au Québec qu'en Haïti.

Père

Les femmes haïtiennes considèrent que leur mari ne serait pas différent s'il était père en Haïti. Les seules différences qu'elles ont remarquées sont au niveau de l'aide apportée par ceux-ci, elles indiquent qu'elles reçoivent plus d'aide de la part de leur mari et ces derniers contribuent plus officiellement à l'éducation de leur enfant. Chez les hommes, plusieurs aussi considèrent qu'ils seraient le même père en Haïti avec peut-être plus de moyens financiers. Par contre plusieurs également disent qu'ils n'éduqueraient pas les enfants de la même façon; ils affirment qu'au Québec on ne peut pas éduquer les enfants comme on veut (utilisation de l'autorité et de coups si nécessaire) comparativement en Haïti. Ils disent qu'ils auraient plus de temps à consacrer à leur famille s'ils vivaient en Haïti.

Mère

Certaines femmes haïtiennes indiquent qu'elles ne seraient pas des mères différentes si elles vivaient en Haïti. D'autres affirment être plus proche, plus active vis-à-vis de leur enfant et plus tolérante en vivant

au Québec. Certaines dénoncent également le fait de ne pas pouvoir élever leur enfant comme bon leur semble (sans précision) et une femme indique qu'elle est trop occupée au Québec comparativement en Haïti pour s'occuper de ses enfants convenablement. Du côté des hommes haïtiens, certains croient que leur femme serait différente, elle aurait plus d'aide de la part de la famille en Haïti et d'autres croient que leur femme serait la même mère (aucune précision).

Commentaires

Le texte des hommes apparaît plus confus, moins précis et parfois même contradictoire. Les femmes sont plus claires dans leurs énoncés et elles perçoivent des améliorations à leur vie conjugale que leur mari ne perçoit pas. Par exemple, les hommes semblent plus présents auprès de leur famille au Québec et ils affirment avoir moins de temps à consacrer à leur famille qu'en Haïti.

Les couples vietnamiens

Relation avec le conjoint

Les femmes vietnamiennes remarquent, en majorité, une amélioration des relations avec leur conjoint. Elles ressentent une plus grande liberté au Québec qu'au Vietnam, une affirme qu'il y a moins de répression de la part du conjoint. Une autre confie également que la femme au Québec est considérée plus égale à l'homme puisqu'elle contribue au revenu familial. Une femme se dit plus indépendante et plus mature au Québec. À l'inverse, une autre femme affirme que sa relation conjugale serait meilleure au Vietnam, elle dit être trop occupée, au Québec, pour vivre quotidiennement et profondément sa relation avec son conjoint. Une autre femme dit qu'il y a beaucoup de divorces au Québec comparativement au Vietnam, cela lui permettra de couper les liens catégoriquement lorsque la relation ne fonctionnera plus.

La plupart des hommes vietnamiens ne remarquent pas beaucoup de différences au sein de leur relation conjugale. Plusieurs affirment ne pas pouvoir faire de comparaison parce qu'ils sont arrivés très

jeunes et ils n'avaient alors pas entrepris de relation auparavant. Un homme affirme que la relation avec la conjointe serait meilleure au Vietnam, car il pourrait avoir plus de liberté face à sa conjointe. Au Québec, il ne peut pas faire tout ce qu'il aurait envie de faire (inviter un grand nombre d'amis).

Différence dans la relation avec la famille

Chez les femmes vietnamiennes, l'avis est partagé. Plusieurs femmes ressentent des différences sur le plan des relations familiales. Elles remarquent que les relations de famille sont moins unies, plus individualistes au Québec qu'au Vietnam. Elles remarquent également un manque d'aide et de cohésion de la part de la famille. Selon elles, les gens sont trop occupés au Québec, ils ne prennent pas le temps d'aider et de remercier les membres de leur famille. D'autre part, une femme affirme avoir plus de liberté sur le plan familial, elle ressent moins de répression de la part des autres membres. Au Québec, la famille n'ose pas intervenir, c'est chacun pour soi.

Du côté des hommes, une part remarque peu de différences dans les relations familiales. Un homme confie ne pas consacrer assez de temps à sa famille au Québec (sans préciser les raisons). Un autre dit qu'au Québec, il peut se produire des conflits entre les générations à propos de la façon de penser. Un autre affirme qu'il y a des différences dans les relations familiales parce qu'au Québec les enfants ont plus de pouvoir (travaillent à leur gré sans tenir compte de l'autorité parentale).

Père

Selon le tiers des femmes vietnamiennes, leur conjoint serait un père identique au Vietnam, elles le décrivent très traditionnel et très responsable. Pour d'autres, le père de l'enfant serait différent s'il vivait au Vietnam. Elles ont toutes affirmé qu'au Québec les parents ont moins d'autorité, d'autonomie et de pouvoir sur leur enfant; certains ont fait allusion à la possibilité que la police et le gouvernement puissent intervenir. Une confie également que son conjoint serait plus strict avec les enfants au Vietnam. Quant

aux hommes vietnamiens, la plupart ont signalé qu'ils seraient différents en tant que pères s'ils vivaient au Vietnam, sans toutefois préciser la nature de ces différences. Par contre, un homme indique qu'au Vietnam le père doit pourvoir aux besoins des enfants tandis qu'au Québec, l'État peut toujours aider (l'assurance-chômage, le bien-être social et la carte d'assurance maladie). Un autre homme affirme que la tâche du père est plus lourde au Québec parce qu'il doit partager avec sa conjointe l'éducation des enfants.

Mère

L'opinion sur l'existence de différences au niveau du rôle de la mère est également très partagée. D'une part, certaines femmes vietnamiennes affirment qu'elles seraient différentes dans l'éducation des enfants notamment sur le plan de l'autorité et du pouvoir. Certaines seraient plus strictes. Une autre se définit comme étant plus flexible, surtout sur le plan de la liberté d'expression des enfants. De plus, une femme affirme qu'au Québec comparativement au Vietnam, elle doit travailler en plus de recevoir moins d'aide de la part de sa famille, percevant sa tâche plus lourde. Par contre, elle se sent plus libre qu'au Vietnam et affirme qu'au Québec elle peut souhaiter ce qu'il y a de mieux pour son enfant. Dans un autre sens, d'autres femmes affirment qu'elles ne seraient pas des mères différentes au Vietnam. Elles disent qu'une mère reste une mère peu importe le pays et que l'immigration ne change pas nécessairement la façon dont une mère s'occupe de ses enfants.

Du côté des hommes vietnamiens, la majorité affirme que leur conjointe serait une mère différente au Vietnam. Cependant, la plupart ne précisent pas les raisons ni les différences. Un seul indique qu'au Vietnam sa femme n'aurait pas eu d'autre choix que de travailler au champ. Un seul des hommes vietnamiens interrogés a affirmé que la mère de ses enfants serait la même au Vietnam.

SYNTHÈSE DES TRANSFORMATIONS

À partir des résultats préliminaires de cette recherche, il est possible d'affirmer que les hommes immigrants haïtiens et vietnamiens remettent en question leur identité paternelle. Cette remise en question semble être soutenue par les femmes haïtiennes, mais moins par les femmes vietnamiennes qui maintiennent leurs représentations intériorisées de ce qu'est un bon père.

Chez les couples haïtiens et vietnamiens, la mère reste la principale référence affective à l'enfant. Plusieurs femmes d'ailleurs parlent en ces termes «Mon enfant». Il y a un désir de changement de la position du père habituellement occupée par le père haïtien, tout en souhaitant que le père garde une certaine autorité aux yeux de l'enfant et procure de la sécurité au foyer familial. Il semble y avoir une reconstruction de l'image du père, en tout cas une négociation entre ce que les femmes ont connu et ce qu'elles désirent ici. Les hommes haïtiens veulent passer plus de temps avec leur enfant tout en instaurant une relation très forte de respect pour le père. On dirait que le père est idéalisé (Je veux être un père parfait, sans faute; un modèle pour mes enfants). Chez les Vietnamiens rencontrés, il ne semble pas y avoir de désir de changement face au père chez les femmes. Par contre, les hommes se plaignent de l'autorité abusive exercée par leur propre père et souhaitent être plus souples tout en gardant leur position traditionnelle au sein de la famille.

Concernant l'image du père québécois, les positions sont assez ambivalentes; par exemple, selon les femmes haïtiennes, l'homme québécois est un bon mari mais n'est pas un bon père parce qu'il n'est pas assez autoritaire; les hommes des deux groupes considèrent somme toute qu'il n'est pas un modèle à suivre (trop souple, trop amical, pas suffisamment autoritaire) mais leur propre père n'est pas non plus un modèle à suivre et les hommes ont beaucoup de difficultés à citer des exemples concrets de pères modèles. Donc, il semble vraiment y avoir un effritement des représentations du père et pas encore de cadre référentiel clair auquel les hommes pourraient se rattacher,

s'identifier. Une tension est présente dans les discours analysés.

Mais il est impossible de prévoir jusqu'à quel point cette tension vers le changement va véritablement influencer la dynamique familiale de cette génération. Par ailleurs, les pères immigrants sont très impliqués en comparaison à ce qu'ils seraient s'ils étaient restés dans leur pays d'origine. Mais les motivations sont très différentes des hommes québécois. L'implication est directement reliée aux circonstances; elle est fondée sur le fait qu'au Québec la mère a très peu d'aide et que la responsabilité d'élever les enfants repose exclusivement sur les parents. Le père se voit assumer la responsabilité de substitut du réseau d'entraide de sa conjointe. Tandis que chez les Québécois, un processus sous-jacent de redéfinition de la masculinité ainsi que des rapports homme-femme est présent dans les discours.

Les hommes vietnamiens et haïtiens s'impliquent davantage mais le rapport homme-femme ne semble pas ébranlé au point de remettre en question la place de chacun. D'ailleurs, chez les Québécois aussi, certaines pratiques ont changé, mais le noyau des représentations quant au rapport profond face à l'enfant est encore teinté d'un certain traditionalisme qui considère la mère comme le parent principal. Ainsi, les circonstances liées à l'immigration modifient les représentations et les pratiques du père mais sont-elles suffisamment déstabilisantes au point d'imposer un modèle contemporain de la famille et de l'engagement paternel? Nous en doutons et nous nous interrogeons sur la pertinence de ce modèle à titre de norme sociale.

L'homme immigrant est confronté à des modèles référentiels fragmentés, hybrides et est aussi, par la force des choses, c'est-à-dire par la nécessité de trouver des mécanismes d'adaptation au contexte social de la société hôte (et non par un désir de redéfinir leur masculinité ou les rapports homme-femme comme chez les Québécois) obligés d'effectuer un retour sur eux-mêmes et trouver en eux leur manière d'être père ici. Ce qui nous amène à dire que les hommes rencontrés occupent une position de grande instabilité intérieure et semblent loin d'avoir

résolu le conflit identitaire provoqué par l'immigration. Et, à notre avis, c'est l'issue de ce conflit qui fera que l'homme immigrant se sentira confortable ou non à être le père qu'il est en train de devenir dans son nouveau milieu.

Chez les Québécois, le pluralisme prévaut: il n'y a vraiment aucun modèle, aucune trajectoire qui se ressemble depuis le désir d'enfant jusqu'à la manière de vivre en couple ou en famille en passant même par les manières diversifiées d'annoncer la grossesse. Ce pluralisme est tout à fait représentatif de la complexité de la société d'aujourd'hui et de la juxtaposition de différents univers de sens. Et cela nous oblige à penser autrement, à ne pas chercher l'unité, le modèle homogène, mais à comprendre le sens qui domine, la logique à l'œuvre, qui fait que certains comportements ou attitudes se démarquent, agissent comme éléments structurants ou parfois déstructurants.

COMMENT PENSER L'INTERVENTION?

Cette redéfinition de la paternité chez les immigrants est en soi une transition, mais elle ne peut être détachée de la transition plus fondamentale encore du passage d'un système culturel à un autre. C'est là où est le problème. Par conséquent, il apparaît peut-être plus utile, dans un premier temps, de ne pas miser directement sur la paternité, mais davantage sur tout ce qui l'entoure. L'instauration d'un cadre permettant à l'autre de se sentir compris et de se comprendre lui-même davantage semble également approprié.

Ainsi, avant d'aborder directement la question de la paternité, nous devons nous interroger sur l'intégration, car c'est elle qui pose problème au départ. Il est très difficile de prédire comment le processus d'adaptation se déroulera au contact d'un autre univers culturel.

Il n'y a pas de modèle permettant de prévoir comment un individu va s'intégrer. D'abord, il y a plusieurs types d'immigration (aller d'une

place à l'autre certes, mais cette trajectoire est parfois forcée, désirée, volontaire ou non; elle peut être entreprise seul ou accompagné; des membres de la famille sont déjà ou non installés dans la société d'accueil; les conditions de réception sont très différentes selon l'origine culturelle; les conditions de retour possible ou non; l'immigration peut être temporaire ou permanente, etc.).

Que signifie l'intégration? Un individu n'adopte pas une culture au détriment d'une autre, mais s'ouvre à plusieurs cultures, élargit sa manière de voir les choses, son rapport à la réalité et aux autres. Nous pourrions proposer l'idée que l'intégration consiste à s'ouvrir à l'autre. Maintenant, comment les individus construisent leurs expériences, discours et pratiques lorsque plusieurs univers de sens coexistent simultanément dans leur vie quotidienne? Cette interrogation soulève toute la problématique du soi multiple de la postmodernité et les réponses peuvent emprunter différents chemins.

Selon Akhtar⁷, le processus de reconstruction identitaire chez les immigrants semble se démarquer en fonction de différentes étapes :

1. Une première phase se caractérise par un *splitting* provoqué par le choc de la réalité : à cette étape, les deux pays sont polarisés, un est idéalisé (tout bon, tout mauvais), l'identité est fracturée : *Suis-je Haïtien? Suis-je Québécois?*

2. La deuxième phase est marquée par une certaine forme d'hybridité (une ambivalence et une fluctuation entre les deux visions du monde et de soi) : *Suis-je un Haïtien qui a immigré au Québec? Suis-je un Québécois d'origine haïtienne?*

3. La troisième phase se décrit par son caractère biculturel. En fait, le problème identitaire ne se pose plus : *Je suis les deux, parfois Haïtien, parfois Québécois.* Et, selon Akhtar, plus la personne est confortable dans son identité ethnique, plus elle sera confortable dans son identité de nouveau citoyen.

Cette troisième phase dépend de plusieurs facteurs : l'aptitude personnelle à faire face au deuil, la possibilité de se ressourcer dans la culture d'origine, la qualité de la réception de la société d'accueil, et les expériences concrètes qui assurent un sentiment d'utilité à la personne immigrante, et bien sûr le passage du temps (selon Akhtar, 10 ans sont nécessaires avant d'atteindre cette étape).

Ainsi, en fonction d'où se situe l'homme dans le processus d'acculturation, de deuil et d'ouverture à l'autre, il trouvera une manière d'être père qui lui convient, en puisant, par exemple, à la fois, dans son modèle intériorisé de ce qu'est un bon père (en fonction, entre autres, de son univers culturel) et à la fois en pratiquant une manière d'exercer son rôle qui soit adaptée au nouveau contexte (où à certains moments, il sera plus Haïtien dans son approche de l'enfant et à d'autres plus Québécois ou Nord-Américain). L'important semble être de pouvoir développer une capacité à la versatilité, non pas dans un sens d'inconstance mais de mobilité où la situation peut-être idéale se décrirait par le confort intérieur que le père ressent dans ses différentes manières d'exercer son rôle. Ce qui, en fait, illustre le véritable défi de savoir composer avec ses différentes identités.

Maintenant, concernant l'intervention, une certitude émerge de cette recherche : l'importance de ne pas imposer de modèle. Il faut réaliser à quel point la notion d'engagement paternel est culturellement définie. Notre société conçoit le père moderne comme un père nourricier, un père éducateur et un compagnon de jeu, doublé d'une image de conjoint partageant également les tâches domestiques. Alors que l'engagement paternel peut se pratiquer de diverses manières sans pour autant que les pères soient taxés de mauvais parents. D'ailleurs, c'est la version des familles immigrantes qui est importante, pas notre version collective qui, de toute façon, n'est pas à l'abri de changement et parfois de confusion.

D'autre part, mener une action auprès des pères selon un principe unique, celui de l'engagement paternel, et le souci de transmission de ce même principe, ne

s'inscrit pas dans un processus d'émancipation. Cela confine la personne dans un principe et nie la singularité de chacun. Tenter de comprendre l'autre par son degré d'engagement paternel tel que nous le définissons, c'est se soucier de la conformité plus que de l'émancipation. Il faut savoir rencontrer l'autre dans sa différence.

C'est la responsabilité de l'intervenant de s'adapter au client et à sa culture. Penser et être curieux de la réalité des autres nécessite peut-être une familiarisation avec la culture de l'autre, mais certainement une compréhension profonde de ce que vit la personne dans ses tentatives d'adaptation à sa nouvelle vie. En conséquence, il est possible de penser à développer une approche transculturelle de la paternité où l'objectif consisterait à chercher ce qui fait du sens aux yeux des couples immigrants dans l'exercice de la paternité, et de soutenir leurs efforts dans ce qu'ils considèrent être bien.

Enfin, il est également permis de penser à renverser les modalités d'intervention en développant une pratique réflexive où la réciprocité éducative serait envisageable. Que pouvons-nous apprendre des familles immigrantes dans leur recherche d'une condition familiale satisfaisante? Quels sont leurs besoins d'aide plutôt que tenter de trouver des moyens pour imposer un modèle? Les résultats que nous souhaitons, c'est que la personne soit en paix avec elle-même et qu'elle ait confiance en sa manière d'exercer son rôle de père.

¹ Projet de recherche subventionné par le Programme national de recherche et de développement en matière de santé (PNRDS), Santé Canada, no. de référence 6605-4712-102.

² JAIN, ANJU & BELSKY, Jay. (1997). Fathering and Acculturation : Immigrant Indian Families with Young Children. *Journal of Marriage and the Family*, 59: 873-883.

³ MASSÉ, Raymond. (1995). *Culture et santé publique. Les contributions de l'anthropologie à la prévention et à la promotion de la santé*. Montréal: Gaétan Morin Éditeur.

-
- 4 Une analyse complète sera présentée dans Dyke, N. et Saucier, J.-F. (à paraître). *Cultures et paternités. Impact de l'immigration*. Éditions Saint-Martin.
- 5 BIBEAU, Gilles. (1995). Pari sur le virage anthropologique de la santé publique. Préface in Massé, R., *Culture et santé publique*. Montréal: Gaétan Morin Éditeur.
- ⁶ Voir, entre autres, BERRY, JOHN *et al.* (1982). Psychological adaptation to culture change among the James Bay Cree. *Naturaliste can. (Rev. Écol. Syst.)*, 109: 965-975.
- 7 AKHTAR, Salman. (1995). A third individuation: immigration, identity, and the psychoanalytic process. *Journal of the American Psychoanalytic Association*, 43: 1051-1084.

PÈRE PRÉSENT, PÈRE ABSENT ? QUELQUES CHIFFRES POUR ENCADRER LE DÉBAT

NICOLE MARCIL-GRATTON ET CÉLINE LE BOURDAIS

CENTRE INTERUNIVERSITAIRE D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES
DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE / INRS-URBANISATION
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL / INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les changements sociaux profonds qui ont marqué les trente dernières ont modifié passablement le visage des familles et ont contribué à redéfinir la configuration des rôles parentaux et, plus particulièrement, la nature des relations entre les pères et leurs enfants. Malgré cela, l'étude des transformations familiales a, jusqu'à tout récemment, été approchée essentiellement par le biais des femmes, et les pères sont demeurés largement absents de la recherche. Comme en témoignent les travaux présentés dans le cadre du colloque sur *La paternité aujourd'hui: Bilan et nouvelles recherches*, la question de la paternité est abordée aujourd'hui sous de multiples facettes, qui contribuent à enrichir et à nuancer nos connaissances des conditions d'exercice de la paternité.

S'appuyant sur une exploitation de larges enquêtes, notre communication¹ veut apporter des balises chiffrées à l'analyse de la paternité au Québec et au Canada. Dans un débat souvent dominé par les médias ou les groupes d'intérêt, il nous apparaît essentiel de cerner l'ampleur des transformations à l'œuvre et de les situer à l'intérieur du contexte plus large dans lequel elles s'inscrivent. On ne se méfiera jamais assez, en effet, des impressions que l'on peut tirer de la lecture des événements vécus dans son entourage ou des interprétations véhiculées par les médias. En nous référant à des données d'enquêtes représentatives de l'ensemble de la population, nous espérons pouvoir distinguer les clichés des faits statistiques, et ainsi contribuer à démystifier

l'importance de l'absence du père dans les familles d'aujourd'hui. Pour cela, un retour sur les principaux changements survenus au cours des trente dernières années s'impose; il nous permettra de mieux apprécier l'ampleur du chemin parcouru.

Plusieurs grandes enquêtes canadiennes récentes ont permis de documenter la nature changeante des liens existant entre les pères et leurs enfants, compte tenu de l'évolution des réalités familiales. Les deux Enquêtes sociales générales (ESG) sur la famille, menées par Statistique Canada en 1990 et en 1995, ont recueilli l'histoire conjugale et parentale d'échantillons importants d'hommes et de femmes. En 1994, Statistique Canada et le ministère du Développement des ressources humaines (Canada) démarraient, par ailleurs, l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ). L'ELNEJ, une enquête à passages répétés, a pour but de suivre les enfants jusqu'à l'âge adulte, et deviendra sans nul doute la source privilégiée pour étudier l'évolution de la vie familiale des enfants au cours des prochaines années. Malheureusement, comme les données rétrospectives sur l'histoire familiale et la garde des enfants, qui ont été collectées lors de la première vague de l'ELNEJ, n'étaient toujours pas rendues publiques² au moment du Colloque, il nous a fallu recentrer notre présentation et puiser largement à même nos travaux passés pour documenter la question de la présence des pères auprès de leurs enfants³ (voir Marcil-Gratton, 1993;

¹Cette recherche a bénéficié de l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH - Subventions ordinaires), du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS - Fonctionnement d'équipes) et du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR - Soutien aux équipes). Les auteures remercient Paul-Marie Huot pour l'analyse statistique des données et la préparation des tableaux et des graphiques.

²Les données ont été rendues publiques en juin 1998, et un premier rapport basé sur l'exploitation de ces données a été diffusé en août (voir Marcil-Gratton, 1998).

³Intitulé « Les conditions d'exercice de la paternité après la séparation », notre sujet initial de communication avait pour objet l'étude des relations père/enfants durant la période de l'après-divorce (ou postséparation) et devait s'appuyer sur une exploitation des données de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ).

Marcil-Gratton et Lapierre-Adamcyk, 1992, 1988).

Notre communication s'organise comme suit. Dans une première section, il nous a paru utile de présenter brièvement l'ELNEJ, étant donné la richesse des informations collectées et la multiplicité des analyses qu'elle permettra de mener au cours des années à venir. Les parties suivantes portent plus spécifiquement sur la présentation de résultats tirés de diverses enquêtes en regard de la présence des pères dans la vie de leurs enfants. La deuxième section examine la situation familiale des enfants au moment de leur naissance et tente de répondre aux questions suivantes : quelle fraction d'enfants naissent hors-mariage ou hors-union? et combien naissent avec un père présent dans le décor? La troisième section s'intéresse plus particulièrement aux enfants qui verront leurs parents se séparer et cherche à mesurer la précocité de cet événement dans leur vie : combien d'enfants connaîtront la monoparentalité? et à quel âge en feront-ils l'expérience pour la première fois? La quatrième section traite de l'importance des recompositions familiales dans la vie des enfants : combien vivront en famille recomposée? y accéderont-ils par le biais d'une mise en union de leur père ou de leur mère? Enfin, la cinquième section aborde plus particulièrement la fréquence des contacts que les enfants maintiennent avec leur père ou leur mère après que ceux-ci se soient séparés. Cette section sera relativement brève, compte tenu du peu de données disponibles à l'heure actuelle. Nous évoquerons toutefois ici les questions auxquelles les données de l'ELNEJ permettront ultérieurement de répondre, tout comme nous le ferons d'ailleurs au fil des sections qui suivent.

1. L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes : une source de données inédite et inestimable

L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes a été menée auprès d'un échantillon initial de 22 831 enfants canadiens, âgés de 0 à 11 ans lors du premier point de collecte à l'hiver 1994-1995.

L'ELNEJ est une enquête à passages répétés tous les deux ans, qui a pour but de suivre le développement des enfants jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 20 ans. À chaque passage, l'échantillon initial, ayant vieilli de deux ans, sera renfloué temporairement à la base par des enfants des classes d'âge manquantes; cette stratégie permettra ainsi d'obtenir, à tous les deux ans, un portrait transversal représentatif de l'ensemble des enfants canadiens.

Le questionnaire de base de l'ELNEJ est rempli par la personne du foyer qui dit le mieux connaître l'enfant sélectionné; dans les faits, ce questionnaire est complété par la mère dans la très grande majorité des cas (90 %). Par ailleurs, un questionnaire est rempli directement par l'enfant dès qu'il atteint l'âge de 10 ans. Des questionnaires sont également envoyés au directeur d'école et au professeur de l'enfant en regard de sa performance scolaire. Le contenu des questionnaires est vaste et couvre de multiples aspects du développement de l'enfant, incluant divers instruments et échelles qui sont soumis à l'enfant lui-même ou à la personne qui répond en son nom.

Soulignons que notre équipe⁴ a été chargée à l'origine de rédiger la partie du questionnaire où sont colligées de façon rétrospective les histoires conjugales et parentales de la mère et du père de l'enfant. La collecte de ces données détaillées constitue une première au Canada puisque les enquêtes habituelles sur la famille ne recueillent généralement que l'histoire conjugale et parentale d'un seul parent, soit celle du parent interviewé. Les informations de l'ELNEJ permettront donc de suivre l'ensemble des événements de la vie familiale des enfants, depuis le moment de leur naissance (et même parfois avant) jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge adulte, si l'enquête se poursuit jusque-là. En d'autres termes, les données de l'ELNEJ permettront de tenir compte de tous les changements familiaux que les enfants sont appelés à vivre avant l'âge de 20 ans, compte tenu des trajectoires conjugales suivies par leurs deux parents et non seulement par l'un d'entre eux.

⁴Soit Nicole Marcil-Gratton, assistée de Paul-Marie Huot.

Il est rare que l'on puisse disposer à l'intérieur d'une seule enquête des données longitudinales qui mettent en parallèle le développement de l'enfant et les circonstances qui ont modifié son environnement familial au fil des ans. Il est de notre intention de conjuguer nos efforts à ceux des spécialistes du développement de l'enfant pour tirer profit de ces données et développer des analyses qui mettent en relation ces deux sphères de la vie des enfants; ces analyses devraient apporter un éclairage nouveau à notre compréhension des liens existant entre le développement des enfants et leur histoire familiale. À ce chapitre, soulignons que le destin de l'enfant est suivi par l'ELNEJ à travers l'histoire subséquente de sa mère et de son père, advenant une rupture d'union des parents. Ces données permettront, entre autres, de mesurer jusqu'à quel point le degré de participation du père dans la vie de l'enfant fluctue au fil du temps et influence les conditions de développement et d'épanouissement de ce dernier.

2. Papa était-il présent ou absent au moment de la naissance?

Un enfant a toujours deux parents géniteurs, et il est difficile d'éluider la réalité biologique qui veut que, sauf circonstances exceptionnelles (reproduction assistée, par exemple), sa mère soit présente à ses côtés, du moins de la conception jusqu'à la naissance. Qu'en est-il, par ailleurs, de la présence du père géniteur?

Jusqu'à un passé relativement récent, on pouvait grâce à la statistique de l'état civil estimer la proportion des enfants qui naissent d'une mère seule. On pouvait encore, il y a 25 ans, se fier à la fréquence des naissances dites illégitimes pour évaluer combien d'enfants venaient au monde dans un foyer sans père. De cette époque nous est restée l'image d'une femme toute jeune donnant naissance sans conjoint, après avoir vécu seule (et parfois cachée) une grossesse issue d'une relation éphémère. À partir de 1974, l'appellation «naissance illégitime» a été remplacée par le vocable plus neutre de naissance «hors-mariage», mais on a parfois tendance à confondre ce concept avec celui des naissances dites «hors-union». Or, comme on le verra plus loin, la distinction est

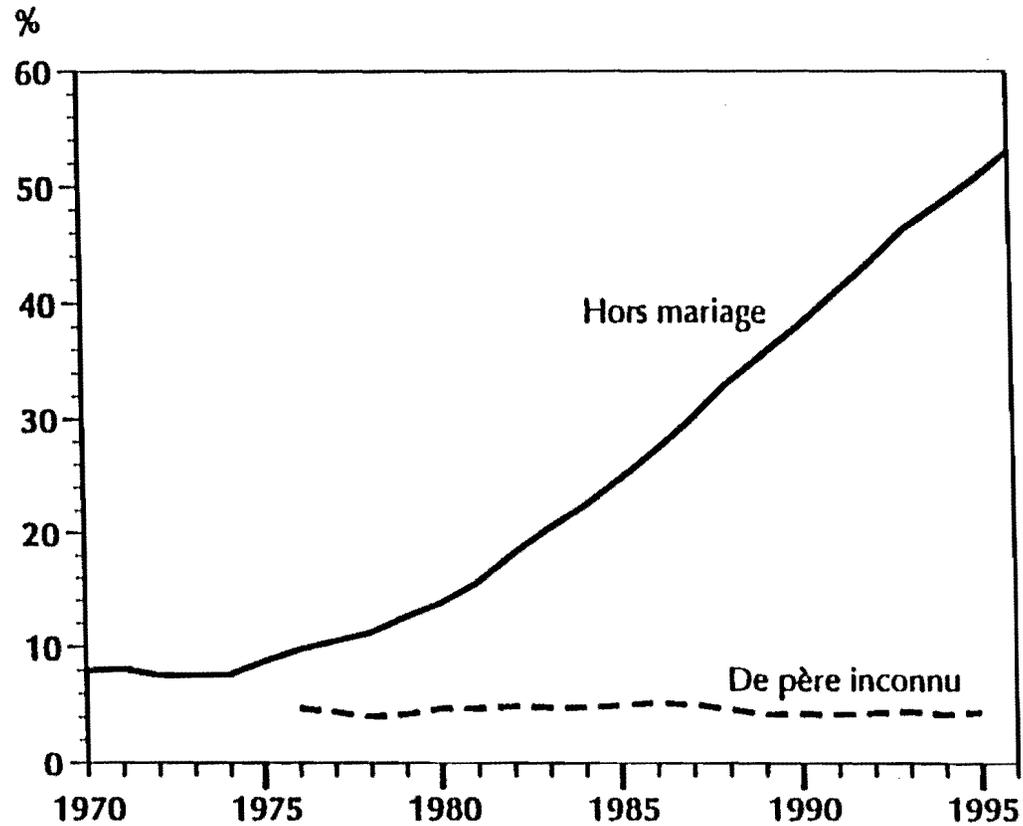
importante : avec la montée de l'union libre, naître hors-mariage ne signifie plus nécessairement naître hors-union d'une mère seule.

De 1921 jusqu'au milieu des années 1960, le pourcentage des naissances hors-mariage n'a guère dépassé 5 % de l'ensemble des naissances au Canada. À partir des années 1970, une hausse s'enclenche : en 1974, ce pourcentage se situe à 9,4 % et il grimpe à 13,3 % en 1980; la hausse s'accélère par la suite, et le pourcentage de naissances hors mariage atteint presque 25 % des naissances en 1990.

C'est au Québec que le phénomène a pris le plus d'ampleur. De 9,8 % qu'il était en 1976, le pourcentage de naissances hors-mariage double une première fois et grimpe à 18,2 % en 1982; il double à nouveau pour atteindre 38,1 % en 1990, et il continue sur sa lancée pour atteindre un sommet en 1996, dernière année d'observation disponible : cette année-là, plus de la moitié (53 %) des naissances sont le fait de femmes qui n'étaient pas mariées (voir le graphique 1).

Ces enfants nés hors-mariage sont-ils privés de père? On soupçonnait bien que la réponse à cette interrogation était négative, mais sans données d'enquête, on ne pouvait l'affirmer avec certitude. La seule information additionnelle que fournit la statistique de l'état civil consiste, en effet, dans la proportion d'enfants qui naissent de père inconnu, soient ceux dont le père n'est pas mentionné sur le certificat de naissance. Comme on peut le voir au graphique 1, cette fraction n'a guère varié dans le temps au Québec, oscillant constamment autour de 5 %.

Graphique 1 : Proportion des naissances hors mariage et de père inconnu, Québec, 1970-1996



Source : Statistique de l'état civil du Québec.
Tiré de Duchesne (1997: 55), graphique 5.11 .

À l'aide des données de l'Enquête sociale générale menée par Statistique Canada en 1990, nous avons démontré dans le cadre de travaux précédents (voir Marcil-Gratton, 1993) qu'une bonne partie des enfants nés hors-mariage sont en fait nés dans une famille, entourés de papa et de maman, même si ceux-ci n'ont pas scellé leur union légalement. C'est que l'union libre a pris une importance grandissante dans la vie des individus. Elle n'est plus seulement réservée aux jeunes couples qui veulent tester leur compatibilité avant de s'engager dans la voie du mariage. Au Québec, elle est devenue le choix de la majorité des jeunes couples qui fondent une famille et donnent naissance à un premier enfant.

Au début des années 1960, le contexte familial entourant la naissance des enfants canadiens était sensiblement le même partout à travers le pays : dans plus de 90 % des cas, les enfants naissaient de parents mariés n'ayant jamais cohabité auparavant, et moins de 10 % naissaient en dehors du mariage, le plus souvent hors-union. Depuis lors, la situation s'est passablement diversifiée, et le Québec et l'Ontario présentent aujourd'hui les profils les plus contrastés en regard du contexte à la naissance des enfants. En Ontario, plus de 80 % des enfants nés entre 1987 et 1989 étaient le fait de couples mariés, et 60 % naissaient toujours de couples n'ayant jamais cohabité auparavant; à peine 13 % des enfants naissaient en dehors d'un mariage, avec la moitié environ au sein d'une union libre (voir le graphique 2).

Au Québec, l'évolution a été beaucoup plus rapide. Au début des années 1960, moins de 5 % des enfants québécois naissaient en dehors des liens du mariage et l'union libre comme cadre de formation des familles était carrément inexistante (voir le graphique 2). Moins de 30 ans plus tard, à peine 35 % des naissances sont encore le fait de couples mariés traditionnels, c'est-à-dire n'ayant jamais vécu en union libre auparavant. Près du tiers des enfants sont dans les faits issus d'une union libre, et environ le quart sont nés de parents mariés ayant cohabité. Étant donné la progression continue des naissances hors-mariage observée dans la statistique de l'état civil (graphique 1), on peut affirmer sans grand risque d'erreur que la proportion d'enfants nés au sein d'unions libres a continué de croître jusqu'au milieu des années 1990, et qu'elle se rapproche de

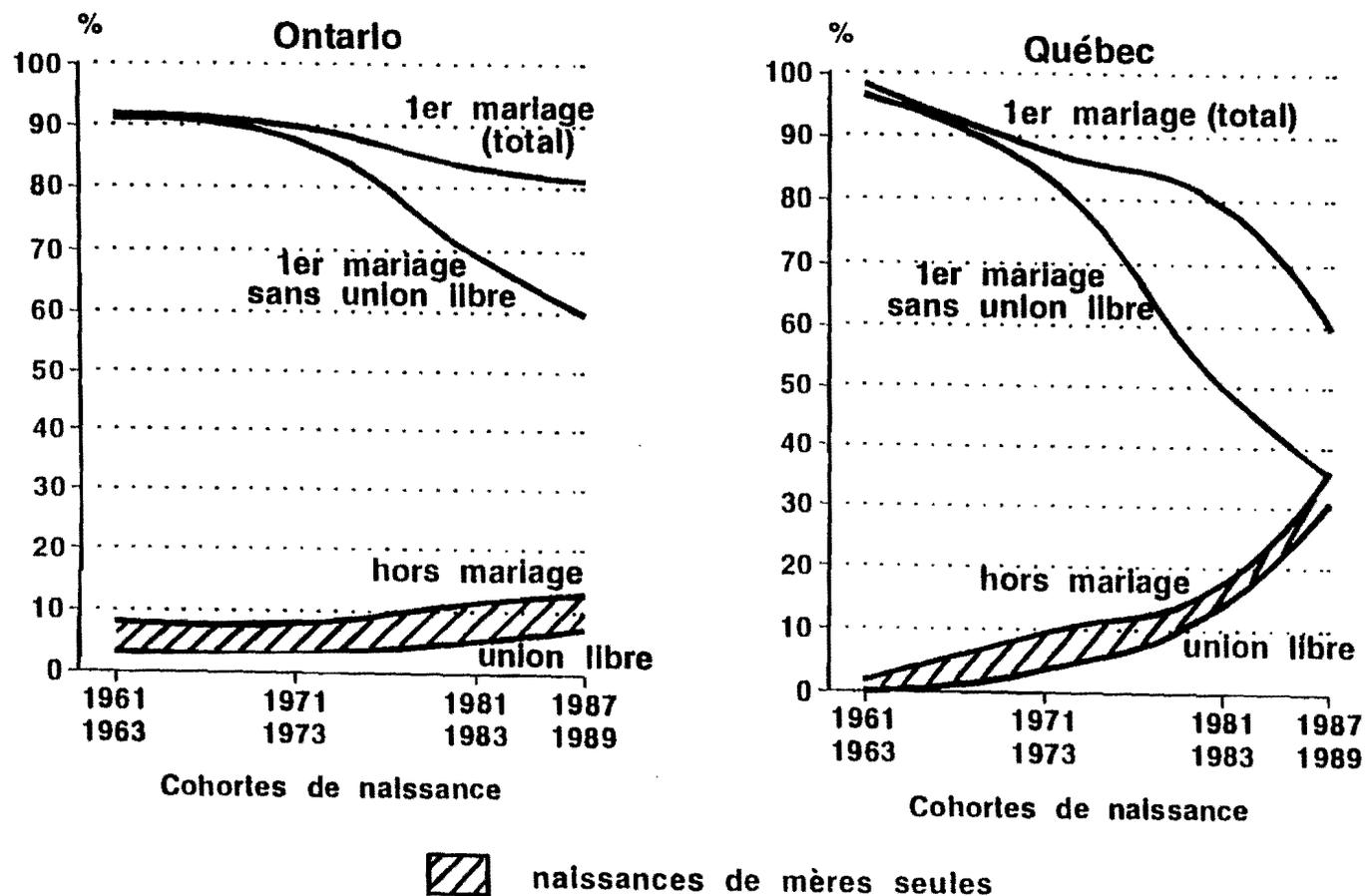
celle des enfants issus d'un mariage. Moins de 10 % (sans doute entre 5 % et 6 %) des enfants naissent donc d'un père qui est véritablement absent de leur vie. Même si elle reste relativement rare, cette situation touche néanmoins un nombre passablement élevé d'enfants : entre 20 000 et 40 000 nouveau-nés chaque année au Canada, et entre 4 000 et 8 000 au Québec.

Les pères de ces enfants, qu'ils soient ou non mentionnés sur le certificat de naissance, n'auront-ils été que des étoiles filantes dans le paysage amoureux de leur mère? Les données de l'ELNEJ permettront de répondre à cette question et de dresser un portrait plus juste de la présence ou de l'absence des pères auprès de leurs enfants. On pourra, par exemple, estimer la fraction d'enfants qui naissent aujourd'hui de mères seules, c'est-à-dire dans un foyer où le père est absent. Combien naissent de parents n'ayant jamais vécu ensemble ou, au contraire, de parents qui étaient déjà séparés au moment de leur naissance? Combien d'enfants verront leur père venir habiter avec leur mère après qu'ils soient nés? Combien des pères absents au moment de la naissance reconnaîtront leur paternité et seront déclarés sur le certificat de naissance? Quelle fraction d'entre eux demeureront des pères véritablement inconnus, qui ne se manifesteront jamais dans la vie de leur enfant? Enfin, assiste-t-on à une augmentation du phénomène des pères absents au moment de la naissance des enfants? Autant de questions auxquelles l'on pourra répondre progressivement à mesure que les données des passages successifs de l'ELNEJ deviendront disponibles.

3. Quand papa et maman se quittent : fréquence et précocité des ruptures d'union dans la vie des enfants

La croissance spectaculaire des ruptures d'union est aujourd'hui bien documentée. Les mariages rompus légalement n'ont cessé de croître depuis la libéralisation de l'accès au divorce par l'adoption de deux lois

Graphique 2 : Contexte familial à la naissance pour diverses cohortes d'enfants, Ontario et Québec



Source : Enquête sur la famille 1984 et Enquête Sociale Générale 1990.
 Inspiré de Marcil-Gratton (1993: 78), graphique 5-2.

successives, l'une en 1969 et l'autre en 1985. À l'heure actuelle, on estime qu'environ 40 % des mariages conclus au Canada sont susceptibles d'aboutir à un divorce, si les tendances observées se maintiennent; la proportion est légèrement plus élevée au Québec, où elle atteint près de 50 %. Diverses études ont également révélé la fragilité plus grande des unions libres (Dumas et Bélanger, 1997). Les unions libres seraient, cette fois, un peu moins instables au Québec qu'ailleurs au Canada; on invoque le fait que l'union libre y est nettement plus répandue comme cadre de formation des familles et qu'elle s'apparente peut-être davantage alors au mariage (Desrosiers et Le Bourdais, 1996). Malgré cela, la durée des unions libres demeure significativement plus courte que celle des mariages, au Québec comme dans le reste du Canada d'ailleurs.

Ces évolutions ont évidemment des répercussions directes sur le temps que passent les pères auprès de leurs enfants, toute séparation parentale entraînant habituellement une redéfinition du partage du temps des enfants entre leurs deux parents. Pour obtenir une mesure de l'importance du phénomène des ruptures d'union dans la vie des enfants, il faut pouvoir répondre aux questions suivantes : combien d'enfants voient leurs parents se séparer et font ainsi l'expérience de la monoparentalité? À quel âge cet événement survient-il dans leur vie? Le nombre des enfants touchés augmente-t-il au fil du temps? Sont-ils de plus en plus jeunes au moment de la séparation? Les enfants nés de parents mariés sont-ils moins enclins à connaître la monoparentalité que ceux issus d'unions libres? Peut-on déceler des différences entre provinces, étant donné la popularité variable de l'union libre comme cadre de formation des familles à travers le pays? Une fois les réponses apportées à ces questions, on pourra examiner plus la fréquence des contacts que les pères maintiennent avec leurs enfants au-delà de la séparation et ainsi obtenir un portrait plus juste de la présence ou de l'absence des pères dans la vie de leurs enfants.

Les données transversales, issues de sources comme le recensement, peuvent donner une première image instantanée de la situation vécue par les enfants à un moment donné. Le recensement de 1996 révèle, par exemple, que 83 % des enfants canadiens âgés de moins de 25 ans appartenaient à une famille biparentale (c'est-à-dire ayant deux

parents) et 17 % à une famille monoparentale lorsqu'ils ont été recensés; parmi ceux-ci, 14,5 % vivaient avec une mère seule et 2,7 % avec un père seul (Statistique Canada, 1997). Le recensement ne permet cependant pas de distinguer les enfants vivant avec leurs deux parents biologiques de ceux vivant avec un parent biologique et un beau-parent (soit de distinguer les familles intactes des familles recomposées) puisqu'il considère tous les enfants présents comme étant les enfants du couple.

Certaines enquêtes canadiennes, telles l'Enquête sociale générale de 1995 sur la famille ou encore l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) entreprise en 1993, ont recueilli des informations détaillées sur la composition des ménages et peuvent ainsi fournir une estimation de la proportion des enfants qui vivaient dans les divers types de famille à un moment donné. C'est le cas également de l'Enquête sociale et de santé, conduite par Santé Québec en 1992-1993. Les résultats tirés de cette enquête sont présentés au tableau 1. On y voit que les trois quarts des enfants québécois âgés de 0-17 ans appartenaient à une famille intacte lorsque l'enquête a été réalisée; 8,9 % vivaient en famille recomposée, et 15,5 % en famille monoparentale (13,6 % avec leur mère et 1,9 % avec leur père). La répartition des enfants par type de famille varie toutefois selon l'âge des enfants au moment de l'enquête. Par exemple, la proportion des enfants vivant en famille recomposée augmente en fonction de l'âge, passant de 5,2 % chez les 0-2 ans à 12 % chez les 15-17 ans, alors que le pourcentage des enfants vivant en famille intacte tend, au contraire, à diminuer (de 85,3 % à 69,4 %) (voir le tableau 1).

Règle générale, les données d'enquêtes présentent un portrait plus détaillé de la situation des enfants que celles issues des recensements. Néanmoins, comme la plupart des enquêtes sont conduites uniquement auprès d'un des parents de l'enfant, certains phénomènes (telles les

Tableau 1 : Distribution des enfants québécois, selon leur âge au moment de l'enquête et selon le type de famille dans laquelle ils résident

Âge	Type de famille			
	Intacte	Recomposée	Monoparentale (mère)	Monoparentale (père)
0-2 ans (C1993-94)	85,3	5,2	9,2	0,3
3-5 ans (C1991-92)	79,3	6,6	12,5	1,6
6-11 ans (C1989-90)	73,9	9,3	15,2	1,7
12-14 ans (C1987-88)	72,0	11,0	14,0	3,0
15-17 ans (C1985-86)	69,4	12,0	15,5	3,1
Ensemble (0-17 ans)	75,6	8,9	13,6	1,9

Source : Santé Québec, Enquête sociale et de santé, 1992-1993. Tableau construit à partir des données du graphique 4.2 dans Bernier *et al.* (1994 : 33).

recompositions familiales) sont toujours sous-estimés. Ici encore, l'ELNEJ nous permettra de mieux cerner l'importance de ces phénomènes dans la vie des enfants et de leurs répercussions sur les relations pères/enfants, puisqu'elle collige des informations sur les trajectoires conjugales et parentales que les deux parents poursuivent au-delà de la séparation.

3.1 PROGRESSION DE LA MONOPARENTALITÉ DANS LA VIE DES ENFANTS

Que nous apprennent les analyses tirées de travaux antérieurs (Marcil-Gratton, 1993) en regard de la progression de la monoparentalité dans la vie des enfants? Le graphique 3 fournit une mesure de l'évolution du phénomène pour trois cohortes d'enfants, soit ceux nés au début des années 1960, 1970 et 1980. Pour chaque cohorte, il présente le pourcentage cumulé d'enfants canadiens qui sont nés d'un parent vivant seul ou qui ont connu la séparation de leurs parents à chaque anniversaire depuis leur naissance jusqu'au moment de l'enquête. Tout comme on l'a vu précédemment, le graphique 3 montre qu'environ 5 % des enfants conçus au début des années 1960 sont nés d'un parent seul et ont donc connu la monoparentalité dès leur naissance. Ce pourcentage s'accroît par la suite à mesure que les enfants assistent à la séparation de leurs parents. À 6 ans, par exemple, le pourcentage d'enfants ayant fait l'expérience de la monoparentalité se situe à 8 %, et cette situation touche près d'un enfant sur quatre à 20 ans. La moitié du temps, cette expérience s'est produite après l'âge de 10 ans.

Le graphique 3 révèle une progression et une précocité accrue du phénomène de la monoparentalité parmi les cohortes plus jeunes d'enfants. Ainsi, le pourcentage d'un enfant sur quatre ayant connu la monoparentalité est atteint dès l'âge de 15 ans parmi les cohortes nées dix ans plus tard (C1971-1973); les trois quarts du temps cette fois, le premier épisode monoparental a été vécu avant l'âge de 10 ans. Quelque dix ans plus tard, soit dans les cohortes 1981-1983, 18 % des enfants ont déjà connu la vie en famille monoparentale dès leur sixième anniversaire; ce même pourcentage était atteint seulement à 10 ans dans les cohortes 1971-1973, et seulement à 15 ans parmi les enfants nés au début des années 1960. C'est dire à quel point l'instabilité conjugale

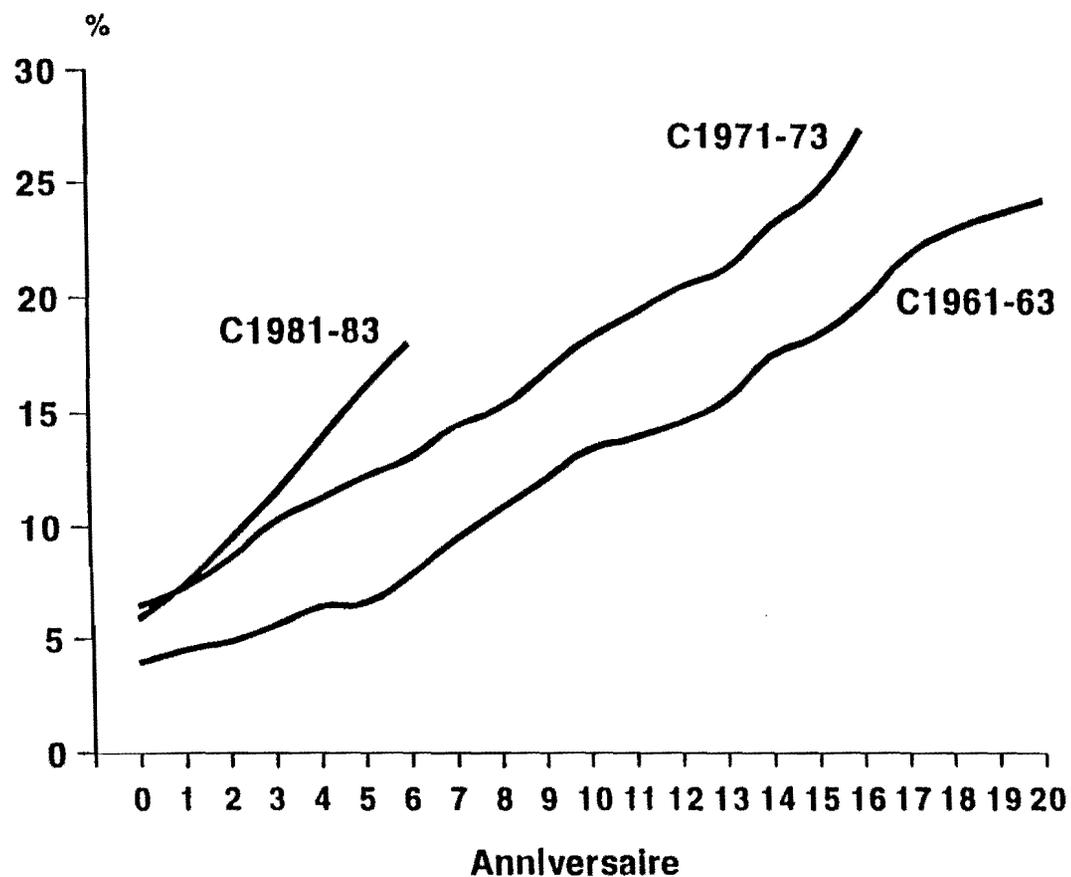
croissante des parents a modifié l'environnement familial des enfants puisque, on le voit au graphique 3, la proportion d'enfants nés hors-union a, de son côté, peu varié au fil des générations. Peut-on penser que les cohortes plus récentes d'enfants qui ont été rejointes par l'ELNEJ seront moins nombreuses à faire l'expérience de la monoparentalité? Étant donné la progression de l'union libre comme cadre de formation des familles, on peut en douter quand on constate jusqu'à quel point la propension des enfants à voir leurs parents se séparer est liée au type d'union choisi.

3.2 UNION LIBRE OU MARIAGE : INFLUENCE DU TYPE D'UNION SUR LA PROBABILITÉ POUR LES ENFANTS DE VOIR LEURS PARENTS SE SÉPARER

L'ELNEJ nous permettra de quantifier de façon plus précise l'impact que le choix de l'union libre exerce sur la probabilité pour les enfants de vivre la séparation de leurs parents. Dans les études précédentes que nous avons menées (Marcil-Gratton, 1993; Marcil-Gratton et Lapierre-Adamcyk, 1992), il était en effet difficile d'isoler les familles fondées sur l'union libre en raison de la taille de l'échantillon initial des enquêtes utilisées mais, surtout, du fait que ce type de famille n'était alors guère répandu. À partir des cohortes d'enfants nés en 1981-1983, on a pu toutefois distinguer les enfants dont les parents vivaient en union libre au moment leur naissance de ceux dont les parents étaient mariés, et pour ces derniers selon qu'ils avaient ou non cohabité auparavant. Le graphique 4 présente, pour ces cohortes, le pourcentage cumulé d'enfants qui ont assisté à la séparation de leurs parents entre le moment de leur naissance et leur sixième anniversaire, compte tenu de la situation conjugale de leurs parents.

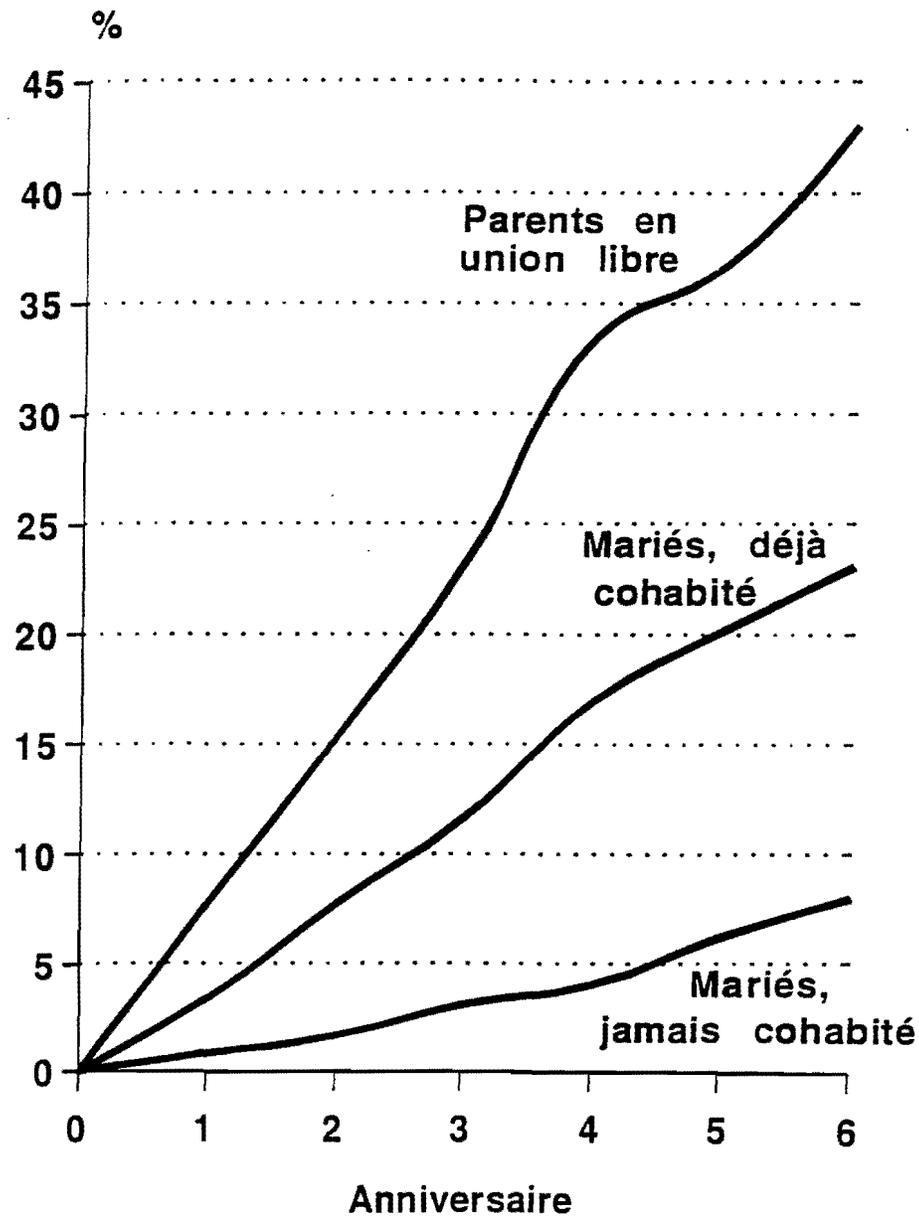
Avant de jeter un coup d'œil au graphique 4, on se rappellera d'abord que 18 % des enfants ont connu la vie en famille monoparentale avant d'atteindre l'âge de 6 ans parmi les cohortes qui sont nées au

Graphique 3 : Pourcentage cumulé des enfants canadiens qui sont nés d'un parent vivant seul ou qui ont connu la séparation de leurs parents, à chaque anniversaire et pour différentes cohortes



Source : Enquête sur la famille 1984 et Enquête Sociale Générale 1990.
Tiré de Marcil-Gratton (1993: 80), graphique 5-3.

Graphique 4 : Pourcentage cumulé par anniversaire des enfants canadiens nés en famille biparentale qui ont connu la séparation de leurs parents, selon le type d'union dans laquelle ils sont nés. Cohortes 1981-83



Source : Enquête Sociale Générale 1990. Inspiré de Marcil-Gratton (1993: 81), graphique 5-4.

début des années 1980. Environ 5 % d'enfants sont nés d'une mère seule, et un peu plus de 10 % ont accédé à la monoparentalité à la suite de la séparation de leurs parents. C'est à ce dernier pourcentage d'enfants que s'intéresse le graphique 4.

Les données indiquent très clairement que les risques des enfants de vivre une séparation parentale sont liés au type d'union choisi par leur parents. Si seulement 8 % des enfants issus de parents mariés n'ayant jamais cohabité auparavant avaient assisté à l'éclatement de leur famille avant d'atteindre leur sixième anniversaire, la proportion est nettement plus élevée lorsque les parents ont fait l'expérience de l'union libre. La proportion grimpe ainsi à 23 % lorsque les parents se sont mariés après avoir cohabité, et à plus de 40 % lorsque les parents vivaient toujours en union libre au moment de la naissance.

C'est donc dire que les enfants nés de parents cohabitants au début des années 1980 avaient cinq fois plus de chances de connaître une séparation parentale que ceux nés de parents mariés directement. Parmi ces cohortes, seulement 9 % des enfants sont nés de parents en union libre, et 67 % venaient de parents mariés n'ayant jamais cohabité. Or, on l'a vu, la proportion des premiers n'a cessé d'augmenter au fil du temps, à mesure que la proportion des seconds diminuait. Étant donné la montée spectaculaire des familles qui sont aujourd'hui fondées sur l'union libre, et ce plus particulièrement au Québec, on peut donc s'attendre à une accélération du phénomène de la monoparentalité dans les cohortes récentes.

4. Après la rupture : papa et maman vont-ils chacun refaire une nouvelle famille?

Naître d'une mère seule ou voir ses parents se séparer ne constituent sans doute que la première étape des trajectoires changeantes de vie familiale que seront appelés à connaître les enfants nés dans les années 1990. En effet, plus la fraction d'enfants dont les parents se séparent augmente et plus cela se produit tôt dans leur vie, plus ils seront exposés au risque de connaître au moins une recomposition familiale.

L'impact que ces changements de parcours

auront sur les relations que l'enfant maintient avec sa mère, et surtout avec son père, dépend de plusieurs facteurs que l'on peut formuler sous forme de questions : combien de temps l'épisode de monoparentalité qui suit la rupture d'union dure-t-il? Est-ce que cette durée varie selon que l'on suit la trajectoire conjugale de la mère ou du père? Combien d'enfants voient leur mère, leur père ou leurs deux parents se remettre en union avec un autre partenaire et ainsi former une nouvelle famille? À quel âge ces recompositions familiales se produisent-elles dans la vie de l'enfant? Assiste-t-on ici aussi à une accélération du phénomène au sein des cohortes plus jeunes? La fréquence des recompositions familiales est-elle liée à la nature de l'union rompue? Par exemple, les parents qui mettent fin à une union libre sont-ils plus enclins à former une nouvelle famille et le font-ils plus rapidement que ceux ayant rompu un mariage? À nouveau, l'ELNEJ permettra d'apporter des réponses à chacune de ces questions. Divers éléments de réponse sont cependant déjà connus.

4.1 LA DURÉE DU PREMIER ÉPISODE DE MONOPARENTALITÉ

Il est difficile de mesurer correctement la durée d'un premier épisode de monoparentalité à partir des données d'enquêtes existantes. En effet, les cohortes d'enfants qui nous intéressent étaient encore assez jeunes lorsque ces enquêtes ont été réalisées. Comme ils n'avaient pas encore tous atteint l'âge adulte, ils n'avaient donc pas tous traversé l'ensemble de la période de leur vie où ils risquent de connaître la monoparentalité; pour ceux l'ayant déjà connue, l'épisode n'était pas nécessairement terminé au moment de l'enquête, et il risquait donc de se poursuivre encore un certain temps.

Ces réserves étant apportées, nous avons cherché à circonscrire les différentes étapes des parcours familiaux des enfants nés au début des années 1970, qui avaient tous atteint l'âge de 16 ans au moment de l'ESG de 1990. Ce que nous mesurons, c'est le nombre d'années vécues, avant l'âge de 16 ans, dans un premier épisode de monoparentalité pour les enfants dont les parents s'étaient séparés avant le moment de

leur 16^e anniversaire. Nous avons inclus dans notre calcul l'ensemble des premiers épisodes monoparentaux, peu importe s'ils étaient ou non terminés au moment de l'enquête. La durée ainsi établie sous-estime donc jusqu'à un certain point le nombre d'années passées en monoparentalité, puisque les épisodes non terminés pourront durer encore quelques mois, voire quelques années (39 % des épisodes étaient toujours en cours au moment de l'enquête).

Les données présentées au tableau 2 illustrent clairement la propension plus grande des pères à se remettre rapidement en union après une séparation.⁵ En moyenne, les épisodes de monoparentalité rapportés par les pères n'ont duré que 2,7 ans; en contrepartie, les épisodes monoparentaux abordés par le biais des mères ont duré 4,9 ans. Si un peu moins des deux tiers (64 %) des épisodes de monoparentalité vécus avec la mère ont duré moins de cinq ans, plus de 85 % des épisodes passés avec le père ont été d'une telle durée (tableau 2). À l'opposé, près de 14 % des épisodes vécus avec la mère ont duré 10 ans ou plus, contre à peine 6 % de ceux vécus avec le père.

À partir des données de l'ESG, on ne peut de toute évidence tenir compte à la fois des comportements conjugaux du père et de la mère, puisqu'on ne sait rien de l'histoire du parent qui n'est pas le répondant à partir du moment où les parents se séparent. L'ELNEJ nous permettra un tel suivi. D'ici là, les données que nous avons utilisées dans nos travaux antérieurs permettent à tout le moins d'examiner un des deux versants des trajectoires familiales suivies par les enfants.

4.2 LA MULTIPLICATION DES EXPÉRIENCES FAMILIALES : UN PHÉNOMÈNE EN CROISSANCE

Basé sur les données de l'ESG de 1990, le graphique 5 présente la distribution, à différents âges, des enfants ayant déjà connu la vie en famille monoparentale⁶ selon le

cheminement familial suivi. Un peu plus du quart (27,4 %) des enfants nés au début des années 1970 avaient, à l'âge de 16 ans, connu au moins un épisode de monoparentalité. De ceux-là, quatre enfants sur dix vivaient toujours, à 16 ans, dans ce premier épisode monoparental; six enfants sur dix avaient toutefois connu au moins une recomposition familiale, deux sur dix avaient fait l'expérience de la monoparentalité une deuxième fois, et un sur dix avait même traversé une deuxième recomposition familiale. Déjà à 6 ans, un enfant sur huit des cohortes 1971-1973 avait vécu avec un parent seul. Parmi ceux-là, six enfants sur dix avaient déjà en dépit de leur jeune âge connu une recomposition familiale, mais seule une fraction très faible d'entre eux avait déjà vu cette union se rompre.

La multiplication des expériences familiales vécues par les enfants est évidente lorsqu'on compare, à âge égal (par exemple, à 6 ans), les cohortes nées dix ans plus tard. À 6 ans, ce n'est plus 12,9 % mais bien plutôt 18,0 % des enfants nés en 1981-1983 qui ont déjà vécu en famille monoparentale. Parmi ceux-ci, plus de la moitié ont déjà, à 6 ans, connu au moins une recomposition familiale, et un sur dix a traversé au moins un deuxième épisode monoparental. En fait, lorsqu'on compare les trajectoires familiales des cohortes de 1981-1983 à celles de 1971-1973, on s'aperçoit que les premières ont, à 6 ans, connu un parcours familial aussi mouvementé que celui atteint par les secondes à l'âge de 10 ans.

⁵ Un épisode de monoparentalité peut prendre fin de deux façons : soit par la remise en union du parent, soit par le départ de l'enfant du foyer parental. Dans ce dernier cas, on a supposé que l'enfant était parti vivre avec l'autre parent (par exemple, avec sa mère), et ces cas ont été répartis en fonction de la durée observée

pour l'ensemble des épisodes monoparentaux vécus par les mères.

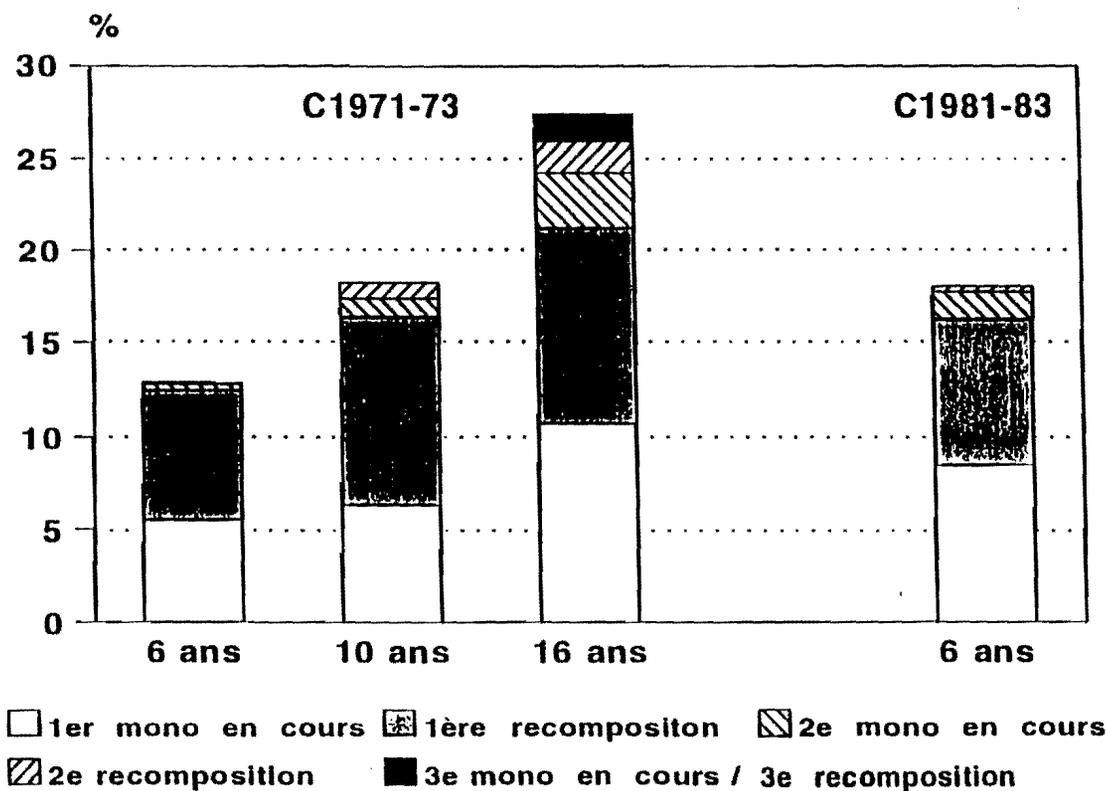
⁶Y inclus les enfants nés hors-union.

Tableau 2 : Distribution des enfants issus d'unions rompues, selon le nombre d'années vécues, avant l'âge de 16 ans, dans un premier épisode de monoparentalité avec leur mère ou leur père. Cohortes 1971-1973

Nombre d'années vécues avant 16 ans dans un premier épisode	Avec la mère	Avec le père	Ensemble
Moins de 5 ans	64,0	87,3	71,9
5-7 ans	15,3	2,2	10,9
8-9 ans	6,8	4,5	6,0
10 ans et plus	13,9	5,9	11,2
Total	100,0	100,0	100,0
(N)	(245)	(125)	(370)

Source : Enquête sociale générale 1990. Tableau traduit de Marcil-Gratton (1993 : 84), tableau 5.1.

Graphique 5 : Pourcentage des enfants canadiens ayant déjà vécu, à différents âges, en famille monoparentale, selon le nombre d'épisodes de monoparentalité et la fréquence des recompositions familiales. Cohortes 1971-73 et 1981-83



Source : Enquête Sociale Générale 1990. Tiré de Marclli-Gratton (1993: 86), graphique 5-7.

4.3 LA RECOMPOSITION FAMILIALE EST VÉCUE PLUS FRÉQUEMMENT DU CÔTÉ DE PAPA

Le graphique 6 reprend sensiblement la même analyse, mais en distinguant cette fois les trajectoires des enfants selon que le répondant à l'enquête était le père ou la mère. Un premier coup d'œil à ce graphique montre clairement que si la majorité des enfants en famille monoparentale demeurent avec leur mère, les enfants sont, par contre, plus enclins à connaître la vie dans une famille recomposée par suite de la mise en union de leur père. Peu importe l'âge ou la cohorte retenus, la proportion des enfants dont le père vit toujours en situation de monoparentalité (partie hachurée du graphique) est toujours inférieure à celle dont le père vit avec une nouvelle conjointe, alors que la situation inverse prévaut pour les mères.

À titre d'exemple, on voit au graphique 6 que près de six enfants sur dix, ayant connu la monoparentalité avant l'âge de 16 ans, n'avaient toujours pas connu de recombinaison familiale autour de leur mère au sein des cohortes nées en 1971-1973; à l'inverse, près de trois enfants sur quatre ayant fait l'expérience de la monoparentalité auprès de leur père avaient assisté à la mise en union de ce dernier. On observe sensiblement les mêmes tendances dans les cohortes plus jeunes.

5. Garder contact avec papa ou maman après la rupture : un défi très inégal

Les circonstances entourant la formation et l'éclatement de la famille ne sont sans doute pas sans effet sur la nature des relations que les enfants entretiendront par la suite avec leur père et leur mère. Au nombre des éléments qui peuvent faciliter ou entraver le maintien des liens parents/enfants, on peut citer :

- le fait que les parents aient rompu une union libre ou un mariage, et le fait que ce dernier ait conduit ou non à un divorce prononcé par la cour;
- le fait que la cour ait statué ou non sur la garde de l'enfant, et ce quel que soit le type d'union rompue;

- l'attribution par les tribunaux de la garde de l'enfant à la mère ou au père ou l'attribution d'une garde physique partagée;
- l'écart noté entre le jugement de la cour et la situation de fait dans les arrangements adoptés pour la prise en charge de l'enfant;
- le fait qu'une pension alimentaire soit versée de façon plus ou moins régulière;
- enfin, l'âge de l'enfant au moment de la séparation et la durée écoulée depuis lors.

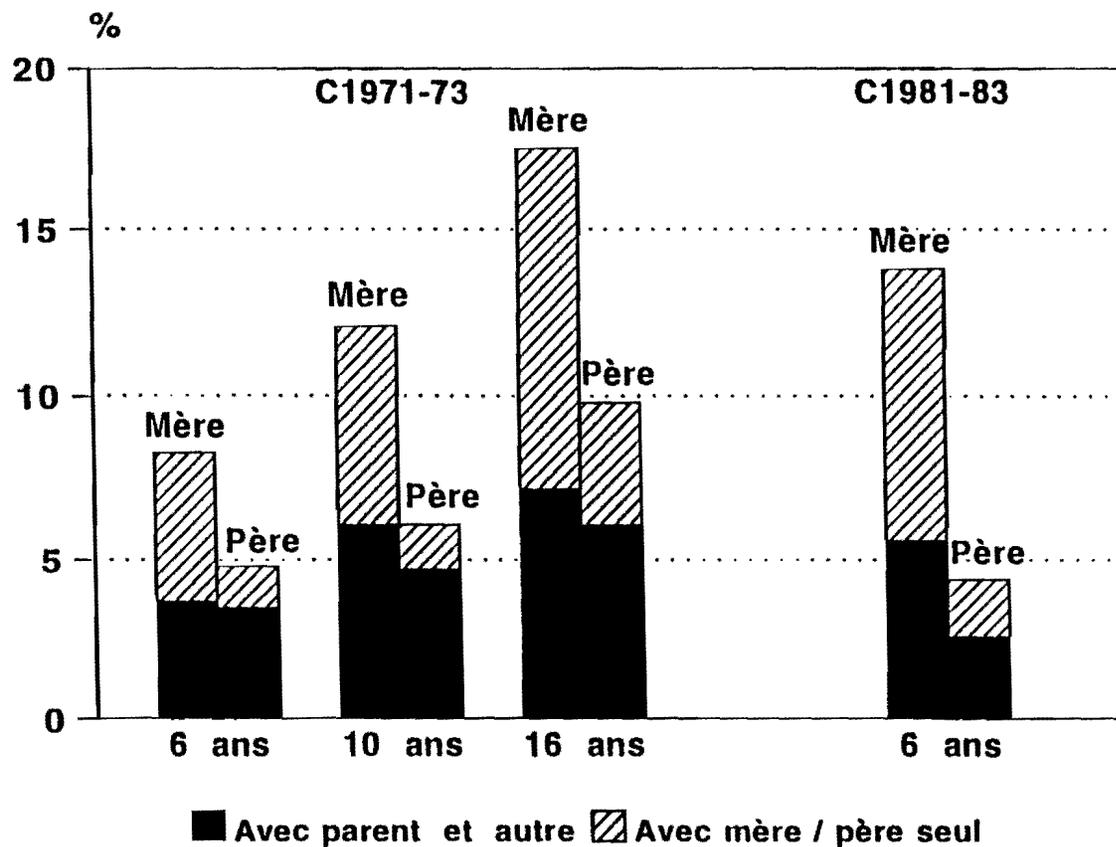
L'ELNEJ nous permettra d'examiner l'influence de chacun de ces facteurs sur la nature et la fréquence des contacts que les enfants maintiennent avec leurs parents, et plus particulièrement avec leur père, et d'en suivre l'évolution au cours du temps. Pour l'instant, nous devons nous contenter d'une première exploration bien partielle de ces éléments à partir des sources disponibles.

5.1 À QUI EST CONFIEE LA GARDE LORSQU'UN DIVORCE EST PRONONCÉ?

À quel parent la garde des enfants est-elle confiée lorsqu'un divorce est prononcé? La réponse à cette question est connue. Lorsqu'un divorce est prononcé, les enfants sont en très grande majorité confiés à leur mère par la cour. À peine 10 % des enfants font l'objet d'une garde légale partagée, et ce mode de garde n'a guère progressé dans les mœurs.

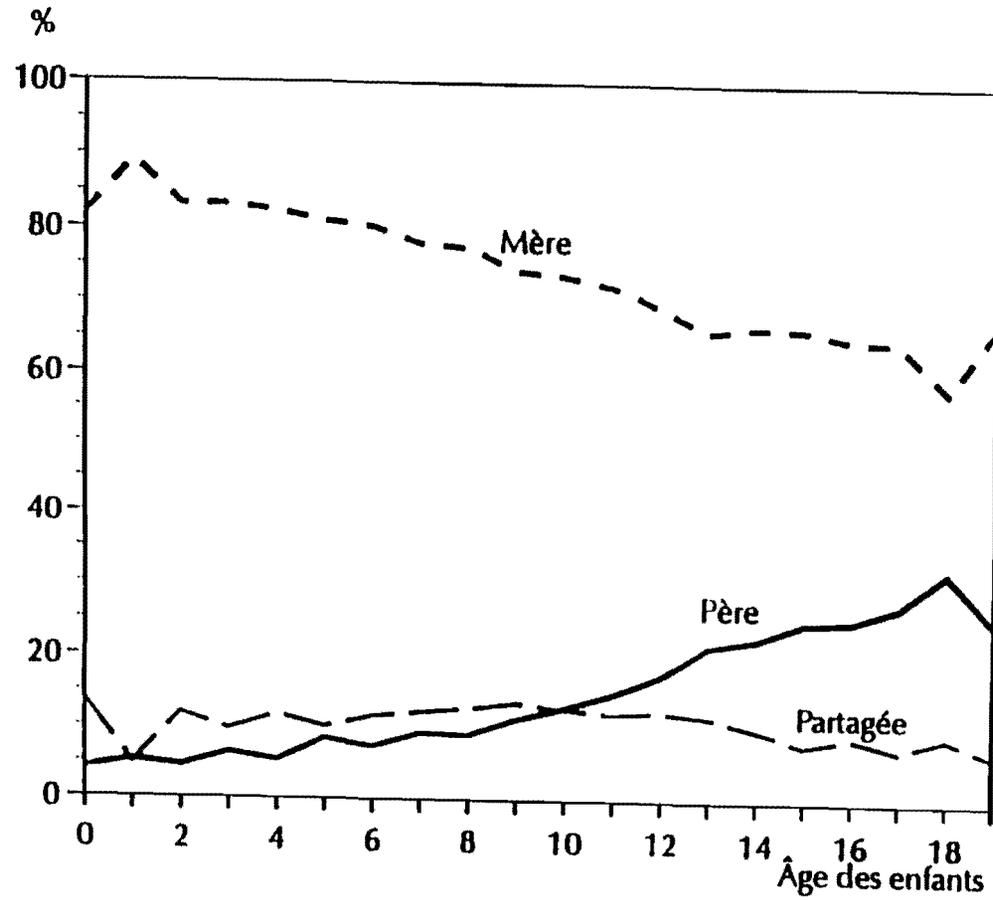
Même si dans l'ensemble la fraction des enfants confiés à leur père n'augmente pas, cette proportion varie toutefois selon l'âge des enfants, les enfants plus âgés ayant davantage de chances de vivre avec leur père. À titre d'exemple, la proportion d'enfants québécois confiés à leur père navigue entre 20 % et 30 % pour ceux qui avaient atteint l'adolescence au moment où le divorce a été prononcé; avant 6 ans, cette proportion demeure carrément en dessous de 10 % (graphique 7).

Graphique 6 : Pourcentage des enfants canadiens qui, à différents âges, ont déjà vécu en famille monoparentale, selon que leur mère ou leur père vit seul ou avec un autre conjoint. Cohortes 1971-73 et 1981-83



Source : Enquête Sociale Générale 1990. Tiré de Marcil-Gratton (1993: 83), graphique 5-6.

Graphique 7 : Répartition de la garde des enfants selon leur âge, Québec, divorces de 1995



Source : Statistique de l'état civil du Québec.
Tiré de Duchesne (1997: 70), graphique 6.7 .

Au Québec, où les enfants élevés par des parents en union libre constituent une part croissante des enfants d'unions rompues, on peut se demander l'impact que le vide juridique associé aux mariages «sans papier» aura sur la destination des enfants. Peut-on penser que les parents qui n'ont pas sanctionné légalement leur union seront également plus enclins à régler leur séparation en dehors de la loi? Si tel est le cas, comment ces parents régleront-ils la prise en charge de leurs enfants après une rupture? Partageront-ils plus également cette responsabilité que les parents divorcés? Les pères cohabitants resteront-ils plus présents auprès de leurs enfants que les pères mariés au-delà de la séparation? Seront-ils plus (ou moins) fidèles à verser une pension alimentaire que les pères divorcés pour lesquels cette responsabilité a fait l'objet d'un jugement de la cour? Enfin, observera-t-on des différences dans la nature et la fréquence des contacts maintenus entre les pères et leurs enfants en fonction du type d'union rompue? Autant de questions auxquelles l'ELNEJ permettra de répondre, mais pour lesquelles les éléments de réponse se font encore rares.

5.2 LA FRÉQUENCE DES CONTACTS MAINTENUS AVEC LA MÈRE ET LE PÈRE

À partir des données de l'Enquête sociale générale sur la famille menée en 1995, nous avons cherché à mesurer le niveau de contacts que les enfants entretiennent avec leur mère ou leur père lorsque ceux-ci n'habitent plus ensemble. Les données présentées au graphique 8 portent sur les enfants canadiens âgés de 0-17 ans, dont les deux parents biologiques (ou adoptifs) étaient vivants mais n'habitaient pas ensemble au moment de l'enquête en 1995.⁷ Dans cette enquête, on a demandé aux répondants (hommes et femmes) combien de jours ils avaient passé avec chacun de leurs enfants au cours de l'année précédant l'enquête, et combien de jours chacun des enfants avaient passé avec son autre parent. Les données sont imparfaites, dans le sens où certaines mères ont pu déclarer, par exemple, que l'enfant habitait avec elles à temps plein mais

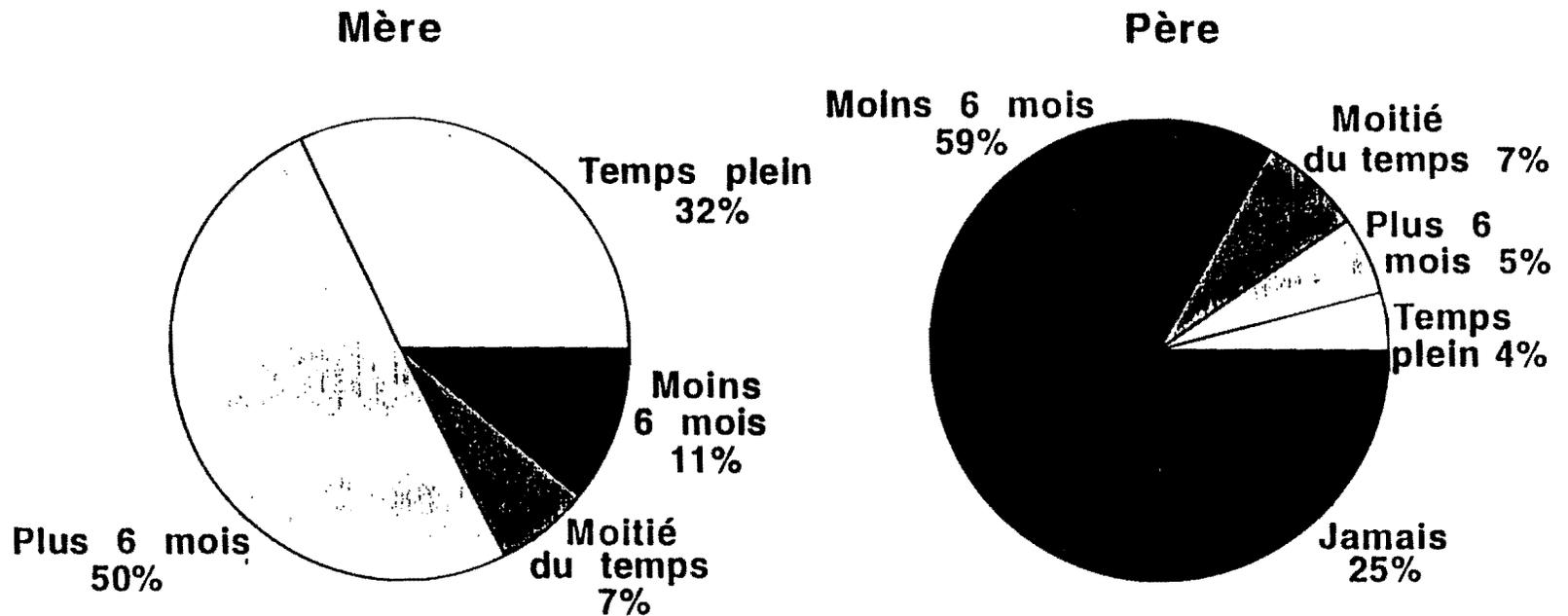
voyait son père régulièrement (par exemple, une fin de semaine sur deux). Comme on a recueilli le nombre de jours passés avec chaque parent plutôt que le mode de garde adopté, il est donc possible, comme dans ce cas-ci, que la somme des deux dépasse 365 jours. Il nous a donc fallu apporter quelques corrections aux données utilisées.

Intégrant ces corrections, le graphique 8 révèle des différences très claires dans le temps que les pères et les mères ne vivant plus ensemble passent auprès de leurs enfants. On constate d'abord que les mères maintiennent un contact étroit avec leurs enfants : près de 90 % des enfants âgés de 0-17 ans, dont les parents n'habitaient pas ensemble en 1995, ont passé six mois ou plus avec leur mère au cours de l'année précédant l'enquête, et aucun ne l'a jamais vue. Du côté masculin, la situation est tout autre : à peine un enfant sur six (16 %) a habité 6 mois ou plus avec son père au cours des 12 mois précédant l'enquête; le quart des enfants ne l'ont pas vu du tout durant la dernière année, et plus de la moitié (59 %) ont passé l'équivalent de moins de 6 mois avec lui.

Ces résultats incluent non seulement les enfants de parents séparés mais aussi les enfants nés hors-union. Lorsqu'on restreint l'analyse aux premiers, le portrait des contacts pères/enfants s'améliore quelque peu. Le pourcentage d'enfants qui passent moins de la moitié de l'année avec leur père diminue légèrement au profit des autres catégories, mais la fréquence de contacts que les pères entretiennent avec leurs enfants demeure néanmoins nettement en deçà de celle maintenue par les mères.

⁷Y inclus les enfants nés hors-union. Pour plus de détails sur ces données, voir Juby et Le Bourdais (1997).

Graphique 8 : Pourcentage des enfants canadiens âgés de moins de 18 ans dont les parents ne vivaient pas ensemble au moment de l'enquête, selon la fraction de temps passé avec leur mère ou leur père au cours de l'année précédente



Source : Enquête Sociale Générale 1995. Calculs inédits.

6. En guise de conclusion

Les données présentées ici ont permis de faire quelques constats. D'abord, les pères sont un peu plus présents au moment de la naissance de leur enfant que les statistiques officielles peuvent le laisser croire au premier abord. Au Québec, par exemple, la fraction d'enfants nés d'une mère seule ou de père inconnu reste minime (autour de 5 %), et elle a très peu varié dans le temps. Par contre, la nature de l'union dans laquelle les hommes donnent naissance à leurs enfants a changé grandement : une fraction grandissante d'enfants naissent dorénavant dans le cadre d'une union libre ou d'un mariage précédé d'une union libre, et ils sont plus que jamais exposés à voir cette union se rompre. Par conséquent, le phénomène de la monoparentalité n'a cessé de croître au cours des vingt dernières années, et il survient toujours plus précocement dans la vie des enfants. Ces changements ne sont pas sans effet sur la nature et la fréquence des liens que les pères entretiennent avec leurs enfants. Au lendemain d'un divorce, peu nombreux, on l'a vu, sont les pères qui se verront accorder par la cour la garde exclusive ou partagée de leurs enfants. Peu nombreux également sont les pères n'habitant plus avec la mère de l'enfant qui déclareront voir ce dernier sur une base à demi-temps ou plus.

Par ailleurs, nos données montrent aussi clairement que la vie en famille monoparentale n'est pas éternelle. De durée variable, l'épisode de monoparentalité risque toutefois d'être plus court si on l'étudie du point de vue des pères, du fait de la propension plus grande de ces derniers à se remettre rapidement en union au-delà d'une séparation. Pour les enfants, cette mise en union signifiera dans bien des cas de devoir conjuguer avec une nouvelle famille, c'est-à-dire avec une belle-mère ayant souvent de son côté des enfants. Pour les pères, certains travaux américains ont montré que l'instabilité conjugale résultera fréquemment dans une paternité à la chaîne ou en série que les hommes exerceront successivement auprès des enfants de leurs conjointes (Seltzer, 1994).

Déjà, les données de l'ESG de 1990 montraient une multiplication des contextes

familiaux que les enfants sont appelés à connaître, et ce en dépit du fait que les cohortes les plus touchées par les bouleversements conjugaux de leurs parents étaient encore relativement jeunes au moment de l'enquête et que seul un versant (soit celui du parent répondant) des trajectoires familiales suivies par les enfants nous était révélé par l'enquête. Avec la montée fulgurante de l'union libre comme cadre de formation des familles, il y a tout lieu de croire que cette multiplication ira s'accroissant dans l'avenir. Quelles seront les répercussions des évolutions observées sur les relations pères/enfants? Peut-on penser que la désinstitutionnalisation des unions entraînera à son tour une déjudiciarisation du processus de séparation et d'attribution de la garde des enfants? Cela aura-t-il pour effet d'accentuer le désengagement graduel des pères noté par plusieurs analystes au cours des dernières années (Seltzer, 1998)? Ou peut-on penser, au contraire, que les séparations réglées hors cour faciliteront le partage des responsabilités entre parents en regard de la prise en charge des enfants? Autant de questions qui restent ouvertes à l'heure actuelle et pour lesquelles l'ELNEJ apportera de nombreux éléments pertinents de réponse au cours des prochaines années.

RÉFÉRENCES

- BERNIER, M., H. DESROSIERS, C. LE BOURDAIS et E. LÉTOURNEAU (1994). *Un profil des familles québécoises*, Québec, Santé Québec, Monographie # 1.
- DESROSIERS, H. et C. Le BOURDAIS (1996). «Progression des unions libres et avenir des familles biparentales», *Recherches féministes*, 9 («2») : 65-84.
- DUCHESNE, L. (1997). *La situation démographique au Québec, édition 1997*, Québec, Bureau de la Statistique du Québec.
- DUMAS, J., et A. BÉLANGER (1997). *Rapport sur l'état de la population du Canada 1996*. Ottawa, Statistique Canada.
- JUBY, H. et C. Le BOURDAIS (1997). «Where Have All the Children Gone? Comparing Mothers' and Fathers' Declarations in Retrospective Surveys», Communication au XXIII^e Colloque de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population à Beijing, Montréal, INRS-Urbanisation, mimeo.
- MARCIL-GRATTON, N. (1998). *Grandir avec maman et papa? Les trajectoires familiales complexes des enfants canadiens*, Ottawa, Statistique Canada et

Développement des ressources humaines Canada.

MARCIL-GRATTON, N. (1993). «Growing Up with a Single Parent. A Transitional Experience? Some Demographic Measurements», dans *Single Parent Families. Perspectives on Research and Policy*, J. Hudson et B. Galaway (éds.), Toronto, Thompson Educational Publishing, 73-90.

MARCIL-GRATTON, N. et É. LAPIERRE-ADAMCYK (1992). *Les modes de vie nouveaux des adultes et leur impact sur les enfants au Canada. Mise à jour 1990*. Rapport soumis au ministère de la Santé et du Bien-être Social du Canada, dans le cadre de l'Étude de l'évolution démographique et son incidence sur la politique économique et sociale, Montréal, Département de démographie, Université de Montréal.

MARCIL-GRATTON, N. et É. LAPIERRE-ADAMCYK (1988). *Les modes de vie nouveaux des adultes et leur impact sur les enfants au Canada*. Rapport soumis au ministère de la Santé et du Bien-être Social du Canada, dans le cadre de l'Étude de l'évolution démographique et son incidence sur la politique économique et sociale, Montréal, Département de démographie, Université de Montréal.

SELTZER, J.A. (1998). «Father by Law : Effects of Joint Legal Custody on Nonresident Fathers' Involvement with Children », *Demography*, 35 (2) : 135-146.

SELTZER, J.A. (1994). «Consequences of Marital Dissolution for Children», *Annual Review of Sociology*, 20 : 235-266.

STATISTIQUE CANADA (1997). « Recensement de 1996 : État matrimonial, unions libres et familles », *Le Quotidien*, Ottawa, Statistique Canada, 14 octobre.

UNE ANALYSE CRITIQUE DES INTERVENTIONS DESTINÉES AUX PÈRES.

GERMAIN DULAC, PH.D.

CENTRE D'ÉTUDES APPLIQUÉES SUR LA FAMILLE, UNIVERSITÉ MCGILL

Les rôles en changement

Il y a cinquante ans à peine la société offrait aux pères et aux mères des rôles stricts clairement définis. Les femmes étaient reléguées au domaine domestique, tandis que la condition masculine de l'adulte se résumait pour la majorité des hommes à être pourvoyeurs. À cette époque, les joies de la famille et du foyer familial s'incarnaient dans les images d'enfants enjoués, de jeunes femmes radieuses en tablier, et d'hommes ayant fière allure, vêtus d'un costume trois pièces, au volant d'une voiture profilée. Les plaisirs de la vie familiale semblaient simples et le bonheur conjugal était à la mesure de tous ces nouveaux modes de vie, débités en autant d'appareils électroménagers, de téléviseurs, de tondeuses à gazon, etc.

Les décennies qui suivirent furent l'occasion d'un brassage culturel important, une période d'ouverture sur le monde, de recherche de solutions, de modèles culturels nouveaux où toutes les expériences et tous les espoirs étaient permis. Le mouvement des femmes va influencer sur les comportements et les attitudes de la population. En accédant massivement au marché du travail salarié, les femmes vont exiger une répartition plus équitable des tâches domestiques et des responsabilités parentales. Les transformations profondes des formes et de la structure de l'institution familiale vont modifier les rôles et la place du père dans notre société. Aujourd'hui, la paternité est déterminée selon toutes ces nouvelles conditions d'exercice.

La montée des unions libres, la multiplication des séparations et des divorces, les familles monoparentales et les ménages comprenant une seule personne sont autant de signes des transformations des dimensions juridiques, matérielles et symboliques de la paternité. Si la famille existe toujours, la forme d'association a changé, et les relations entre les partenaires adultes ainsi qu'entre les parents et les enfants sont aussi en mutation. D'unité économique, la famille est appelée à jouer un rôle de plus en plus centré sur les

relations affectives; l'enfant constitue toujours une valeur, mais celle propre à un sujet offrant de multiples gratifications affectives.

Le parent manquant, le père absent

Malgré le fait que les pères d'aujourd'hui aient transformé progressivement leurs comportements, l'image que nous conservons du passé est loin d'être aussi rose que ce qu'on nous disait à l'époque. C'est plutôt le contraire, nous vivons sous l'emprise d'un imaginaire collectif projetant une image plutôt négative du père. Il suffit d'être à l'écoute de ce que l'on dit des pères d'autrefois pour découvrir jusqu'à quel point notre mémoire collective conserve des images problématiques de ceux-ci. En effet, un des mythes fondateurs de la société québécoise est celui du père vaincu, dominé, absent. À cet égard, la littérature québécoise recèle bon nombre de portraits du père : on nous l'a dépeint comme étant dominé par son épouse au sein de la famille traditionnelle, par les patrons dans les usines, absent, secret, muet (Vanasse, 1990). Bref, il était impuissant socialement, économiquement et sur le plan affectif. On apprend même aujourd'hui qu'il était souvent incapable de remplir le rôle auquel il était assigné. Il aurait été mauvais ou médiocre pourvoyeur.

La période de changements que traversent les sociétés modernes ébranle les équilibres et bouleverse les valeurs, les identités et la perception que se font les individus de leur place en société. Mais tout se passe comme si la société québécoise avait de la difficulté à se défaire de ces images négatives du père. Un des constats que l'on peut appliquer à l'objet père est que la manière de définir la paternité demeure encore fortement déterminée par les paradigmes de la passivité, de l'absence, de la violence, de l'abus même, ce qui institue le sujet père comme mâle immoral ou parent toxique. (Dulac, 1998 ; 1997a ; 1997b).

Un autre trait important est que le sujet père est construit par la négative. Il suffit de porter

notre regard sur quelques usages et effets sociaux du savoir scientifique et plus spécifiquement de la contribution de la science à la construction de l'objet père pour en avoir la démonstration la plus éloquente.

Parmi les recherches qui ont probablement le plus contribué à construire l'objet père autour du pôle de la passivité, celles sur la répartition des tâches domestiques et des soins aux enfants sont des plus importantes. Il s'agit d'une problématique qui a été étudiée sous de multiples facettes, entre autres, par les chercheuses féministes qui ont bien documenté la question de l'articulation entre la maternité et le travail (Blair et Licher, 1991; Cinbiose, 1993; Deveraux, 1993; Desrosiers et LeBourdais, 1990; Marshall 1993).

Ces études démontrent que le temps d'interaction entre un parent et son enfant est différent selon que l'on est un père ou une mère, et qu'il varie selon le cycle de vie familial. Il existe aussi des différences quant à la nature des tâches effectuées selon l'un ou l'autre des deux parents, le père ayant tendance à sélectionner les tâches ayant un plus grand potentiel de gratifications affectives. Elles suggèrent de plus, que les pères se confinent à un rôle de soutien et que la paternité s'affirme à des moments précis. Cela étant bien connu, il s'avère inutile de s'étendre davantage sur la question, d'autant plus qu'elle a été abondamment documentée (Dulac, 1993). En revanche, il faut souligner que le constat général qui se dégage de ces recherches est que partout les pères sont fautifs, tant du point de vue du nombre d'heures consacrées aux enfants que celui de la diversité des tâches accomplies. Indéniablement, ces études propagent l'idée que le père est un parent passif et que les hommes sont des êtres irresponsables [sic].

Précisons que l'intérêt pour les études sur la paternité est récent, du moins en Amérique francophone. Soulignons aussi, que les hommes y ont un statut de groupe témoin, n'étant pas étudiés en soi, mais plutôt en référence à la place des femmes. Jusqu'à tout récemment, les études qui s'appuyaient sur les témoignages des pères ne faisaient pas légion car, bon nombre de chercheurs considèrent toujours que les questions familiales relèvent du domaine des femmes et que les mères sont les seuls témoins

crédibles pouvant répondre adéquatement à leurs questions. Les pères n'étant pas traités comme une catégorie spécifique, on ne peut ici vraiment parler de sujet. Acteurs ils le sont, mais des acteurs doublement absents : premièrement, dans le constat d'une moins grande participation et implication auprès des enfants ; deuxièmement, du fait que la paternité n'est pas traitée du point de vue de la spécificité d'une parentalité au masculin (Dulac, 1997a).

Le sujet père est alors le produit du regroupement de toutes les pratiques en un seul concept dominant : le père passif, absent. Il s'agit d'un sujet défini en grande partie par les sciences humaines et sociales soumises à un impératif idéologico-politique, une construction du réel qui ne supporte qu'une seule définition de la paternité, certes, mais pas la seule. La paternité se présente donc sous de tels traits car le sujet père est construit, entre autres, de manière à correspondre à un certain standard.

Le standard parental : la mère

Lorsque l'on se donne la peine d'étudier directement les comportements des pères, on arrive à montrer que l'implication paternelle est un facteur de bien-être affectif, psychologique et économique des enfants des deux sexes. Toutefois, ces études ont procédé par étapes successives et furent précédées par une série de recherches qui visaient à évaluer la capacité et la compétence des pères dans les soins et l'éducation des enfants. Ces études furent l'indice d'une modification, du moins au sein de la communauté scientifique, de la conception selon laquelle les mères sont les seules à pouvoir prendre soin des enfants en bas âge.

L'idée selon laquelle les pères ont un potentiel nourricier (*nurturant*), est donc une idée relativement récente et elle est tributaire de la dissociation de l'adéquation entre la parentalité et la maternité; ou être parent ne peut plus se résumer au fait biologique de la grossesse et de l'accouchement. À mesure que cette idée fit son chemin dans les mentalités, les préoccupations des spécialistes de la famille se sont portées sur la capacité et le potentiel de paternage des hommes. Mais le standard, l'étalon de référence, demeurait toujours les

comportements maternels. Comme le soulignent deux chercheurs, Robinson et Barret (1986), l'objectif recherché est encore : de montrer qu'un « bon père » a le même potentiel qu'une « bonne mère » dans ses relations avec les enfants, ou que les papas font aussi de bonnes mamans.

Au milieu des années 1980, la paternité était toujours dépendante de la capacité des pères à mimer les comportements des mères, et la reconnaissance d'une parentalité au masculin était impensable. Néanmoins, les chercheurs instituent le père dans de nouvelles fonctions qui fondent son statut sur l'extension de leur capacité et leur compétence parentale auprès des enfants. On peut se réjouir de ces initiatives qui ont permis d'élargir les frontières de la paternité au-delà du simple rôle de pourvoyeur.

Toutefois, on ne questionne pas suffisamment ces principes et surtout ce qui est implicite, à savoir la nécessité du faire autant et du faire pareil (Dulac, 1993:33). Nous devrions néanmoins être plus critiques, car ces principes fondent désormais la demande sociale en faveur d'une nouvelle forme de paternité. Les pères doivent répondre à ces exigences, mais ils sont souvent désemparés et doutent de leur capacité à agir selon leur vision des choses, et souvent ne savent pas comment s'y prendre. Il devient alors de la responsabilité des institutions d'offrir un support; mais pas n'importe lequel.

Les pères et les mères expriment différemment le besoin d'aide

Les intervenants, les cliniciens et les bénévoles vous le diront : les hommes et les femmes n'ont pas la même attitude face à l'aide et au support. Cette différence est manifeste lorsque l'on regarde les statistiques, les femmes utilisent et donnent plus d'aide que les hommes. Ces différences sont notables en ce qui concerne la santé, par exemple, lorsque les hommes consultent le médecin, c'est rarement pour un bilan de santé, encore moins pour faire de la prévention. Comment expliquer cette différence? Les hommes seraient-ils moins atteints par la maladie? Certes non, car le taux de mortalité des hommes est plus élevé, pour tous les groupes d'âge de la population. C'est bien leur attitude qui est différente, ils

tardent souvent à consulter, et ils le font pour des problèmes plus aigus, ils viennent alors régler un problème et s'attendent à avoir un résultat immédiat. L'attitude des hommes vis-à-vis de leur santé physique et psychique est un exemple qui montre que les hommes ont de la difficulté à demander de l'aide ou à aller chercher du support. En ce qui nous concerne, le corollaire est qu'il est relativement plus difficile d'intervenir auprès des hommes ou, du moins, qu'il est plus difficile de les mobiliser dans une intervention. Cette situation est néfaste pour les hommes et souvent implique des coûts sociaux élevés, c'est pourquoi il faut essayer de mieux comprendre les besoins des hommes et des pères.

La socialisation est un des facteurs qui permet d'expliquer le comportement des hommes face à l'utilisation des services de support. La perception d'un besoin est quelque chose de subjectif et déterminée par la sensibilité individuelle et la culture d'un groupe de référence. On comprendra que la culture masculine est déterminante dans la perception d'un besoin. En effet, les hommes ont souvent de la difficulté à percevoir qu'ils peuvent demander de l'aide ou recevoir du support, car cela est incompatible avec les rôles masculins. Dans une étude récente (Dulac, 1997b), nous avons montré comment la socialisation des hommes constituait un frein à la demande d'aide. La socialisation et les rôles masculins ne favorisent pas l'expression des sentiments et le contact avec la vie personnelle intérieure, mais impliquent plutôt la compétence, le succès et la réalisation de soi, la confiance en soi, l'agressivité, l'audace et la témérité. La socialisation masculine accentue les attributs tels que l'autonomie, et l'on sait que l'estime de soi des hommes est tributaire de la capacité à agir de manière autonome. C'est pourquoi, un homme admet difficilement avoir besoin de support ou d'aide. Il faut souvent mobiliser beaucoup d'énergie pour convaincre les pères à s'inscrire à un programme de soutien de la paternité visant le développement des compétences personnelles.

Ainsi, aller vers des services d'aide peut être interprété comme un signe de faiblesse, un signe de non-masculinité. Si au cours des dernières années on a abondamment

documenté et discuté de la problématique de la division sexuelle des rôles qui cantonnait les hommes dans des fonctions de pourvoyeur économique, on a moins fait de cas d'autres facteurs, plus individuels, qui peuvent expliquer le fait que les hommes soient réticents à participer à des programmes de soutien à la paternité. Tout porte à croire que pour certains, cela constitue une menace à leur estime de soi. En effet, la demande d'aide ou de support est un comportement interprété par les hommes comme un aveu d'incompétence, d'imperfection et d'incapacité. On sait que la culture masculine valorise l'accomplissement de soi, le succès et l'indépendance. Ainsi, être dans une situation de dépendance vis-à-vis d'un aidant signifie que l'individu n'est pas à la hauteur des attentes sociales en regard desquelles il a été socialisé. Pour plusieurs pères, participer à un groupe de périnatalité, par exemple, n'est pas envisagé comme moyen de bonifier leur situation, mais comme une démarche stigmatisante car les pères craignent d'être perçus comme des parents inadéquats (Levine, 1993).

D'une certaine manière, ces hommes essayent désespérément de conserver une image positive d'eux-mêmes, mais simultanément ils nient aussi leurs craintes, leurs angoisses, leurs incertitudes quant à l'impact de l'arrivée de l'enfant sur leur vie future. Il faut bien comprendre que les hommes sont socialisés à être stoïques face à l'inconnu et au changement. Une telle attitude laisse peu de place à l'expression des inquiétudes, des angoisses et même de la détresse. Pour les proches, les amis, les intervenants et les autres aidants, il importe avant tout de reconnaître que la socialisation des hommes est un facteur inhibiteur dans la recherche de support et cela limite la propension à recourir à des services.

Les écrits sur l'intervention auprès des pères signalent la difficulté de recruter et de maintenir les pères au sein des programmes (Brugha *et al.*, 1996; Evans, 1995; Gregg, 1994; Young *et al.*, 1996). Au Québec, comme ailleurs, le recrutement et la persistance dans le programme sont considérés comme des difficultés majeures par les intervenants. Cette situation n'est en rien différente de ce que nous avons constaté plus haut, en ce qui a trait aux

problématiques générales de santé des hommes. La littérature impute aussi la faible participation au fait que les mères puissent vouloir défendre un terrain d'expertise et freiner l'enthousiasme des pères, d'autant plus que ceux-ci manquent de disponibilité et sont pris dans le conflit travail-famille (McBride, 1991). D'autres facteurs tels le niveau de stress, le statut psychoaffectif, le fait d'être déprimé et de ne pas avoir de support extra-familial constituent aussi des obstacles à la participation des pères (Webster-Stratton, 1992).

Le manque de participation des pères est souvent imputé au fait qu'ils ne perçoivent pas avec autant d'acuité que les mères l'importance de leur présence auprès des enfants. Levine (1993) avance que la perception de leur rôle est souvent limitée à l'aspect instrumental et économique, d'où la nécessité de travailler sur leurs attitudes sexistes. En plus, l'intervention devrait permettre de briser l'isolement des pères et d'élargir leurs compétences personnelles aux autres dimensions de la parentalité.

Il est reconnu que les hommes comptent moins de personnes avec lesquelles ils peuvent échanger sur ce qu'ils ressentent lorsqu'ils sont confrontés aux événements importants de la vie (grossesse, naissance, maladie, décès, rupture, chômage, toxicomanie, violence, suicide, etc.). L'intervention auprès des pères devrait donc permettre de développer les habiletés sociales de façon à leur permettre de compenser la faiblesse de leur réseau de soutien (Aktan *et al.*, 1996), les aider à reconnaître les affects et les sentiments, à gérer les pressions venant de la société et les obstacles organisationnels qui les empêchent de concilier leurs responsabilités familiales et le travail. Ces constats comptent d'ailleurs, parmi les facteurs de base de plusieurs programmes d'intervention auprès des pères.

Prolégomènes à l'intervention auprès des pères

Quoiqu'il soit difficile pour les hommes et les pères de recourir aux services sociaux sanitaires de manière à bonifier leur compétence, Arama (1997) montre qu'il existe actuellement au Québec près de 80 programmes d'intervention auprès des pères. La moitié provient du milieu communautaire

alors que le reste est effectué en partenariat avec un organisme du réseau des Affaires sociales. L'analyse de ces programmes, de leur exportabilité et des impacts prévisibles (Dulac, 1997) a mis en lumière les obstacles et les conditions de réussite de ces programmes. Nous parlerons tout d'abord des facteurs qui relèvent de problématiques organisationnelles et administratives, puis de ceux qui concernent les programmes comme tels.

Les éléments organisationnels et administratifs

Les éléments classés sous la catégorie organisationnelle sont : l'ouverture des décideurs, des collègues et du milieu de travail; la féminisation de l'intervention; le financement.

L'ouverture des décideurs, des collègues et du milieu

Lorsque l'on aborde la question des valeurs et des mentalités, la littérature fait mention des résistances et du manque d'implication des acteurs du milieu et des collègues de travail : infirmier, travailleur social, coordonnateur, et au sein de la direction des établissements, agences, services où sont offerts ces programmes (Evans, 1995; Levine, 1993; Turbiville *et al.*, 1995). Les préjugés des différents acteurs, l'ambivalence des intervenants à propos de l'implication générale et du rôle des pères, leur vision négative ou vision sexiste de la parentalité peuvent être des freins dans l'implantation d'un programme.

Plus que tout autre, les intervenants québécois insistent sur le fait que l'ouverture de l'établissement face à l'intervention auprès des pères est déterminante du succès ou de l'échec d'un programme. Une telle appréhension nous renseigne sur la perception, la mentalité et les valeurs susceptibles d'être défendues par les responsables d'établissement, les collègues et le milieu qui pourrait être hôte de programmes. Le fait que les intervenants québécois estiment qu'il peut y avoir un problème sur le plan de la sensibilité des dirigeants et des autres acteurs, est l'indice qu'un travail important doit être entrepris au niveau des mentalités. À ce chapitre, il faudrait peut-être songer à sensibiliser les directions de services avant de penser à

implanter un programme de promotion du rôle du père.

La féminisation de l'intervention et de la parentalité

L'ambivalence des intervenants n'est pas sans lien avec la tradition d'intervenir auprès des mères qui furent longtemps considérées comme le parent principal, et du fait qu'il existe rarement de plan d'intégration du père dans la programmation des institutions. De plus, il faut ajouter que l'intervention sociale et le soutien aux personnes vulnérables sont des domaines fortement féminisés, car socialement assimilés aux tâches maternelles. Ce dernier constat n'est pas particulier à l'intervention auprès des pères, ce sexage est manifeste dans d'autres champs, c'est le cas en gérontologie, par exemple (Dulac, 1997c). Il est donc plus difficile de recruter des intervenants masculins au sein des institutions du réseau des affaires sociales.

Cet héritage expliquerait qu'au Québec, un bon nombre d'interventions auprès des pères ont vu le jour en marge du réseau des affaires sociales. Elles se développent, tant bien que mal, dans le milieu communautaire. On y retrouve une plus grande proportion d'intervenants masculins. Ceux-ci sont souvent issus de la militance masculiniste et ils ont développé au fil des ans une expertise pointue d'intervention auprès des hommes (Dulac, 1994).

Par ailleurs, notre expérience rejoint celles des intervenants confrontés aux résistances de certains collègues pour qui les ressources du réseau devraient être mises au service exclusif des femmes, car elles constitueraient le groupe le plus défavorisé dans notre société. Quoique cette attitude ne soit pas généralisée, elle est tout de même significative d'une certaine mentalité qui constitue un obstacle de taille au développement de programmes d'intervention auprès des hommes et des pères au sein du réseau.

Le financement

Au Québec comme ailleurs, un élément qui peut faire problème est le financement (Evans, 1995), que ce soit le sous-

financement, les subventions non récurrentes ou les coupures de budget qui limitent l'efficacité et pèsent lourdement sur les conditions de réussite. Les problèmes de financement inscrivent les projets dans une dynamique de fragilité, de discontinuité, qui se répercute sur le moral des acteurs et a pour conséquence de saper leur dynamisme, de démobiliser les intervenants et de faire fuir les clientèles. À ce sujet, un financement adéquat est tributaire du niveau de sensibilisation des dirigeants et décideurs, du moins en partie.

Les questions monétaires peuvent aussi être un frein à la formation des intervenants. Il faut réaliser que l'intervention auprès des hommes et des pères est une pratique récente qui ne s'est pas imposée comme une nécessité dans les esprits de tout le monde. D'autre part, la question du père peut être perçue comme une menace soit parce que cela implique une surcharge de travail, un recyclage des compétences individuelles et une mobilisation de ressources en période de restrictions budgétaires.

À ce chapitre, il n'est pas risqué d'affirmer, suivant l'expression même des intervenants québécois, qu'il est nécessaire de créer progressivement et en souplesse un vaste mouvement de sensibilisation tant dans les milieux de l'intervention que dans la population en général, permettant de créer une culture de la paternité. On doit fournir aux intervenants une formation qui, d'une part, provoque une réflexion sur leur manière d'intervenir et leurs valeurs vis-à-vis des rôles parentaux. D'autre part, ils doivent être outillés de manière adéquate afin de répondre aux besoins de cette nouvelle clientèle.

Les éléments de programme

Les éléments du programme ayant été repérés comme obstacles ou facteurs de réussite sont : les caractéristiques du projet, le moment de l'intervention et le recrutement.

Les caractéristiques du projet

Il appert que les interventions qui réussissent sont celles où les pères participent directement au processus décisionnel et ont une part active dans le programme (Brugha *et al.*, 1996; Evans, 1995; Gregg, 1994; Levine, 1993; Turbiville *et al.*, 1995). Les

intervenants québécois considèrent d'ailleurs que les pères doivent être des acteurs et non seulement des objets d'intervention.

Cette condition de réussite n'est pas sans lien avec la philosophie, les stratégies, les formes et les outils utilisés par les animateurs. En effet, la philosophie sous-jacente aux pratiques québécoises se distingue sensiblement de ce qui est décrit dans la littérature où l'accent est généralement mis sur le bien-être (économique, psychoaffectif) d'enfants vivant en situation de pauvreté, alors que le père a une fonction secondaire, voire instrumentale. En revanche, les programmes québécois, bien qu'ils considèrent le bien-être de l'enfant, placent le père au centre de l'intervention, il en est le sujet principal. Il s'agit d'une philosophie d'intervention qui a une incidence sur le type de pratique privilégié par les intervenants : les groupes d'échange et de discussion.

Les groupes d'échange permettent le partage d'expérience et la mise en commun du vécu offrant à chaque participant la possibilité d'avoir une part active dans l'intervention. Dans ce contexte, l'animation est souple et il y règne une atmosphère de confiance (Barna, 1995; Gregg, 1994), le contenu peut alors s'adapter aux besoins de chaque père présent (Gregg, 1994). De manière générale, on recommande que l'animation soit faite par une personne qui puisse partager ses propres expériences de père (Barna, 1995; Gregg, 1994) afin de favoriser la modélisation et un lien de confiance propice à l'échange. L'animateur doit avoir une attitude ouverte, être disponible et ne pas juger; il doit pouvoir créer un climat de confiance. Le groupe d'échange est souvent, un lieu d'écoute privilégié où il ne peut être question de convaincre ou de culpabiliser et encore moins de juger le vécu de l'un ou l'autre des participants (Dulac, 1994 : 51-64).

Une telle formule permet aussi le développement des habiletés personnelles, l'acquisition de connaissances en s'appuyant sur des expériences concrètes de chaque participant (Crummette *et al.*, 1985 ; Dachman *et al.*, 1986). Cette approche serait plus efficace que des exercices théoriques, les cahiers d'exercice ou le journal personnel.

Le moment de l'intervention

Un autre élément tout aussi important réside dans le choix du moment de l'intervention dans la vie du père (Pfannenstiel et Honig, 1995; Tiller, 1995; Turbiville *et al.*, 1995). En théorie, il convient d'intervenir tôt, c'est pourquoi les programmes s'adressent principalement aux «primi-pères», en pré ou postnatal. Toutefois, il est important de noter que la paternité ne se limite pas à cet âge de la vie. Les présupposés théoriques à l'effet qu'une intervention précoce a plus de chances d'avoir des retombées positives sur l'enfant ne devraient pas limiter l'intervention à l'âge tendre. La paternité est affaire d'interaction entre des êtres qui évoluent au fil du temps, le père comme l'enfant, ce qui nécessite un constant renouvellement des connaissances, des habiletés et des compétences parentales, de manière à faire face à toutes les nouvelles situations et conditions d'exercice de la paternité.

L'accessibilité des services

La littérature démontre bien que, dans la majorité des cas, les interventions et les programmes ne sont disponibles que dans les régions fortement urbanisées. Ce constat est aussi valable pour le Québec: les programmes sont difficilement accessibles pour ceux qui sont éloignés des points de services sociosanitaires autour desquels se greffent généralement les interventions.

De surcroît, les intervenants nous ont signifié que l'accessibilité veut aussi dire que le père est accueilli dans un environnement où il se reconnaît. Il doit sentir qu'il est le bienvenu dans le milieu d'intervention. Un effort doit être déployé de manière à ce que les lieux physiques reflètent la présence masculine. On peut penser, qu'il est important que l'image des pères soit présente dans les affiches, publicité, bulletins d'information, dépliants, etc. Bref, que le père soit interpellé directement par l'endroit où a lieu l'intervention. L'accessibilité se définit aussi par les horaires et les heures auxquelles les interventions et programmes sont offerts en regard des horaires de travail des pères.

Conclusion

Une intervention au masculin

Nous avons exposé que la parentalité tend à être déterminée par le standard de la

maternité, et que l'intervention familiale est un domaine fortement féminisé. Dans ce contexte, certains intervenants réclament ou proposent alors une problématique d'intervention spécifique aux pères. Le fait de revendiquer et de proposer des interventions qui tiennent compte de la spécificité des pères est sans doute une réaction aux conditions idéologiques d'exercice de la paternité. En effet, depuis les dernières décennies, on ne cesse de s'interroger sur les capacités parentales des pères, de mesurer leur performance selon la norme parentale maternelle, ou de les inciter à faire pareil et autant que celles-ci. Ce discours a un impact qui va bien au-delà des valeurs véhiculées par notre société; il est intégré au plan individuel comme discours qui interpelle le père en sujet incompetent, voire dangereux (Dulac, 1998, 1997a).

La question de la spécificité de l'intervention est donc plus stratégique qu'on peut le penser à première vue, car les pères sont confrontés simultanément à des changements de rôles, de comportements et d'attitudes, mais aussi à des changements identitaires dont ils ne sont pas nécessairement les acteurs conscients, mais souvent les sujets obligés. Au dire des intervenants, l'idée d'interventions spécifiques aux pères peut être entendue de multiples façons.

- * Impliquer les pères comme hommes, c'est-à-dire identifier les éléments susceptibles d'intéresser les hommes : les activités, les lieux où ils se sentent interpellés comme hommes. Cela implique d'être à l'écoute des besoins et des intérêts des hommes.
- * Valider les compétences des pères et non chercher à ce qu'ils imitent les comportements des mères. Mettre l'accent sur les points forts, les forces et non sur les manques et les problèmes.
- Permettre un accès direct à l'enfant sans la médiation de la mère. La compétence et la confiance en soi s'acquièrent au long d'expériences pratiques et de relations concrètes avec les enfants. Ainsi, les pères doivent-ils pouvoir développer des relations directes avec l'enfant de manière à pouvoir juger de

leurs besoins. Ils doivent expérimenter leur façon de faire et non pas nécessairement modeler leurs comportements sur ceux de la mère. Cela n'est souvent possible qu'à condition que la conjointe partage ce domaine d'expertise sans craindre de perdre du pouvoir.

-
- * Être conscients de l'ambivalence ou du malaise chez les intervenants qui ont une vision négative et non empathique des pères. Biasella (1993) fait remarquer que les ateliers de soutien pour les pères en périnatalité sont souvent donnés par des infirmières qui sont souvent gênées lorsqu'elles doivent parler aux hommes hors d'un contexte médical ou hospitalier (accouchement, allaitement, etc.). Les données québécoises suggèrent même que l'intervenant soit un homme ou une dyade mixte, mais surtout un père qui aura lui-même effectué un cheminement personnel sur le plan de la masculinité et de la paternité.
- * De même, le contenu des programmes devrait faire l'objet d'une attention toute spéciale, de manière à offrir des contenus qui interpellent les pères en tant que parent masculin et remplissent les besoins des hommes (Tiller, 1995; Turbiville et al., 1995).
- * Les programmes ne devraient pas se limiter à donner de l'information ou des exercices écrits. Outre les aspects cognitifs, les pères devraient être placés en situation réelle avec l'enfant (Crummette, 1985), la formation behavioriste (Dachman et al., 1986) ayant plus d'effets positifs.

Ces quelques balises devraient permettre aux pères de se sentir confortables tout en renforçant leur estime de soi. Ce sont des éléments qui sont autant de défis pour les intervenants, mais simultanément des gages de succès pour ceux-ci, pour les pères et les enfants.

RÉFÉRENCES

AKTAN, Georgia B., Karol L. KUMPFER et Charles W. TURNER, (1996), « Effectiveness of a family skills training program for substance use prevention with inner city African-American families », *Substance Use and Misuse*, vol. 31, n° 2, p. 157-175.

ARAMA, Dominique, (1997), *Promotion du rôle des pères. Inventaire des ressources d'intervention spécifiques à la paternité au Québec*, rapport de recherche Direction de la Promotion de la Santé et du Bien-être, MSSS, Québec, 23 p.

BARNA, Denise, (1995), « Parenting. Working with young men », *Health Visitor*, vol. 68, n° 5, p. 185-187.

BIASELLA, Susan, (1993), « A comprehensive perinatal education program », *AWHONN'S Clinical Issues in Perinatal and Women's Health Nursing*, vol. 4, n° 1, p. 5-19.

BLAIR, S.L. et D.T., LICHTER, (1991), « Measuring the division of household labor : Gender segregation of household among American couples », *Journal of Family Issues*, 12, p. 91-113.

BRUGHA, R. F., J. P. KEVANY et A. V. SWAN, (1996), « An investigation of the role of fathers in immunization uptake », *International Journal of Epidemiology*, vol. 25, n° 4, p. 840-845.

CHESLER, Phyllis, (1986), *Mother on Trial, the Battle for Children Custody*, New York, McGraw Hill.

CINBIOSE (1993), *Concilier l'inconciliable : la conciliation des activités familiales et professionnelles dans trois milieux de travail de la région de Montréal*, rapport préparé par Louise Vandelac et Andrée-Lise Méthot, Montréal, CSN.

CRUMMETTE, Beauty D., Geraldine M. THOMPSON et Andrew V. BEALE, (1985), « Father-infant interaction program: preparation for parenthood », *Infant Mental Health Journal*, vol. 6, n° 2, p. 89-97.

DACHMAN, Ronald S., Galen J. ALES, Joseph VRAZO, R. Wayne FUQUA et R. Hope KERR, (1986), « Development and evaluation of an infant-care training program with first-time fathers », *Journal of Applied Behavior Analysis*, vol. 19, n° 3, p. 221-230.

DESROSIERS, Hélène et Céline LeBOURDAIS, (1990), « La montée du travail à temps partiel féminin : une aide aux mères ou à l'emploi? », *Acte du colloque : Femmes et question démographiques, ACFAS*, Québec, Les publications du Québec, p. 27-53.

DEVEREAUX, Myra Sue, (1993), « L'emploi du temps des Canadiens en 1992 », *Tendances sociales canadiennes*, p. 13-16.

DULAC, Germain, (1998), « Rapports sociaux de sexes: Les récits de vie des hommes sont-ils crédibles? », dans Daniel Welzer-Lang et Francine Descarries, *Des hommes et du masculin II*, Toulouse (à paraître).

(1997), *Promotion du rôle des pères. Revue de la littérature et analyse d'impacts prévisibles des programmes québécois d'intervention auprès des pères*, rapport de recherche. Direction de la Promotion de la

Santé et du Bien-être, MSSS, Québec, Centre d'études appliquées sur la famille de l'Université McGill, 59 p. (En collaboration avec Yves Thibault).

(1997a), « La configuration du champ de la paternité : politiques, acteurs, enjeux », *Lien social et politiques* no.37, p. 133-143.

(1997b), *Les demandes d'aide des hommes*, Montréal, Centre d'études appliquées sur la famille Université McGill, 49 p.

(1997c), « Plaidoyer pour une minorité oubliée : les hommes âgés », *Le gérontophile*, vol.19, no.4, p. 3-14.

(1994), *Penser le masculin. Essai sur la trajectoire des militants de la condition masculine et paternelle*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 149 p.

(1993), *La paternité : les transformations sociales récentes*, Québec, Conseil de la famille, collection étude et documents, 93 p.

EVANS, Judith L., (1995), « Men in the lives of children », *Coordinators' Notebook: an International Resource for Early Childhood Development*, vol. X, n° 16, p. 1-20.

GREGG, Chuck, (1994), « Group work with single fathers. Special issue: counseling men », *The Journal for Specialists in Group Work*, vol. 19, n° 2, p. 95-101.

LEVINE, James A., (1993), « Involving Fathers in Head Start: A framework for public policy and program development. Special issue : fathers », *Families in Society: The Journal of Contemporary Human Services*, vol. 74, n° 1, p. 4-21.

MARSHALL, Katherine (1993), « Les couples à deux soutiens : qui s'occupe des tâches ménagères? », *Tendances sociales canadiennes*, p. 11-15.

McBRIDE, B.A., (1991), « Parental Support Programs and Parental Stress : An Exploratory Study », *Early Childhood Research Quarterly*, n° 6, p. 137-149.

PFANNENSTIEL, Annette E. et Alice S. HONIG, (1995), « Effects of prenatal information and insights about infants program on the knowledge base of first-time low-education fathers one month postnatally. Special issue: focus on caregivers », *Early Child Development and Care*, vol. 111, n° X, p. 87-105.

ROBINSON, Brian E., et Robert L. BARRET, (1986), *The Developing Father. Emerging Roles in Contemporary Society*, New York, The Guilford Press. 224 p.

TILLER, Cecilia M., (1995), « Fathers' parenting attitudes during a child's first year », *Journal of Obstetric, Gynecologic, and Neonatal Nursing*, vol. 24, n° 6, p. 508-514.

TURBIVILLE, V. P., A. P. TURNBULL et H. R. III TURNBULL, (1995), « Fathers and family-centered early intervention », *Infants and Young Children*, vol. 7, no. 4, p. 12-19.

VANASSE, André, (1990), *Le père vaincu, la Méduse et les fils castrés*, Montréal, éd. XYZ.

WEBSTER-STRATTON, Carolyn, (1992), « Individually administered videotape parent training : who benefits? », *Cognitive Therapy and Research*, vol. 16, no. 1, p. 31-52.

YOUNG, Michael, Carolyn KERSTEN et Chudley WERCH, (1996), « Evaluation of a parent child drug education program », *Journal of Drug Education*, vol. 26, no. 1, p. 57-68.